



# SDACR 2024-2029



SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
**DE LA SAVOIE**  
**SCHÉMA**  
**DÉPARTEMENTAL**  
**D'ANALYSE ET**  
**DE COUVERTURE**  
**DES RISQUES**



**Arrêté préfectoral n°2024-40 en date du 25 juillet 2024  
portant approbation du Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR)  
de la Savoie**

Le préfet de la Savoie  
Chevalier de l'ordre national du Mérite  
Chevalier des Palmes académiques

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1424-7 et R1424-38 ;  
Vu le code de la sécurité intérieure ;  
Vu l'arrêté préfectoral portant approbation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du 16 octobre 2015 ;  
Vu la présentation du projet au collège plénier des chefs de service de l'Etat le 10 juin 2024 ;  
Vu l'avis de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours de la Savoie du 17 juin 2024 ;  
Vu l'avis du comité social territorial du service départemental d'incendie et de secours de la Savoie du 19 juin 2024 ;  
Vu l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du service départemental d'incendie et de secours de la Savoie du 19 juin 2024 ;  
Vu l'avis du conseil départemental de la Savoie du 21 juin 2024 ;  
Vu la délibération n°CA04072024-2 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Savoie du 4 juillet 2024 portant avis conforme ;  
Sur proposition du directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours de la Savoie, chef de corps.

**ARRETE**

**Article 1 :** Le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) de la Savoie, annexé au présent arrêté, est approuvé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

**Article 2 :** L'arrêté préfectoral du 16 octobre 2015 portant approbation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques de la Savoie est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

**Article 3 :** le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie et du service départemental d'incendie et de secours de la Savoie. Le SDACR est consultable sur demande à la préfecture, dans les sous-préfectures, et au siège du service départemental d'incendie et de secours de la Savoie.

**Article 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par voie postale – 2 place de Verdun à 38000 GRENOBLE – ou par voie dématérialisée ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

**Article 5 :** Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Savoie, Monsieur le Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Savoie et Monsieur le directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours de la Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 25 JUIL. 2024

Le Préfet

François RAVIER

# ÉDITO

**M. François Ravier,**  
Préfet de la Savoie

Le département de la Savoie connaît une croissance démographique, sur la plaque chambérienne et l'avant-pays savoyard d'une part et accueille, l'hiver et l'été, une population touristique importante notamment en Montagne. C'est un département fortement marqué par la saisonnalité de son activité économique principale.

La Savoie est aussi un territoire particulièrement exposé aux risques naturels, dont la réalisation est de plus en plus fréquente et intense, et aux risques technologiques, avec une industrie traditionnelle dans les vallées, qui ont su s'adapter aux besoins de l'industrie du XXI<sup>e</sup> siècle.

Ces caractéristiques évoluent dans le temps, tout comme les attentes sociales. La réponse de sécurité civile doit s'accompagner donc aussi s'adapter. Il est donc nécessaire de repenser tous les 5 ans la stratégie, les moyens d'intervention et la réponse opérationnelle aux risques. C'est l'objet du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR).

L'analyse du SDACR précédent, étape préalable à l'élaboration d'un nouveau Schéma a souligné que de nouveaux risques émergent, complexes, qu'ils soient technologiques, sanitaires, sociétaux ou liés à des événements climatiques majeurs. Ils sont souvent peu prévisibles. Par ailleurs, le rythme et l'intensité des crises ou événements inhabituels (crues, glissements de terrain, feux de forêts, etc.) nous poussent à adapter nos lignes directrices opérationnelles et nos capacités de réponse.

Le SDACR 2024-2029 est le fruit d'un travail d'analyse conséquent, de plusieurs mois, et de concertation intense et constructive entre les instances de la gouvernance et les partenaires de la sécurité civile. Le travail de coopération mené entre le SDIS, les services de la préfecture pour le côté opérationnel et le Conseil départemental sur le volet financier, est essentiel. Je tiens

ainsi à remercier toutes les forces vives qui ont travaillé et mis en commun leurs connaissances et leur savoir-faire pour aboutir à ce document.

Le SDACR est un outil indispensable, c'est une convention de confiance entre l'État, le SDIS et le Conseil départemental, autour d'une ambition territoriale partagée, pour garantir une réponse opérationnelle à tous les citoyens et les citoyennes du département.

Que l'on parle de secours à personne, de feu de forêt ou d'intervention industrielle, nous devons garantir des effets opérationnels, notamment par rapport aux délais et la qualité d'intervention. Cela demande une qualité des moyens, humains et techniques, et une formation des effectifs. Ce document a ainsi pour ambition de trouver la meilleure adéquation entre les moyens et les besoins, dans un souci de coopération et de mutualisation, de sorte qu'aucun territoire ne soit délaissé.

Je sais l'attention que les élus, quelles que soient leurs sensibilités, portent sur ces questions de sécurité et de secours et je connais leur engagement, aux côtés de l'État, au service de la population. Je remercie plus particulièrement le Conseil départemental pour le soutien économique qu'il apportera à cette transformation opérationnelle.

Le SDACR confirme aussi le volontariat comme force majeure de la réponse de sécurité civile et la nécessité d'adapter l'organisation opérationnelle, en améliorant la chaîne de commandement et la relation interservices. Il ancre l'action du SDIS et renforce les liens avec ses partenaires, pour relever les défis imposés par la progression des risques et les évolutions sociétales.

Enfin, il est la garantie, pour les années à venir, d'un modèle de sécurité civile adapté aux besoins et aux spécificités du territoire, avec des unités mieux dotées et une efficacité opérationnelle renforcée.

# Som maire

05

LIVRE I  
D'un SDACR  
à l'autre

09

LIVRE II  
La Savoie,  
en données,  
en mouvement,  
en perspective

45

LIVRE III  
Le SDIS  
de la Savoie

51

LIVRE IV  
Les risques  
courants

87

LIVRE V  
Les risques  
complexes

123

Glossaire



LIVRE I

D'un SDACR  
à l'autre

04

1. Contexte

05

2. Vers un document  
stratégique et  
d'amélioration continue

## 1. LE CONTEXTE JURIDIQUE

Prévu par le CGCT (code général des collectivités territoriales) en son article L1424-7 et le CSI (code la sécurité intérieure) dans son article L731-2, le SDACR (schéma départemental d'analyse et de couverture des risques) «dresse l'inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des personnes et des biens auxquels doivent faire face les SIS (services d'incendie et de secours) dans le département et détermine les objectifs de couverture de ces risques par ceux-ci».

Le SDACR trouve son fondement législatif dans la loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 modifiée, relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs. La loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ainsi que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République complètent ces dispositions. Des décrets, dont le n°97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours, et des circulaires, élaborées entre 1993 et 2007, précisent les attendus et modalités d'élaboration des SDACR. L'assise législative et réglementaire afférente au SDACR fait l'objet d'une codification au sein du CGCT.

Élaboré par le service d'incendie et de secours, il est approuvé par le représentant de l'Etat dans le département, après avis conforme du conseil d'administration du SDIS, avis du conseil départemental et présentation au collège des chefs de services de l'Etat. Le Préfet recueille également auprès du SDIS, l'avis du comité social territorial, du comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires et de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

L'article 96 de la loi n°2015-991, dite loi NOTRe, instaure une révision quinquennale avec une évaluation des objectifs du précédent SDACR.



## 2. UN DOCUMENT STRATÉGIQUE POUR LA SÉCURITÉ CIVILE DU TERRITOIRE

Outil opérationnel d'orientation stratégique, le SDACR a vocation à représenter une ambition territoriale partagée de couverture opérationnelle s'inscrivant dans une démarche de politique publique.

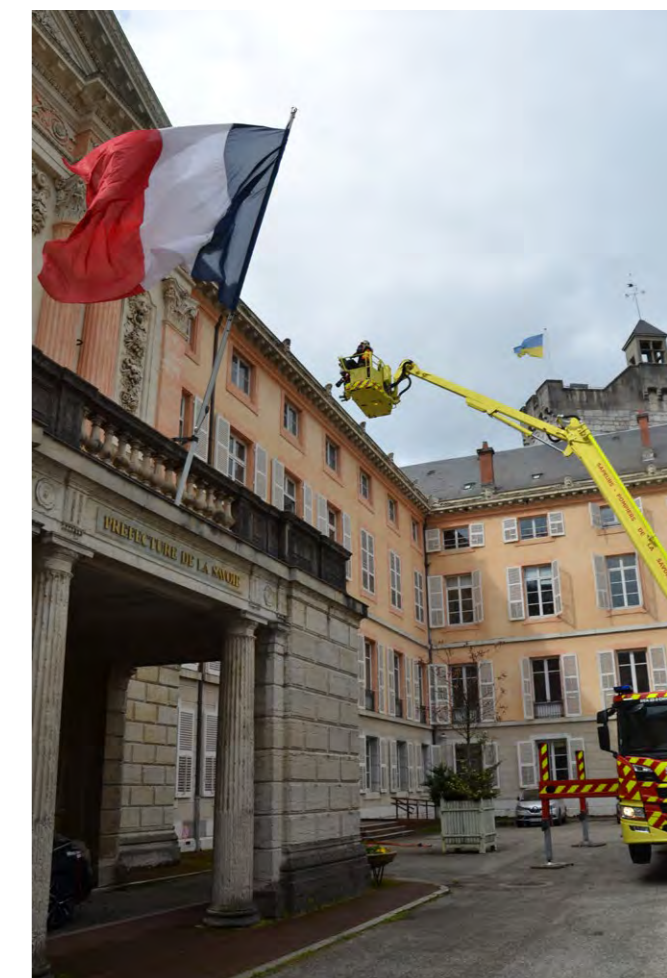
Fruit d'une concertation tripartite entre le préfet de département, le président du conseil d'administration du SIS et le président du conseil départemental puis d'une stratégie arrêtée par ces autorités de gouvernance, cet outil, préparé par le directeur départemental des services d'incendie et de secours, est la clef de voûte de l'organisation et du fonctionnement opérationnels des sapeurs-pompiers de la Savoie.

Il sera la référence sur laquelle s'appuieront les autres documents structurants de l'établissement public d'incendie et de secours, comme le projet d'établissement. Les orientations du SDACR veillent à être en cohérence et s'articulent avec les différents documents de référence des autres administrations et services, parmi lesquelles :

- Le CoTRRIM (contrat territorial de réponse aux risques et aux effets potentiels des menaces),
- Le DDRM (dossier départemental des risques majeurs),
- Les dispositions spécifiques relevant de l'ORSEC (organisation de la réponse de sécurité civile),
- Les PPRN et PPRT (plans de préventions des risques naturels et technologiques),
- Le PRS (projet régional de santé),
- Les SDACR des SIS limitrophes.

Ainsi, le SDACR permet de poser un véritable contrat opérationnel explicite pour le risque courant et les risques complexes, en mettant en adéquation le besoin et l'offre en matière de distribution des secours, garder une lisibilité sur les effets opérationnels.

Les orientations ainsi que les objectifs qui en découlent seront déployés sur une période de 5 ans.





# 02

LIVRE II

## La Savoie, en données, en mouvement, en perspectives

<b>8</b> A. Le territoire	<b>30</b> G. La santé
<b>12</b> B. L'activité économique et les bassins d'emploi	<b>33</b> H. Les autres services
<b>16</b> C. Les infrastructures liées à la production et au transport d'énergie	<b>35</b> I. Les vulnérabilité et menaces
<b>20</b> D. Les infrastructures de transport et le schéma des mobilités	<b>37</b> J. Les risques naturels et le changement climatiques
<b>25</b> E. Le tourisme	<b>39</b> K. Les perspectives et problématiques
<b>27</b> F. L'habitat	

Les évolutions qui affectent le territoire doivent être connues pour anticiper la transformation et adapter la réponse opérationnelle.

## A. LE TERRITOIRE

### 1. La topographie

Rattaché à la région Auvergne-Rhône-Alpes, le département de la Savoie est situé au centre-est du territoire français. Il appartient à la zone de défense Sud-Est. Limitrophe des départements de la Haute-Savoie, de l'Ain, de l'Isère, et des Hautes-Alpes, il est également frontalier de l'Italie.

Avec 89 % de son territoire en zone de montagne, la Savoie est le département le plus montagneux de France. L'altitude moyenne y est de 1 500m, 36 sommets dépassent 3 500m et son point culminant de la Savoie est la Grande Casse à 3 852m d'altitude.

S'y distingue 4 types de régions naturelles :

#### • L'AVANT-PAYS SAVOYARD

Le Rhône entrecoupe ce paysage constitué de plis jurassiens précédant une plaine formée par des molasses jurassiennes (le lac du Bourget, Val de Yenne).

#### • LES PRÉALPES

Des massifs autonomes de moyennes altitudes (les Bauges, la Chartreuse), séparés par des cluses et le sillon alpin.

#### • LES ALPES

Grand massif constitué de plusieurs sous-ensembles dont le massif du Beaufortain et la Vanoise.

#### • LES GRANDES VALLÉES

Transversales, elles séparent les grands massifs, comme la vallée de la Tarentaise, celle de la Maurienne, la cluse d'Ugine (Val d'Arly) et celle de Chambéry, la Combe de Savoie.



### 2. L'organisation administrative

Le département de la Savoie est découpé en 3 arrondissements (Albertville, Chambéry et Saint Jean de Maurienne), et 7 territoires :

#### • LE TERRITOIRE DE GRAND-CHAMBÉRY

Une Communauté d'agglomération comptant 38 communes et représentant 139 572 habitants.

#### • LE TERRITOIRE DE GRAND-LAC

Une Communauté d'agglomération qui représente plus de 75 000 habitants répartis sur 28 communes.

#### • LE TERRITOIRE DE L'AVANT-PAYS-SAVOYARD

Il regroupe 32 communes et 25 970 habitants.

#### • LE TERRITOIRE DE CŒUR DE SAVOIE

Ce sont 41 communes au cœur du sillon alpin et 37 622 habitants.

#### • LE TERRITOIRE DE MAURIENNE

Couvert par l'arrondissement de Maurienne, il compte 52 communes et 44 289 habitants (recensement INSEE 2018).

#### • LE TERRITOIRE D'ARLYSÈRE

Ce sont 61 292 habitants (2019) au sein des 39 communes de l'agglomération Arlysère.

#### • LE TERRITOIRE TARENTEISE-VANOISE

Ce sont 5 communautés de communes regroupant 58 783 habitants.

La Savoie offre un cadre de vie attractif et un environnement naturel privilégié. Sa situation au cœur du sillon alpin et sa proximité avec d'importants centres économiques européens en font un axe d'échanges stratégiques.

### À NOTER

La Savoie :

- Département le plus montagneux de France avec 89% du territoire en zone montagne.
- 452 308 habitants (01/01/2023), répartis dans 3 arrondissements, 7 territoires et 273 communes.
- Un clivage démographique important est présent entre l'est et l'ouest.

#### Les risques liés à la démographie

L'augmentation prévue de la population d'ici 2030, additionnée au vieillissement de celle-ci, pourrait engendrer une hausse du nombre d'interventions.

### 3. La démographie

La Savoie, c'est 452 308 habitants, soit 5,4% de la population d'Auvergne-Rhône-Alpes (01/01/2023). La croissance de sa population, très forte entre 1962 et 2015 (+66%), ralentit depuis, avec +0,4% par an en moyenne.

Deux facteurs à ce ralentissement :

1. le tassement du solde naturel, avec moins de naissances et plus de décès,
2. l'effet très sensible des migrations résidentielles, principalement avec le reste de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

#### UNE ÉVOLUTION CONTRASTÉE SELON LES TERRITOIRES

La Savoie est démographiquement marquée par un clivage est-ouest prononcé.

À l'ouest, Chambéry et sa couronne périurbaine, s'étendent sur les territoires de Grand-Lac, de l'Avant-Pays-Savoie et de Cœur de Savoie. Ils concentrent plus de 60% de la population sur 1/4 du département.

Au nord-est, le territoire d'Arlysère, en situation intermédiaire, se structure autour de villes moyennes, (Albertville et Ugine).

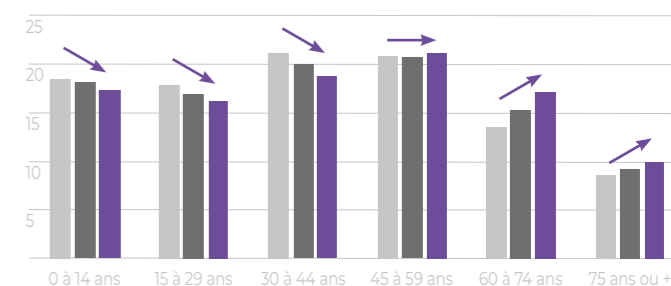
À l'est, 2 territoires de montagne qui comptent moins de 100 000 habitants sur 60% du département : les vallées de la Maurienne et de la Tarentaise perdent des habitants en raison d'une attractivité en baisse.

Les difficultés pour trouver un emploi stable, dans des vallées en désindustrialisation, et un logement adapté, ajoutées au caractère saisonnier de l'activité touristique, expliquent en partie ce phénomène (source : schéma unique – Agence Alpine des territoires).



#### UNE POPULATION VIEILLISSANTE

Le vieillissement de la population se manifeste à la fois par la baisse du nombre d'habitants de moins de 20 ans et par une hausse des 75 ans et plus. En 2019, ce sont 9,8% des savoyards qui ont 75 ans, soit 42 574 seniors. Ce vieillissement de la population est plus prononcé dans les territoires situés à l'est du département : à l'instar d'autres zones touristiques de montagne, les jeunes adultes partent travailler dans les villes dotées de cursus d'enseignement supérieur.



Population par grandes tranches d'âges  
Source : INSEE, RP2008-2013-2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022

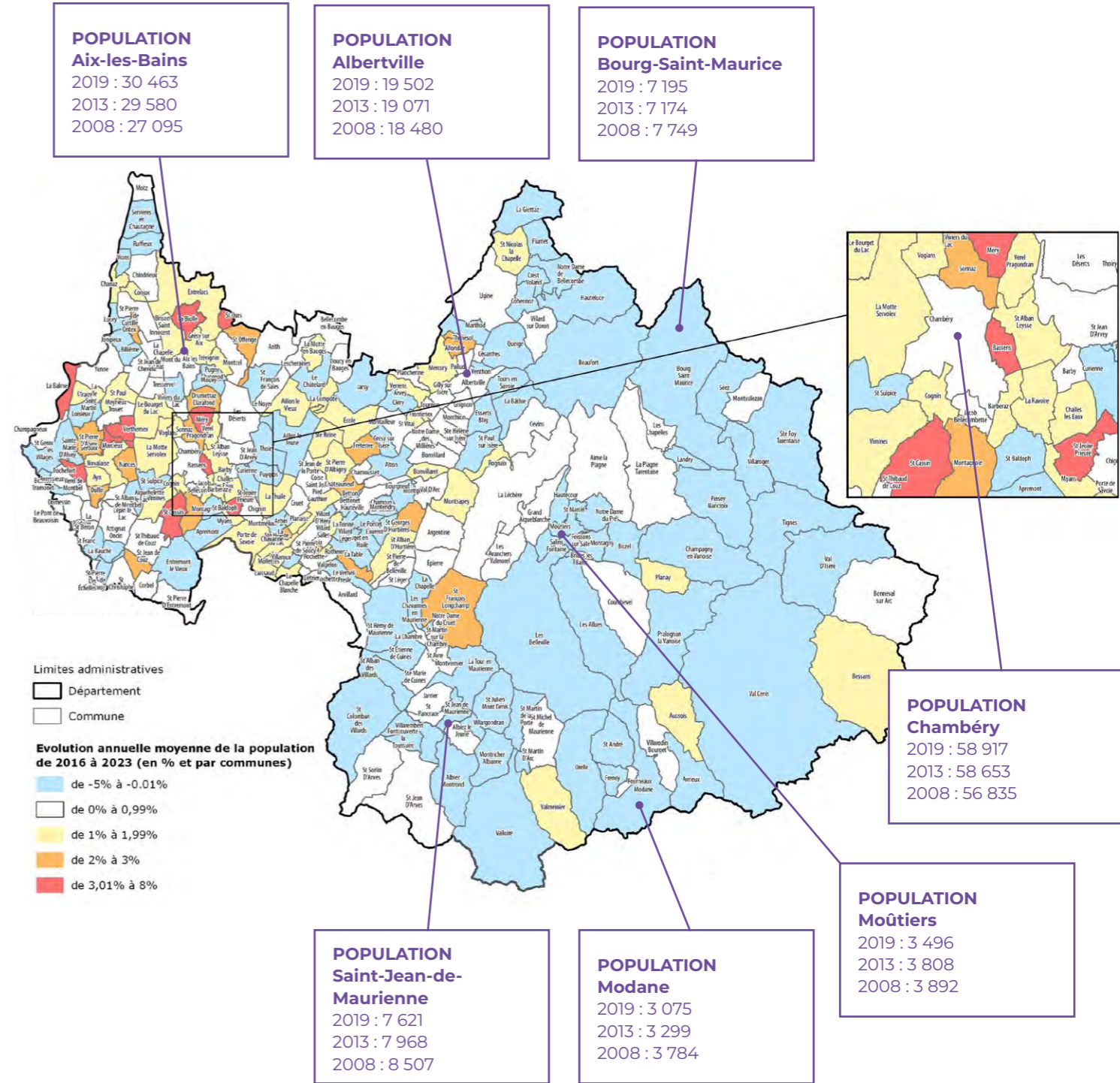
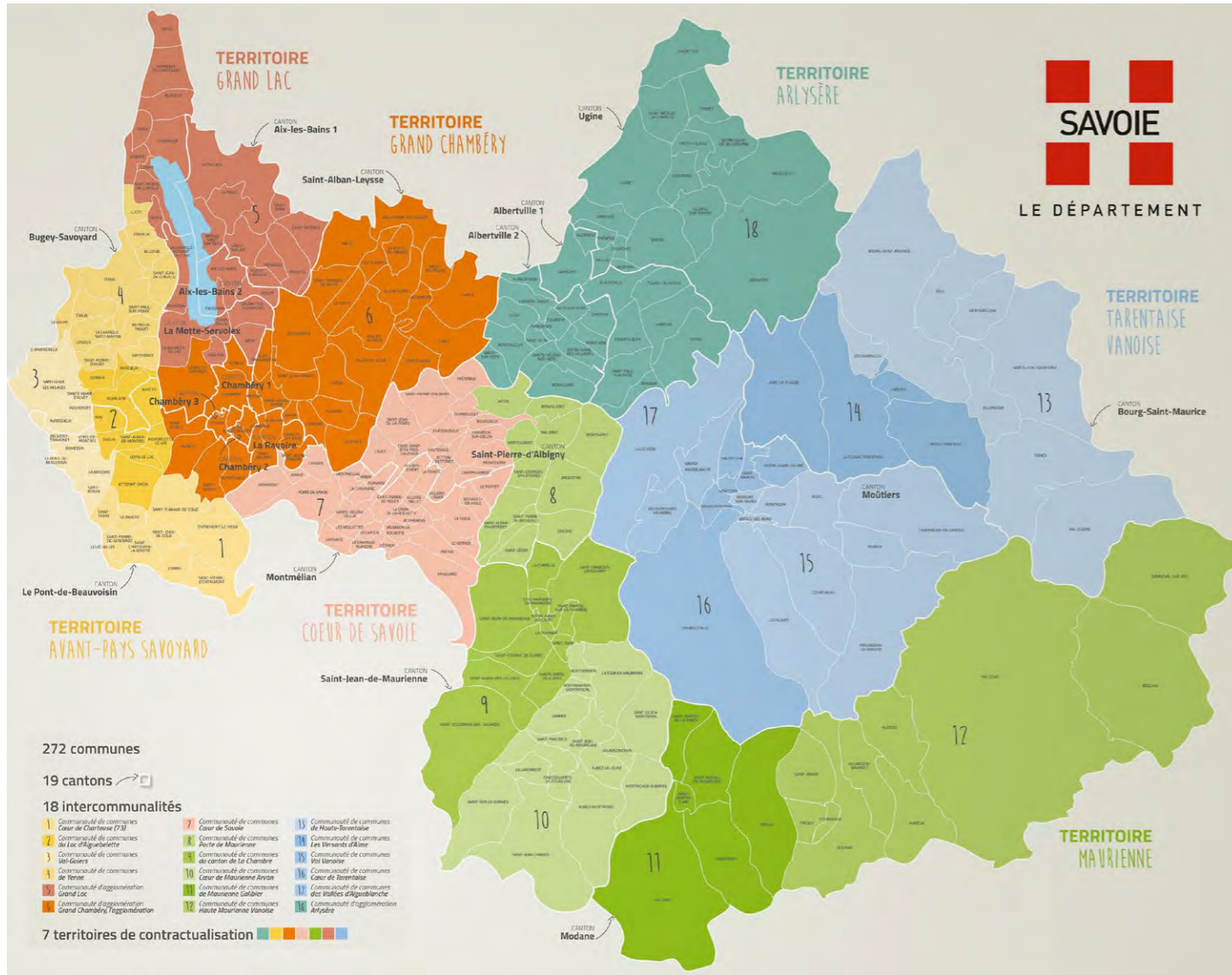
### IMPORTANT POUR L'AVENIR

Si les tendances démographiques récentes devaient perdurer, le solde naturel se détériorerait lentement du fait du vieillissement de la population. Il évoluerait ainsi de -0,06% par an jusqu'en 2030. Dans le même temps, le solde migratoire, toujours positif tout au long de la période, augmenterait progressivement (+0,28% entre 2018 et 2030). Ainsi, l'évolution démographique de la Savoie serait de +0,21% jusqu'en 2030.

Par ailleurs le vieillissement de la population se poursuivrait à la fois par la hausse du nombre de personnes de 75 ans et plus (13% de la population en 2030 contre 11% en 2018) et par une baisse de celui des moins de 20 ans (21% de la population en 2030 contre 23% en 2018).

À long terme et d'après les projections de l'INSEE, la population savoyarde continuerait d'augmenter jusqu'en 2050 avant de diminuer. Ainsi, la Savoie compterait 442 000 habitants en 2070 soit moins qu'aujourd'hui (source INSEE flash AURA janvier 2023 via le modèle Omphale).

ÉVOLUTION DE LA POPULATION DES COMMUNES DE LA SAVOIE ENTRE 2013 ET 2023



## B. L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET LES BASSINS D'EMPLOI

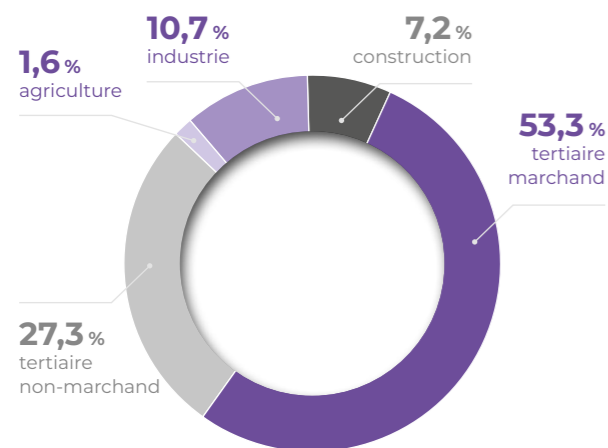
### 1. L'économie savoyarde

L'économie du département est dynamique. Département résolument touristique, les activités du secteur tertiaire y sont surreprésentées, notamment l'hébergement et la restauration (9% des emplois en 2020 contre 5% en AURA) et le transport (10% contre 7%).

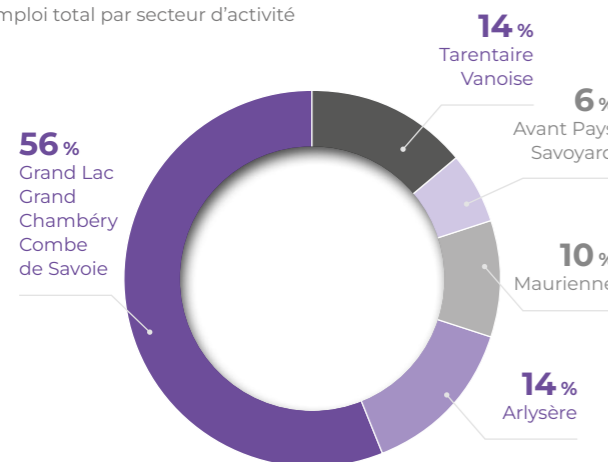
La Savoie dispose aussi d'un savoir-faire industriel (métallurgie, hydro-électricité, énergie solaire et efficacité énergétique du bâtiment), d'un secteur de recherche performant, d'un enseignement supérieur très présent et d'une agriculture de haute qualité.

Ainsi, la Savoie compte ainsi 55 280 établissements dont 68% dans le secteur des services.

Le taux de chômage y est inférieur aux niveaux régional et national : 5,2% (4<sup>e</sup> trimestre 2022) avec 190 100 emplois salariés.



Emploi total par secteur d'activité



Répartition géographique des emplois en fonction des territoires

### 2. L'agriculture

En 2020, l'agriculture couvre en Savoie 154 900 hectares, soit 24,7% de la surface du département (- 4% en 10 ans). Elle est constituée de 2 001 exploitations réparties entre les productions animales, végétales et autres services (-30% en 10 ans).

Ses filières dominantes sont la production de lait et fromage, la viticulture et l'arboriculture.

### 3. L'innovation

La Savoie dispose de plusieurs laboratoires et centres de recherche et de développement.

- 18 laboratoires de recherche à l'université Savoie Mont-Blanc et 15 laboratoires à l'institut des Arts et Métiers de Chambéry.
- L'Institut National de l'Energie Solaire, l'Office National d'Etudes et Recherches Aérospatiales, le Centre de recherche d'Ugitech, le laboratoire Souterrain de Modane, le Centre d'ingénierie Hydraulique d'EDF et le laboratoire de Recherche sur les Fabrications.



### IMPORTANT POUR L'AVENIR

- 55 280 établissements dont 68% dans le secteur des services.
- 190 000 emplois salariés dont 56% sur les territoires situés à l'ouest du département.
- 3 312 établissements industriels.
- 137 ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) dont 7 classées SEVESO seuil haut et 4 seuil bas



### 4. L'enseignement supérieur

L'université Savoie Mont-Blanc comptabilise 15 399 étudiants dont 10 412 en Savoie (source : Université Savoie Mont-Blanc, année universitaire 2018-2019).

Les autres écoles : l'INSEEC (Institut des Hautes Études Économiques et Commerciales) et l'ENSAM (Ecole Nationale Supérieure «conception mécanique et environnement» des Arts et Métiers).

### 5. Le commerce

Le nombre de commerces en alimentaire, équipement de la personne ou de la maison tend à diminuer au profit des secteurs hygiène-santé-beauté, auto/moto ou cafés-restaurants.

8 015 établissements sont répertoriés sur le département dont 3 521 employant plus d'un salarié. Le nombre de salariés total dans ce secteur est de 21 827 (source ACOSS-URSSAF 2020).

### 6. L'industrie

En Savoie, elle représente 6% de l'ensemble des établissements (3 313 répertoriés). Seuls 1216 d'entre eux emploient des salariés, dont 17 en emploi plus de 200 (source INSEE). Le réseau des PME/PMI savoyardes est diversifié.

Les filières traditionnelles de Savoie, telles l'agro-alimentaire (+6% des emplois en 2019) et la métallurgie, restent très dynamiques.

Mais d'autres secteurs émergent, notamment ceux liés aux énergies renouvelables et à l'industrie de la montagne. La mutation vers l'industrie du futur (digitalisation, nouveaux process de production, nouvelles compétences, etc.) est un enjeu fort pour les années à venir.

### 7. Le risque industriel

137 installations sont classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et soumises à autorisation. Parmi celles-ci, 11 possèdent une ICPE soumise à la directive européenne SEVESO III.

Dans ces 11 installations, 7 entreprises sont classées AS «SEVESO» seuil haut :

- TRIMET à St-Jean-de-Maurienne, 800 salariés,
- ARKEMA à La Chambre, jusqu'à 200 salariés,
- MSSA à St Marcel, jusqu'à 300 salariés (50 employés de nuit),
- LANXESS à Epierre, 30 salariés,
- ANTARGAZ à Frontenex, 2 employés,
- UGITECH à Ugine, plus de 1 450 employés,
- PACK SYSTEMES MAURIENNE à La Chambre, 2 employés.

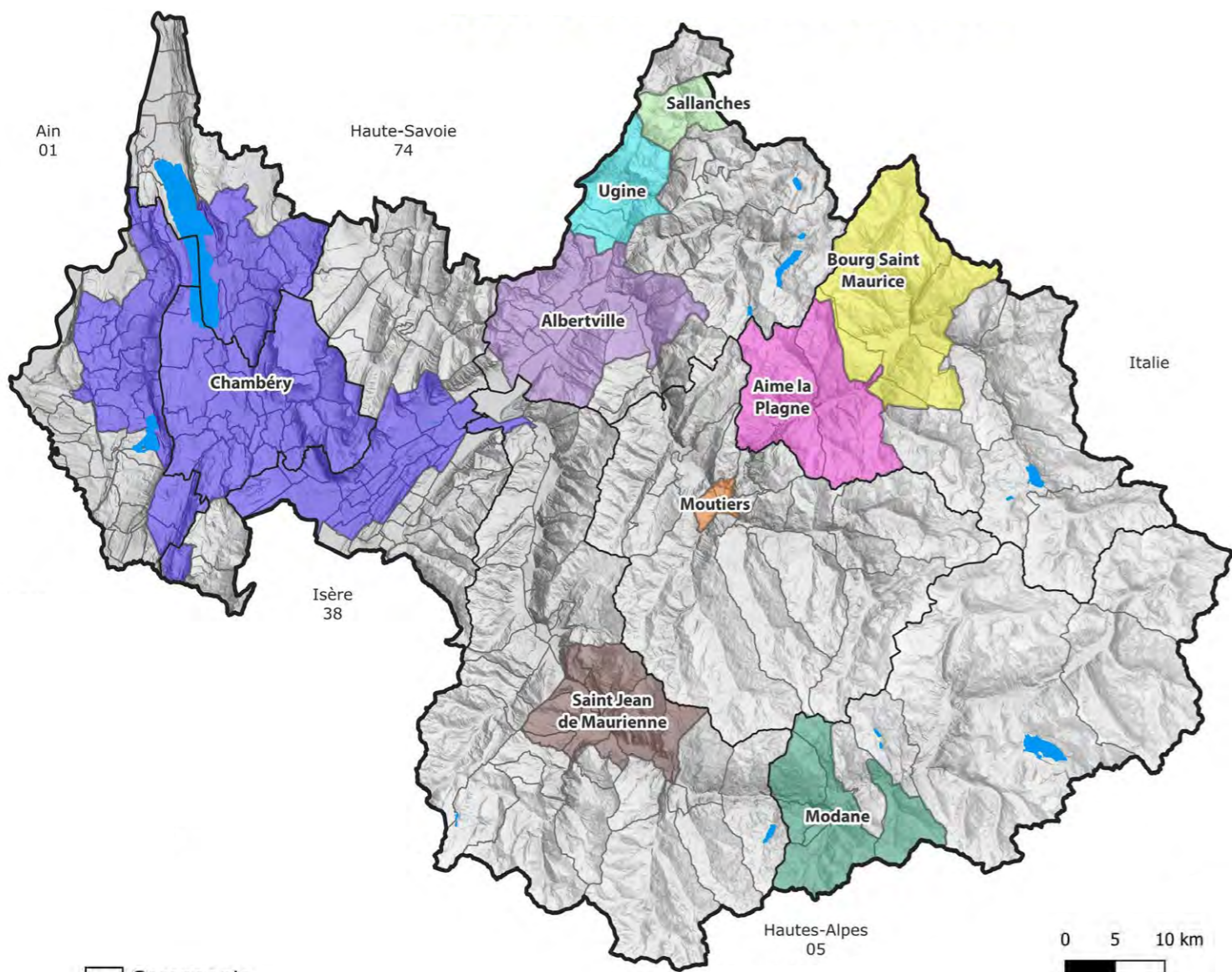
Et 4 entreprises sont classées «SEVESO» seuil bas :

- THEVENIN ET DUCROT à EntreLacs, 10 salariés,
- FRAMATOME à Ugine, jusqu'à 150 salariés,
- MESSER à Ugine, 4 salariés,
- LRF à St-Jean-de-Maurienne, jusqu'à 50 salariés.





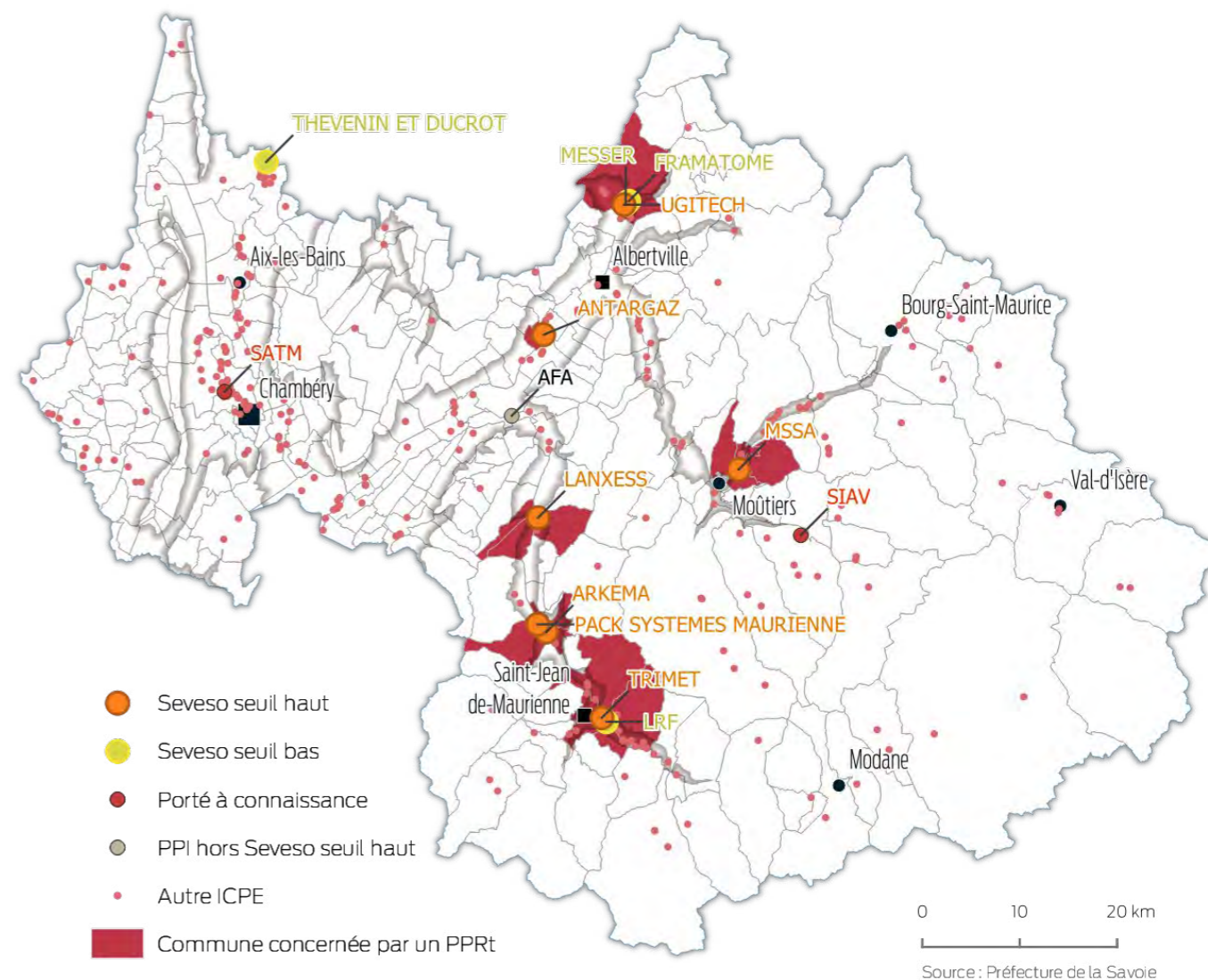
LES DIFFÉRENTS BASSINS D'EMPLOI DE SAVOIE



- Compagnie
- Aires Urbaines**
- Aime la Plagne
- Albertville
- Bourg-Saint-Maurice
- Chambéry
- Modane
- Moutiers
- Saint-Jean-de-Maurienne
- Sallanches
- Ugine
- Limites administratives**
- Département
- Commune

Sources : IGN© - MNT©, SDIS73©, DDT© S DIS73© / Réalisation : SDIS73© - GGR - Service SIG  
Septembre 2023

LA DISPERSION DES RISQUES INDUSTRIELS SUR LE TERRITOIRE



- Seveso seuil haut
- Seveso seuil bas
- Porté à connaissance
- PPI hors Seveso seuil haut
- Autre ICPE
- Commune concernée par un PPRt

Source : Dossier départemental des risques majeurs de la Savoie  
- édition 2020

0 10 20 km  
Source : Préfecture de la Savoie

À NOTER

Une dissociation géographique entre le risque industriel et les grands bassins de population.

## C. LES INFRASTRUCTURES LIÉES À LA PRODUCTION ET AU TRANSPORT D'ÉNERGIE

11 sources d'énergie sont identifiées et produites en Savoie :

- 82,03% d'hydroélectricité avec 50 centrales,
- 12,65% par les chaufferies bois,
- 2,50% par la géothermie,
- 1,19% par la valorisation thermique des déchets,
- Les 1,63% restant par d'autres sources que sont, dans l'ordre décroissant, le fioul, le photovoltaïque, le gaz et le solaire thermique.

Ainsi, la production annuelle d'énergie totale du département est de 7 097 GWh, dont 98% en énergie renouvelable. À titre de comparaison, un réacteur nucléaire de 900 MW produit chaque année environ 6 000 GWh. À l'automne 2021, la Savoie a inauguré sa première centrale solaire au sol d'envergure sur la commune de Méry.

### 1. Les infrastructures électriques

La Savoie est traversée par de nombreuses lignes à haute tension et à très haute tension.

#### INTERCONNEXION FRANCE - ITALIE

RTE (Réseau de Transport d'Électricité) a construit avec son partenaire italien Terna, la ligne électrique souterraine à courant continu la plus longue du monde (190 km dont 95 côté français).

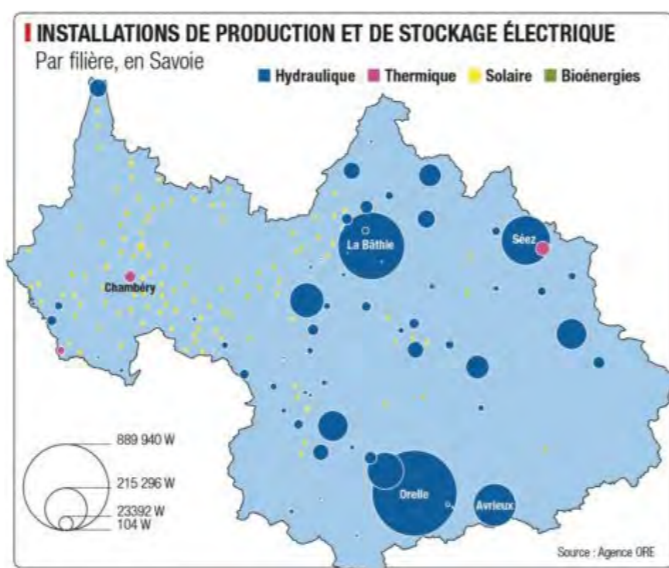
Cette ligne permet de renforcer la capacité d'échange électrique entre la France et l'Italie : une ligne de solidarité électrique européenne entre Sainte-Hélène du Lac et Turin.

### IMPORTANT POUR L'AVENIR

#### Restructuration du réseau électrique de la Maurienne 2021-2029

Le réseau électrique de RTE dans la vallée de la Maurienne est proche de ses capacités maximales alors que les besoins en énergie continuent de progresser.

Dans ce contexte, RTE a décidé de lancer un grand projet de restructuration du réseau qui prévoit le démontage de 17 km d'une ligne aérienne à 150 000 volts, la création de lignes souterraines et d'un poste électrique, ainsi que le raccordement au réseau électrique (225 000 volts) de la sous-station de traction ferroviaire du TELT (Tunnel Euralpin Lyon-Turin).



### À NOTER

- 98% de l'énergie produite en Savoie est renouvelable.
- 11 sources d'énergie dont 82,03% d'hydroélectricité via 50 centrales.
- 60 barrages dont 5 avec un PPI.
- 1 oléoduc (SPMR).
- 77 communes desservies par le gaz naturel.
- Interconnexion avec l'Italie par la plus longue ligne électrique souterraine à courant continu du monde.

### 2. Les infrastructures hydroélectriques

L'article R.214-112 du code de l'environnement classe les barrages de retenue et ouvrages assimilés en 3 catégories en fonction de la hauteur de l'ouvrage et du volume d'eau retenue.

Les plus grands d'entre-eux (capacité de réservoir > à 15 millions de m<sup>3</sup> et hauteur > à 20 m) sont soumis à l'obligation de posséder un PPI (Plan Particulier d'Intervention) réalisé par le préfet. La Savoie compte 12 barrages de classe A dont 5 disposent d'un PPI, 5 barrages de classe B et 43 barrages de classe C.

### 3. Les infrastructures de transport de matières dangereuses

Le risque de TMD (Transport de Matières Dangereuses) est consécutif à un accident ou un incident (fuite, épanchement, etc.) se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.

Le risque TMD est divisé en 3 types :

**1. LE RISQUE TMD RAPPROCHÉ** lorsqu'il est à proximité ou au sein d'une installation industrielle.

#### 2. LE RISQUE TMD CANALISATION

La Savoie est traversée par l'oléoduc Méditerranée Rhône pour le transport des hydrocarbures. Celui-ci alimente en produits pétroliers raffinés le dépôt pétrolier d'Albens, unique site de stockage d'hydrocarbures du territoire avec une capacité de stockage de 14 080 m<sup>3</sup>. En complément, des canalisations de transport permettent l'alimentation en gaz naturel de 77 communes. Celles-ci sont réparties autour des agglomérations de Chambéry, Aix-les-Bains, Albertville et Saint-Jean-de-Maurienne (source : savoie.gouv.fr).

#### 3. Le risque TMD diffus

Le risque se répartit sur l'ensemble du réseau routier et ferroviaire du département de la Savoie ainsi qu'au niveau des zones de chargement et de déchargement les plus importantes comme la plate-forme AFA de Bourgneuf-Aiton. Le risque TMD vient alors au cœur des villages comme au milieu des agglomérations pour irriguer les stations-services et autres dépôts de gaz.

### IMPORTANT POUR L'AVENIR

Afin de respecter les engagements et les objectifs de transition énergétique à l'horizon 2030 et 2050, la loi du 10 mars 2023 doit permettre une accélération du développement des énergies renouvelables et faciliter leur installation :

• **Développement de l'hydrogène décarboné** à travers l'installation d'électrolyseurs, le développement des mobilités propres et la construction d'une filière industrielle créatrice d'emplois.

• **Développement des installations photovoltaïques** : le département de la Savoie bénéficie d'un ensoleillement moyen sur un plan horizontal allant de 1 237 kWh/m<sup>2</sup>.an dans sa partie centrale du massif des Bauges à 1 392 kWh/m<sup>2</sup>.an dans sa partie orientale de la Maurienne. La Savoie compte un potentiel de 95 300 m<sup>2</sup> de toitures d'exploitations agricoles utilisables sans contrainte, auquel s'ajoutent d'autres possibilités, comme les champs photovoltaïques, les toitures industrielles ou d'habitation.

• **Développement des chaufferies biomasses** : une chaufferie biomasse est un système de réseau de chaleur alimenté par des matières végétales, permettant d'approvisionner des communes en énergie.

• **Développement de champs éoliens** : le développement est centré sur des éoliennes de petites tailles et sur des infrastructures particulières (exemple des 8 éoliennes de petites tailles présentes sur le toit du parking de la Cassine à Chambéry).

• **Développement des filières de valorisation des déchets**.

• **Développement de la méthanisation** : La région Auvergne Rhône-Alpes détient le troisième potentiel d'énergie renouvelable à l'échelle nationale à l'horizon 2030. En effet, le rythme d'installation de nouveaux méthaniseurs jusqu'en 2035 pourrait grandement s'intensifier et atteindre en moyenne 35 méthaniseurs par an.

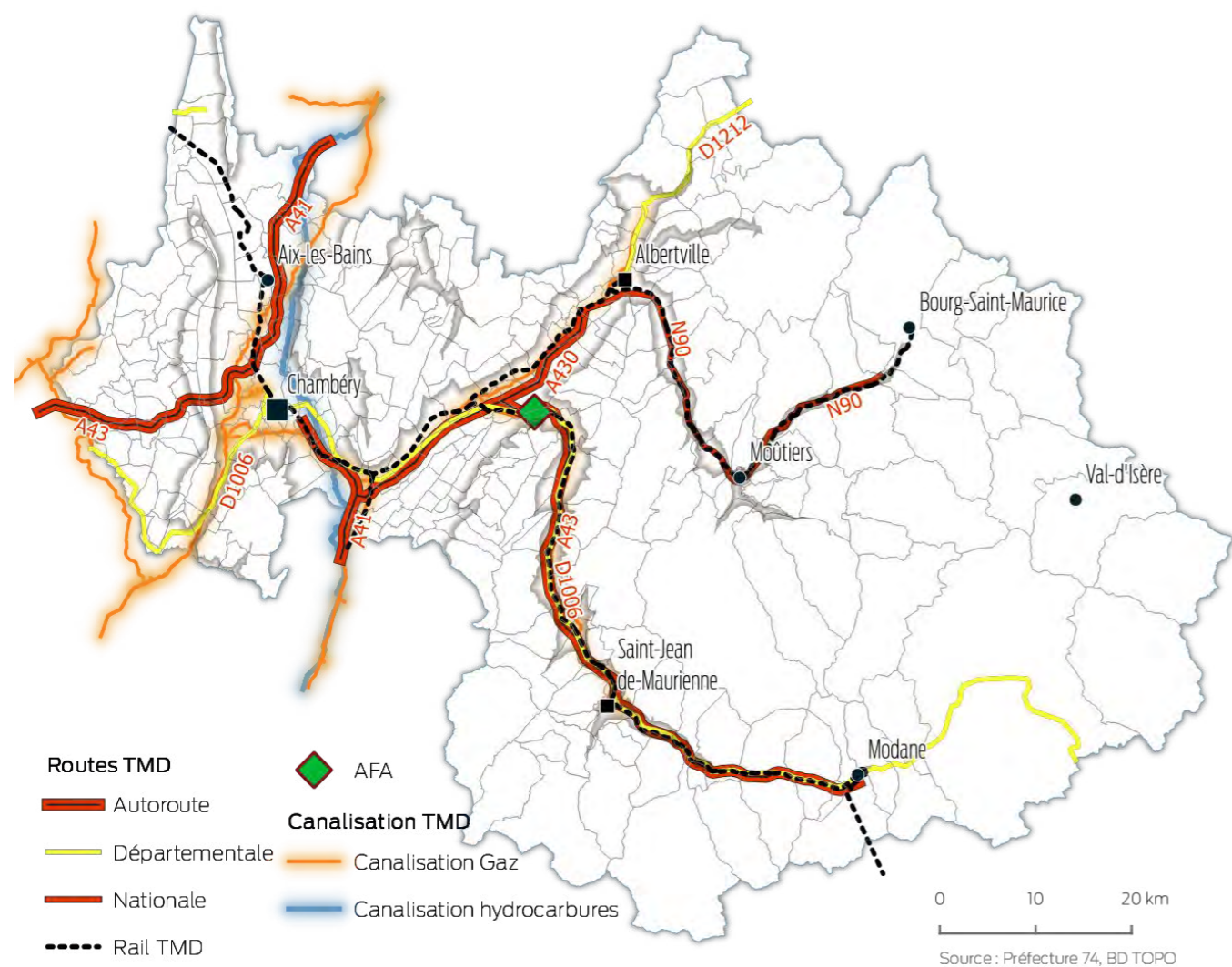
### À NOTER

#### Les risques liés aux nouvelles énergies :

Les interventions sur ces installations et l'utilisation de ces nouvelles énergies nécessitent des techniques et moyens d'extinction particuliers à mettre en œuvre par les intervenants.

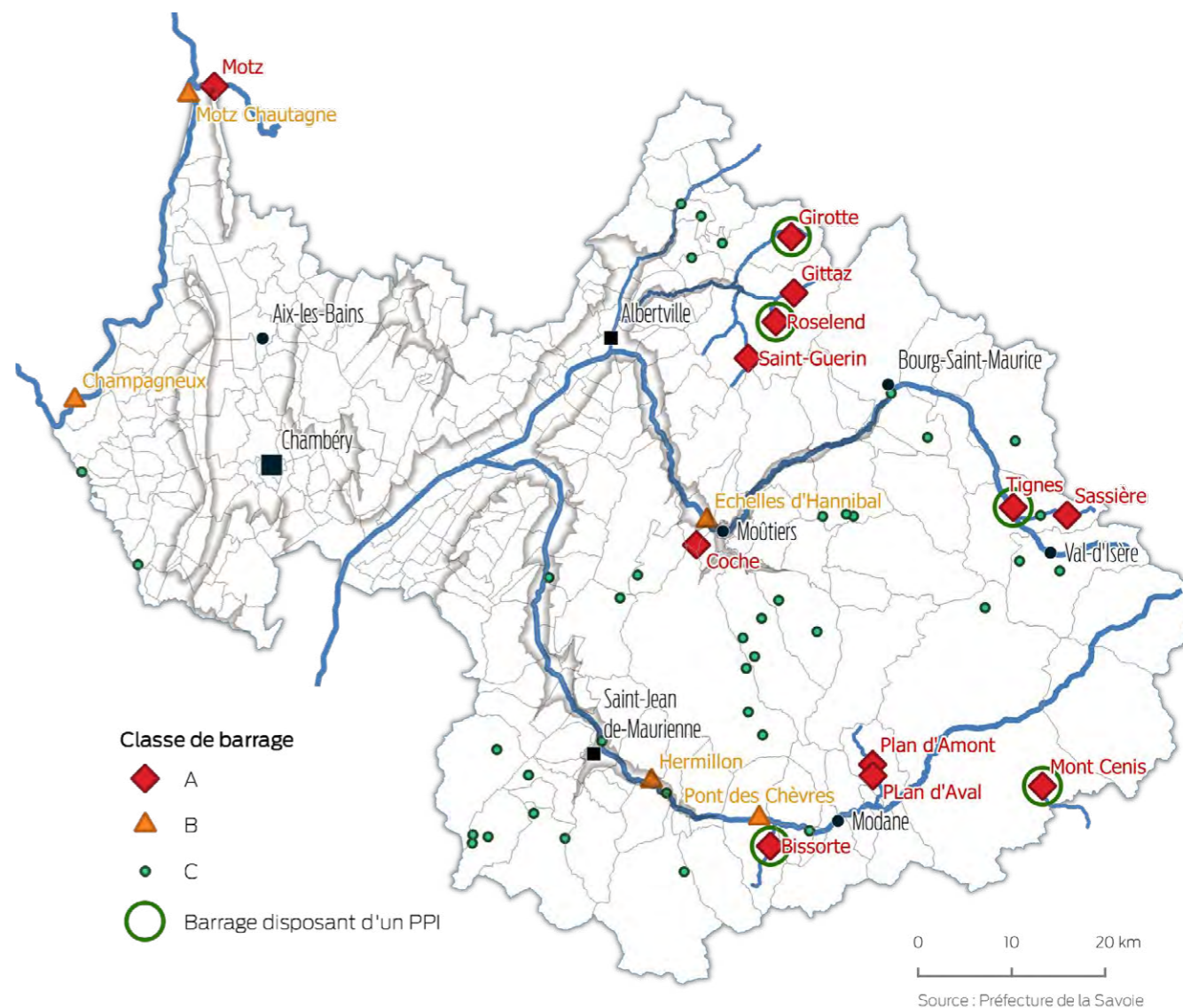
Ces opérations engendrent une mobilisation de longue durée des personnels avec un appui des équipes spécialisées.

LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES - TMD



Source : Dossier départemental des risques majeurs de la Savoie – édition 2020

LE RISQUE BARRAGE EN SAVOIE



Source : Dossier départemental des risques majeurs de la Savoie – édition 2020

Les 3 catégories de barrage au sens de l'article R.214-112 du code de l'environnement sont :

- **Classe A** : barrages de plus de 20 m de hauteur au-dessus du sol naturel et dont le produit  $(H^2 \times \sqrt{V}) > 1500$ ,
- **Classe B** : barrages de plus de 10 m et dont le produit  $(H^2 \times \sqrt{V}) > 200$ ,
- **Classe C** : barrages de plus de 5 m et dont le produit  $(H^2 \times \sqrt{V}) > 20$  ; ou barrages de plus de 2 m retenant plus de 0,05 millions de m<sup>3</sup> d'eau avec au moins une habitation à moins de 400 m à l'aval.

H = hauteur en mètre  
V = volume en million de m<sup>3</sup>  
PPI = Plan Particulier d'Intervention

## D. LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET LE SCHÉMA DES MOBILITÉS

Les infrastructures de transport sont l'ensemble des installations qu'il est nécessaire d'aménager pour permettre la bonne circulation et les échanges au sein du territoire. Cela concerne les réseaux routiers, ferroviaires et aériens mais aussi les infrastructures utilisées majoritairement dans le cadre des activités touristiques : les mobilités fluviales, le transport par câble et les mobilités douces.

L'agglomération de Chambéry est le plus important des points de contact et d'échange entre l'ensemble des modes de transport au niveau départemental.

### 1. Le réseau routier et autoroutier

La Savoie est équipée d'un réseau routier de 8 282km dont 172km d'autoroutes et 2 routes nationales.

#### AXES AUTOROUTIERS

Les 3 principales autoroutes comptent une moyenne journalière annuelle de 26 146 véhicules (MJA 2019, bilan comptage DDT73) avec des pics importants lors des week-ends des vacances d'hiver.

Tronçons en Savoie		MJA 2019
A41	Anney - Chambéry	23 km 45 823 (Aix Sud)
	Chambéry - Grenoble	10 km
A43	Lyon - Chambéry	32 km 53 863 (Chambéry Nord)
	Chambéry - Aiton	35 km 54 077 (Chignin barrière)
	Aiton - Modane	73 km 10 000 dont 2 800 PL
A430	Aiton - Albertville	20 km 19 165 (Ste-Hélène-sur-Isère)

#### ROUTES NATIONALES

La Savoie dispose de 2 routes nationales :

- **La RN 90 dans la vallée de la Tarentaise.** Cet axe, qui dessert les stations de la Tarentaise, est très fréquenté durant la saison hivernale avec des pics à 45 000 véhicules/jour (comptage 2019).
- **La RN 201, VRU (Voie Rapide Urbaine) de Chambéry.** Avec une MJA d'environ 105 470 véhicules en 2019, c'est l'axe le plus fréquenté du département.

### IMPORTANT POUR L'AVENIR

#### Fermeture du tunnel du Mont-Blanc

Du fait de travaux planifiés sur plusieurs années, le tunnel du Mont-Blanc devra être fermé à la circulation plusieurs périodes par an (période de 3 à 4 mois).

Ces fermetures entraineront une migration du flux France ↔ Italie sur l'autoroute de la Maurienne et le Tunnel routier du Fréjus : soit un potentiel de 4 000 véhicules/jour en plus sur cet axe.

### À NOTER

- 8 282km de réseau routier et autoroutier.
- 1 aéroport international.
- 7 aérodromes et altiports.
- 982 remontées mécaniques et 3 funiculaires.
- 3 lignes ferroviaires et 27 gares.
- Le développement des mobilités douces.
- 1 réseau d'altitude.
- 3 600 ouvrages d'arts.
- 2 tunnels binationaux :
  - le tunnel routier du Fréjus (12 895m)
  - le tunnel ferroviaire du Montcenis (13 657m).
- 1 chantier international : future ligne ferroviaire Lyon-Turin.

### 2. Les PC (Postes de Contrôles)

La Savoie dispose de 3 PC pour gérer l'ensemble de son réseau routier et autoroutier :

- Le PC OSIRIS (Albertville) gère les flux du trafic de l'ensemble des RD et RN du département.
- Le PC CESAM supervise les équipements et la sécurité de l'autoroute de Maurienne (67 km).
- Le PC CESAR gère les autoroutes alpines du réseau AREA.

### 3. Le réseau ferré

Il est composé de 27 gares desservies par des TER (Trains Express Régionaux), des trains grandes lignes et des TGV selon les gares. Le département de la Savoie ne dispose pas de LGV (Ligne Grande Vitesse).

La gare de Chambéry-Challes-les-Eaux est la plus importante du département avec une fréquentation de 3,2 millions de personnes par an (voyageurs et non-voyageurs). Les principales lignes ferrées du département sont celles qui relient :

- Culoz à Modane,
- Aix-les-Bains / Le Revard à Annemasse,
- Saint-Pierre-d'Albigny à Bourg-Saint-Maurice,
- Grenoble à Montmélian (ligne sillon Alpin Nord),
- Saint-André-le-Gaz à Chambéry.

### 4. Le réseau aérien

L'activité aérienne est concentrée à l'ouest du département, sous l'influence de Genève et Lyon (aéroports internationaux).

La Savoie dispose aussi d'un aéroport international situé sur 4 communes (Le Bourget-du-Lac, La Motte-Servolex, Voglans et Le Viviers-du-Lac) : l'aéroport « Chambéry/Savoie Mont-Blanc ». 204 573 passagers y ont transité en 2019. Son accès aérien se faisant dans l'axe du lac du Bourget, il est donc considéré comme un aéroport « côtier » et dispose d'un service de sécurité privé.

Le territoire compte aussi :

- 4 aérodromes (Chambéry/Challes-Les-Eaux, Albertville, Saint-Rémy-de-Maurienne et Val-Cenis/Sollières-Sardières),
- 3 altiports (Courchevel, Méribel et Valloire/Bonnenuit),
- Et plusieurs altisurfaces et glaciers.

### 5. Les mobilités fluviales

Cette activité, essentiellement touristique, est principalement présente sur le lac du Bourget et le canal de Savière. Elle concerne une flotte de 6 bateaux, dont la capacité maximale est de 150 personnes, pour 70 000 visiteurs par an.

La compagnie gérant l'activité développe aussi des bateaux électriques et solaires (le SOLELY). Une nouvelle compagnie est arrivée sur le lac d'Aiguebelette, avec un bateau de 11 passagers.

### 6. Le transport par câble

Le parc français de remontées mécaniques est composé de 3 113 installations en 2021. Ce nombre est en baisse constante depuis 2010 (-13,3%).

Paradoxalement, la capacité totale de transport de ce parc mesurée par le temps de mise sous tension continue d'augmenter : il représente une longueur de développement de 2 901 km.

982 de ces remontées mécaniques, soit 32% du parc national, sont installées en Savoie (source STRMTG au 01/01/2023), soit un équivalent de 750 km.

Le plus important téléphérique du monde, pouvant transporter jusqu'à 200 personnes simultanément, dans deux cabines à étages, est savoyard : c'est le téléphérique « Vanoise Express », reliant Les Arcs et La Plagne.

### IMPORTANT POUR L'AVENIR

#### Ouverture du tube 2 du tunnel du routier du Fréjus

Objectif principal : porter le nombre d'abris de 11 à 34, reliés en moyenne tous les 400 m au second tube.

Ce second tube sera ouvert au seul sens de circulation Italie / France, au contraire du tunnel actuel qui sera alors ouvert uniquement dans le sens France / Italie.

La mise en service est envisagée pour l'été 2024.

#### Le développement de l'automobile « propre »

Le nombre d'immatriculations de véhicules électriques a progressé de 500% entre 2019 (61 356) et 2021 (303 000).

L'ambition française est de produire 2 millions de véhicules électriques et hybrides à l'horizon 2030.

## 7. Les mobilités douces)

130km de vélo-routes et 200km de bandes cyclables sont aménagées en Savoie.

Ce réseau concerne l'ensemble des territoires, tant urbain que péri urbain. Les voies vertes sont destinées prioritairement à l'usage du vélo au quotidien (trajet domicile / travail entre autre) ou au tourisme urbain. Le vélo-route vise lui le tourisme à vélo ou le tourisme itinérant : Via Rhôna, vélo route du Sillon Alpin, grands cols, etc.

La pratique du vélo est en évolution constante depuis plusieurs années (+28% sur le territoire national entre 2016 et 2020).

	MJA 2020*	MJA été	Max sur 1 jour
Piste cyclable Aix/Chambéry	1 046 (Voglans)	1 769	3 695
Via Rhôna	184 (La loi)		3 695
Tunnel du Chat	67	398	1 277
Ugine	255	128	335
Tournon	106	530	1 232

(\*) Moyenne journalière annuelle en nombre de véhicules. Source bilan comptage DDT73.

En complément des zones aménagées, les cols attirent de nombreux cyclistes, encouragés notamment par le développement du vélo à assistance électrique (+9,5% en Savoie entre 2019 et 2020).

Pour exemple, la moyenne journalière était d'environ 310 cyclistes sur la période d'ouverture au col du Galibier dans le sens montant et descendant.

### IMPORTANT POUR L'AVENIR

#### Le développement des aménagements cyclables

L'ensemble des territoires de Savoie établissent des schémas directeurs cyclables pour les années à venir. Pour développer la culture et la pratique du vélo (trajets quotidiens en alternative à la voiture ou tourisme), ils proposent des objectifs et des actions chiffrés et hiérarchisés.

Ainsi, les nombreux projets en cours voient le développement de voies existantes et/ou la création de nouvelles structures : création de 154km (vélo route 67) entre Aiton et Bonneval sur Arc, vélo-route des 5 lacs sur le territoire de Gand-Lac, création d'une piste cyclable sur l'ensemble de la vallée de la Tarentaise, etc.

Ces aménagements accompagnent l'émergence des nouveaux moyens de transports : vélos à assistance électrique, vélos à l'hydrogène, trottinettes, rollers, etc.

### IMPORTANT POUR L'AVENIR

#### Création de la liaison ferroviaire Lyon-Turin

Cette ligne vise une amélioration importante des liaisons ferroviaires entre la France et l'Italie et plus globalement entre l'est et l'ouest et entre le sud et le nord de l'Europe.

Elle mise aussi sur un report modal significatif du transport de marchandises dans un milieu environnemental particulièrement sensible.

Enfin, elle favorisera le développement des dessertes pour les voyageurs.

Aujourd'hui, les travaux côté français se concentrent sur le futur tunnel de base transfrontalier.

Ainsi, 5 chantiers souterrain sont en cours dans la vallée de la Maurienne : le percement des puits de ventilation (Avrieux) et la descenderie de Villarodin-le-Bourget (CO5A), la descenderie de Saint-Martin-La-Porte (CO7), la descenderie de la Praz (CO6) ainsi que le chantier opérationnel (CO8) de Saint-Julien-Mont-Denis.

Après 7 ans de travaux, le creusement des 10,5 premiers kilomètres du tunnel de base est officiellement terminé. À l'horizon 2024-2025, 5 tunneliers seront en activité : percement de 2 tubes et de 2 sites souterrains de maintenance et de sécurité.

### IMPORTANT POUR L'AVENIR

#### Le développement du transport par câble et ascenseurs valléens

Depuis quelques années, les stations repensent leurs accès depuis la vallée : la réflexion porte sur le confort et le respect de l'environnement.

Les ascenseurs valléens représentent une réponse concrète à ces enjeux :

- Ils donnent accès à la montagne de façon rapide et ludique ;
- Ils permettraient aussi d'assurer les trajets quotidiens des locaux, le transport de matériel ou de déchets ;
- Ils seraient enfin une réponse pertinente à la problématique de pollution en montagne, résultant principalement des déplacements routiers : accès des stations.

Plusieurs projets d'ampleurs sont à l'étude sur le département et devraient voir le jour dans les années à venir (cf. les SCoT des différents territoires).

### À NOTER

Sur les 6 270km<sup>2</sup> que compte le département, seuls 55% peuvent être considérés comme accessibles (\*).

(\*) Définition des zones accessibles : réseau routier carrossable + 500m en périphérie de ce dernier.



### À NOTER

#### Les risques liés aux transports de personnes

Le transport de personnes, qu'il soit routier, ferroviaire, aérien ou suspendu, présente un risque d'accident pouvant générer un nombre important de victimes (ex. : le transport scolaire, hors agglomération, concerne 12 600 élèves en Savoie).

Ces risques, particulièrement présents en Savoie, ont une occurrence directement proportionnelle à la densité des réseaux. Leurs effets peuvent être aggravés par les aléas liés au relief.

#### Réseau d'altitude

Plus de 1 000km de routes sont situées au-dessus de 1 000m, dont 899km de routes départementales.

En outre, le réseau comporte plus d'une cinquantaine de cols dont sept situés au-dessus de 2 000m. Le plus fréquenté, avec une moyenne de 2 000 véhicules par jour (comptage 2018), pendant sa période d'ouverture, est le col du Mont-Cenis, col frontalier avec l'Italie.

De plus, l'ensemble des remontées mécaniques se trouve sur la partie montagneuse du territoire.

#### Ouvrages souterrains

Le réseau routier et autoroutier compte de nombreux tunnels, monotubes ou bitubes, dont le tunnel binational du Fréjus (plus grand tunnel routier du pays reliant la France à l'Italie) d'une longueur de 12 895 m. Il est géré par une structure binationale et qui fait l'objet d'un PSB (Plan de Secours Binational).

Le réseau ferroviaire comporte 42 tunnels dont 5 d'une longueur supérieure à 1 000m sans compter le tunnel transfrontalier du Mont-Cenis (long de 13 657 m) reliant la France à l'Italie.

On observe le développement des galeries « mode doux » tel que le tunnel du Chat (1 486 m de long), qui permet aux piétons et aux cyclistes de relier l'avant pays savoyard au Lac du Bourget ou le tunnel du Siaix (1 620m de long) en Tarentaise. Construites en parallèle de chacun des tunnels routiers, ces galeries servent aussi de galerie de sécurité et d'évacuation des automobilistes en cas d'incident.

La Savoie comporte aussi 3 funiculaires. Le « Funival » situé à Val d'Isère (tunnel de 1 720 m de long), le funiculaire « Les Arcs'Express » (2 875 m de long) et le « Percés Neiges » à Tignes (3 490 m).

Cette situation, combinée aux effets météorologiques, engendre une vulnérabilité particulière de ces réseaux, qui peut conduire à un arrêt total de la circulation (y compris pour les services de secours) et à l'enclavement de certains secteurs du territoire.

INFRASTRUCTURES ET RÉSEAUX DE TRANSPORT



- Réseau ferré**
  - Voie ferrée
  - Tunnel ferroviaire
  - - - Tunnel TELT
  - Funiculaire
- Réseau routier**
  - Voie verte
  - Nationale
  - Autoroute
  - Départementale
- Tunnel routier**
  - Tunnel routier
- Réseau aérien**
  - ✈ Aérodrôme/Altiport
  - ✈ Aéroport
  - Ascenseur valléen
  - - - Projet Ascenseur valléen
- Autres**
  - ▲ Cols principaux
  - Lacs

0 5 10 km

Sources : IGN® - BD TOPO®, SDIS73® / Réalisation : SDIS73® - GGR - Service SIG  
Mai 2023

E. LE TOURISME

1. La fréquentation

La Savoie est à la 9<sup>e</sup> position des départements touristiques français. Si l'orientation essentielle reste le tourisme hivernal (70% de la fréquentation totale, contre 27% l'été, 2% l'automne et 1% au printemps), l'offre est originale par sa grande variété. Il existe effectivement un potentiel très important en sports de pleine nature et sur le secteur du tourisme thermal.

Ainsi, en 2019, la Savoie enregistre 33,8 millions de nuitées dont 69,3% durant la saison hivernale. À noter :

- 71% des nuitées sont françaises.
- Les 29% de nuitées étrangères proviennent notamment du Royaume Uni (33%), des Pays-Bas (11%) et de Belgique (11%).
- La Plagne, Les Arcs et Val-Thorens se classent parmi les 10 stations mondiales de sport d'hiver les plus fréquentées.

SAISON ESTIVALE

Depuis 2015, la fréquentation touristique estivale est en croissance régulière. La Savoie offre de nombreuses activités de pleine nature :

- 8 382 km de sentiers homologués,
- 5 100 km de pistes VTT labélisées et cyclo,
- 1 800 km de cours d'eau et 8 000ha de plans d'eau de pêche,
- 309 sites d'escalades, via ferrata, parcs aventures et canyoning,
- 35 sites de vol libre.

En 2022, 1,1 millions de personnes ont fréquenté les 33 plages surveillées du département (66% de cette fréquentation concernent les plages des lacs du Bourget et d'Aiguebelette).

GRANDS RASSEMBLEMENTS

Cette vocation touristique et sportive de la Savoie induit des rassemblements de foule à toutes les périodes de l'année et sur tout le territoire : le festival Musilac à Aix-les-Bains, le tour de France cycliste, le championnat du monde de ski, des manifestations musicales en stations, des meetings aériens, etc.

2. L'emploi saisonnier

La part du tourisme dans l'économie savoyarde est prédominante :

- Elle mobilise 33 250 emplois, soit environ 22% des emplois salariés du privé.
- Elle induit un chiffre d'affaire estimé à environ 50% du PIB départemental.

Depuis 15 ans, alors que le nombre d'emplois des autres activités économiques ne progresse que légèrement, celui de la filière touristique est en augmentation régulière et forte.

Durant la saison hivernale, 1 emploi touristique sur 5 est saisonnier. Ces emplois sont concentrés en stations de montagne. D'ailleurs, en Tarentaise-Vanoise et en Maurienne, c'est près d'1 emploi touristique sur 2 qui est saisonnier.

3. Les hébergements touristiques

En 2021, la Savoie compte 110 635 établissements totalisant 753 700 lits touristiques dont 38% de lits marchands répartis ainsi :

- 84% de résidences secondaires et meublés non-classés,
- 12,6% de meublés classés,
- 0,4% d'hôtels,
- 0,3% de résidences de tourisme,
- 0,1% d'hébergements collectifs,
- 2,2% d'autres hébergements ou structures (caravaneige, refuges, aires de campings cars).

À NOTER

- 33 250 emplois et 50% du PIB départemental.
- 9<sup>e</sup> département le plus touristique de France.
- 33,8 millions de nuitées.
- 70% de la fréquentation totale se concentre sur la saison hivernale.
- 33 plages surveillées en saison estivale.
- 753 700 lits touristiques.
- Un développement des activités « 4 saisons ».



#### 4. Le patrimoine historique et culturel

Le patrimoine historique et culturel de la Savoie est riche. Il va de petits édifices tels que les chapelles et oratoires, à des constructions d'ampleur, comme l'abbaye de Hautecombe, le château des Ducs et des cathédrales. Il s'agit très souvent de structures classées au titre des monuments historiques.

Les 3 sites les plus visités en Savoie sont :

- La galerie Eureka – espace montagne à Chambéry, 75 416 visiteurs (2018),
- Le musée Opinel à Saint-Jean-de-Maurienne, 4 870 visiteurs,
- Le Musée des Beaux-Arts de Chambéry, 27 941 visiteurs.

Récemment, le musée Savoisien à Chambéry a ré-ouvert ses portes, après rénovation.

### IMPORTANT POUR L'AVENIR

Partant du postulat d'une accélération du changement climatique et d'un manque d'enneigement dans certaines stations de ski de Savoie tant par sa quantité que par sa durabilité, les acteurs du tourisme orientent leurs réflexions vers l'organisation de nouvelles activités en fonction de la saisonnalité, du climat et des lieux, en les répartissant sur l'ensemble de l'année.

Pour cela de nouvelles orientations pourraient être mises en œuvre et notamment :

- Capter une nouvelle clientèle étrangère mais également locale,
- Conquérir les jeunes skieurs en proposant plus de « fun »,
- Diversifier les activités par de nouvelles pratiques de glisse,
- Rénover les centres de vacances et prévoir des animations après ski,
- Favoriser les locations hors-saison,
- Fidéliser les saisonniers sur l'année en leur proposant des logements ainsi que des moyens de mobilité,
- Augmenter et améliorer les activités de la saison estivale,
- Anticiper le flux des camping-cars et proposer des aires de parking,
- Capitaliser sur l'engouement du ski de fond, des raquettes, des balades et de la baignade dans les lacs de Savoie.

### À NOTER

#### Les risques liés aux activités touristiques

En raison du fort développement des activités de pleine nature, ces risques sont en forte augmentation.

Les accidents, qui sont nombreux, n'impliquent souvent que peu de victimes.

Les interventions restent parfois techniques et délicates en raison :

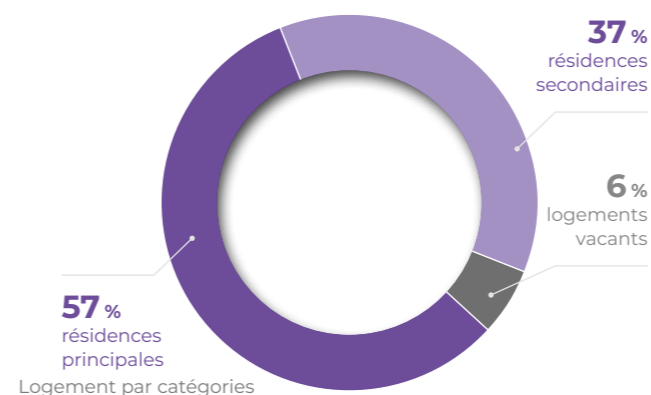
- Des difficultés de localisation,
- Des difficultés d'accessibilité,
- De délais d'intervention allongés (sites isolés),
- D'aggravations conséquentes des conditions météorologiques.

## F. L'HABITAT

En 2019, selon l'INSEE, la Savoie compte 352 254 logements dont 57 % de résidences principales.

Du fait de l'activité touristique, la part de résidences secondaires est largement supérieure à celle des départements voisins.

Entre 2009 et 2019, l'évolution est de +3 781 nouvelles constructions de logements par an.



### 1. Les résidences principales

Sur les 198 132 résidences principales, 119 279, soit 60 %, sont occupées par leur propriétaire.

### 2. Les résidences secondaires

Peu présentes dans les agglomérations et territoires proches des aires urbaines, compte tenu de la pression démographique et immobilière, elles ne constituent que 6 % du parc de logements du bassin d'habitat Chambéry-Bauges.

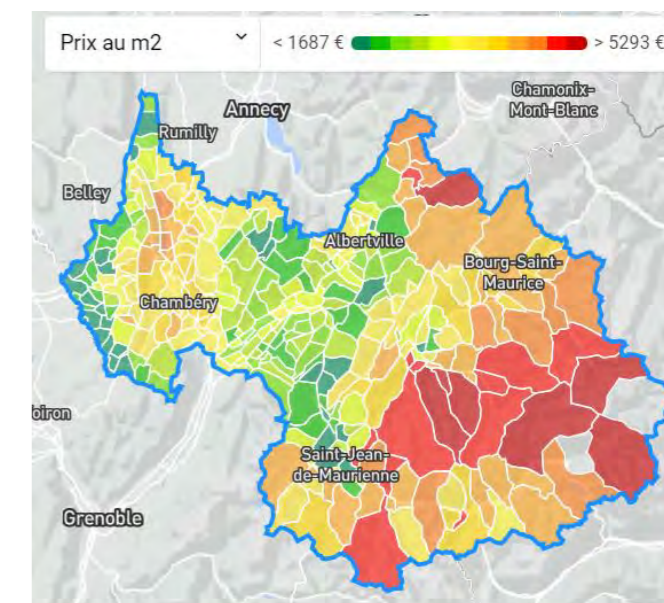
À contrario, elles mobilisent une partie importante du parc des territoires touristiques de montagne :

- 42 % dans le bassin d'habitat de Maurienne,
- 66 % dans le bassin d'habitat de Tarentaise.

### 3. Le marché de l'immobilier

L'attrait touristique de la Savoie entraîne une augmentation générale des prix de l'immobilier. Mais on note une dichotomie des prix.

Au sud-est, dans les territoires liés aux sports d'hiver, les prix sont très élevés. Au nord-ouest, à l'exception de Chambéry et ses abords, les prix de revente sont plus bas.



Source : meilleursagents.com, 2018

### 4. Les résidences de tourisme

En 2022, 347 résidences de tourisme sont « classées » dans les Alpes françaises, dont 21 % en Maurienne et 33 % en Tarentaise.

Les capacités d'accueil de certaines sont très importantes :

- 1 résidence à Aime 2 000 - 2 500 lits et 21 étages, de construction du début des années 70,
- 1 résidence à Val-d'Isère (la Daille) - sur 10 à 14 étages,
- Résidences du Corbier.

### À NOTER

- 352 254 logements en Savoie dont 57 % de résidences principales.
- 6 % des logements sont vacants.
- 200 résidences de tourisme avec, pour certaines, de très importantes capacités d'accueil.
- De nombreux ERP (Établissements Recevant du Public) sont inaccessibles et/ou isolés.

## 5. Les ERP (Établissements Recevant du Public)

Le tableau ci-dessous présente la répartition des ERP par arrondissement et types :

J = structures d'accueil pour personnes âgées et handicapées

O = hôtels

U = établissements sanitaires

RH = centres de loisirs et/ou de formation avec hébergement.

	Type J	Type O	Type U	Type RH
CHY	62	141	32	70
ALB	21	441	8	97
MAUR	4	96	3	89
<b>TOTAL</b>	<b>87</b>	<b>678</b>	<b>43</b>	<b>256</b>

Les ERP pouvant accueillir le plus de public en simultanément dans le département sont :

### • La halle olympique d'Albertville

Elle peut accueillir jusqu'à 9 500 spectateurs pour les concerts et spectacles et 6 500 pour les événements sportifs.

### • Le parc des expositions de Chambéry

Il est composé de 6 halls totalisant 12 725m<sup>2</sup>

### • « Le phare »

Salle plurifonctionnelle qui compte 5 795 places assises et 6 200 en configuration debout.

La Savoie compte également 103 refuges, 12 hôtels d'altitude et 162 restaurants d'altitude.

## IMPORTANT POUR L'AVENIR

### Développement des stations de montagne

Construction de nouvelles résidences et complexes, de plus en plus haut de gamme, dont les capacités augmentent avec une diversification d'activités (logements, hôtel, zones de bien être, restaurants, etc.)

Exemple : le projet de La Plagne 2 000 sur une surface de 54 000m<sup>2</sup> avec 2 500 lits supplémentaires, des restaurants, des activités de loisirs, etc.

## IMPORTANT POUR L'AVENIR

### Rénovation du site des anciens thermes d'Aix-Les-Bains

Planifié de 2023 à 2027, le projet prévoit :

- La construction de 2 bâtiments d'habitation R+10,
- La construction d'un parking souterrain sur 2 niveaux, raccordé au parking de l'hôtel de ville,
- La rénovation et la restructuration du bâtiment actuel en 2 centres commerciaux.

## À NOTER

### Les risques liés aux bâtiments d'habitation

- Les centres anciens  
L'organisation médiévale de l'espace urbain fait l'objet d'une attention particulière.

En effet, la notion d'incendie y revêt un caractère particulier lié à la nature du bâti, à la densité de population, à la configuration de l'accessibilité aux engins de secours et enfin aux cheminements, souvent compliqués, à l'intérieur des bâtiments.

- Les bâtiments isolés  
Sont considérés comme isolés, les bâtiments présentant des difficultés ou une impossibilité d'accès pour les moyens de lutte contre l'incendie via des voies carrossables ou des parcours viabilisés, voire en raison des distances à parcourir depuis les centres d'incendie et de secours.

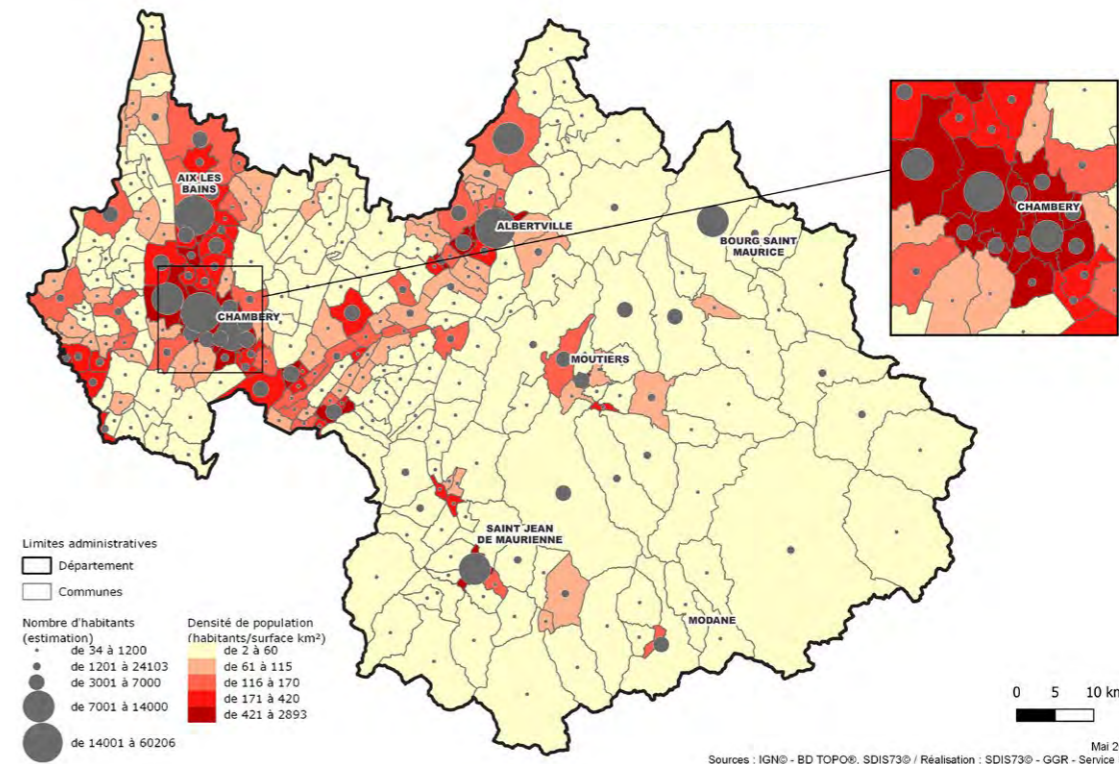
- Les bâtiments en station  
Le risque incendie dans les bâtiments collectifs situés en station, peut être augmenté par :

- la présence d'un potentiel calorifique et fumigène important, et d'équipements générateurs d'incendie,
- la configuration complexe des lieux (immeuble d'habitation sur galerie commerciale, accès aux parkings en sous-sols, etc.).

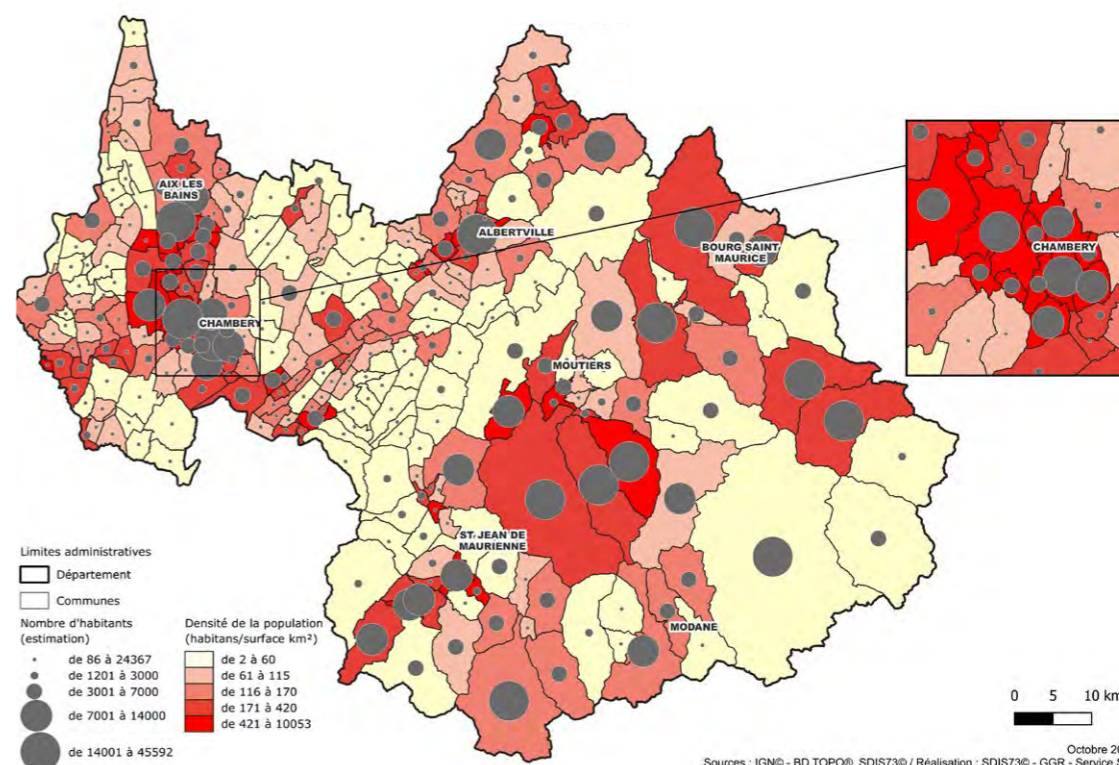
Ainsi, les conséquences humaines peuvent être importantes en raison :

- de la densité de population,
- de la méconnaissance, par les résidents, des lieux et cheminements d'évacuation
- des conditions météorologiques.

## RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR COMMUNE, HORS SAISON TOURISTIQUE ANNÉE 2023



## RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR COMMUNE, EN SAISON TOURISTIQUE ANNÉE 2023





## G. LA SANTÉ

Les structures hospitalières se répartissent entre l'établissement support, le CH Métropole-Savoie, et le GHT Savoie-Belley\* qui associe 6 hôpitaux publics : le CH Albertville-Moûtiers (CHAM), le CH de Bourg-Saint-Maurice, le CH Vallée de Maurienne et le CH de Belley. Il y a également l'hôpital privé Médipôle de Savoie.

Les effectifs sont d'environ 8 050 professionnels pour le public (5 051 professionnels pour le CH Métropole Savoie et 1 000 pour le CHAM, dont 100 médecins) et 419 professionnels pour Médipôle de Savoie. (source : ch-metropole-savoie.fr)

Les effectifs médicaux ont légèrement augmenté entre 2015 et 2021. (source : data.drees.solidarites-sante.gouv.fr)

(\*) Le GHT (Groupement Hospitalier Territorial) Savoie-Belley a la particularité de prendre aussi en compte le secteur de Belley dans l'Ain. Certaines données enregistrent donc cet établissement comme hors du département de la Savoie.

### 1. La démographie des soignants de Savoie

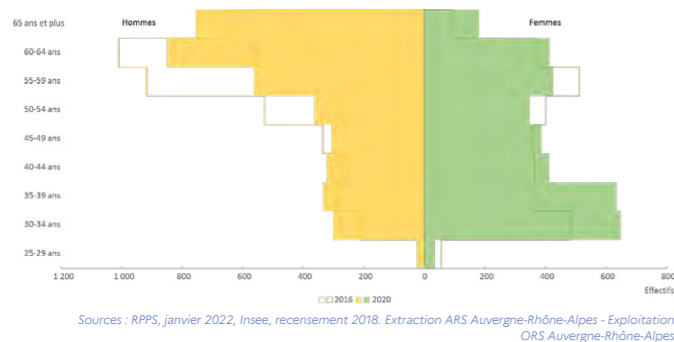
#### LES MÉDECINS GÉNÉRALISTES LIBÉRAUX

La Savoie compte 113,2 médecins généralistes pour 100 000 habitants (moyenne régionale : 91,4 et nationale : 87,4). La répartition se polarise, comme la population, à l'ouest, en vallée et en zone urbaine, où la densité y est à la hausse contrairement au reste du département.

44% des médecins ont plus de 55 ans : la moyenne d'âge des médecins femmes est de 46,2 ans contre 54 ans pour les hommes.

La profession se féminise fortement avec une augmentation du nombre de praticiennes entre 30 et 39 ans.

Les jeunes médecins faisant, en moyenne, moins d'heures hebdomadaires que leurs aînés, à nombre constant, l'offre de soin libéral risque de diminuer.



Pyramide des âges des médecins généralistes libéraux, 2016, 2020, Auvergne-Rhône-Alpes

#### LES PRATICIENS HOSPITALIERS

En janvier 2022 dans la région AURA, 48,3% des postes de praticiens hospitaliers urgentistes n'étaient pas pourvus (319 sur 660), 42,6% des postes d'anesthésistes réanimateurs (366 postes) et, en médecine générale, cela représente 339 postes soit 34,8%.

En Savoie, seuls 24,2% des postes de praticiens hospitaliers sont non-pourvus. Il est possible que ces postes soient au moins en partie occupés par des médecins contractuels ou intérimaires. (source : CNG au 31/01/2022)

La répartition des ETP (Equivalent Temps Pleins) suit la démographie globale de la Savoie, avec une augmentation sur les plaques chambérienne et aixoise et une stagnation sur le reste du territoire. (source : rapport PRS 2022)

Ce nombre de personnels médical et paramédical augmente aussi au sein du département par un recours au temps partiel plus fréquent. (source : rapport PRS 2022)

### 2. La consommation de soin départementale et limitrophe

#### L'ACTIVITÉ SMUR

Entre 2015 et 2019, les sorties SMUR augmentent de 8% (de 7 072 sorties en 2015 à 7 632 en 2019), conjointement à une diminution des ETP médicaux et paramédicaux. (source : data.drees.solidarites-sante.gouv.fr)

On note également une adaptation du SAMU avec une augmentation du nombre de médecins correspondants SAMU de 43% entre 2015 (57) et 2022 (100). Pour être recrutés, ces médecins doivent exercer à plus de 30 minutes du premier moyen SMUR, par voie routière. Leur augmentation permet de compléter le maillage départemental.

#### À NOTER

- 8 050 professionnels de santé hospitaliers.
- 113,2 médecins généralistes pour 100 000 habitants (110 en moyenne nationale).
- Augmentation de l'activité du SMUR (Service Mobile d'Urgence et de Réanimation) et des ISP (Infirmiers Sapeurs-Pompiers).
- Augmentation des transferts inter-hospitaliers, des carences d'ambulance et des transports hors département.
- 100 médecins correspondants SAMU principalement situés sur la partie est du département.

L'activité des ISP protocolés a aussi connu une augmentation de 33%, passant de 603 sorties en 2015 à 905 en 2019, entre déploiement de l'activité et augmentation des besoins et des indications via le développement des protocoles. (source : bilan activité sous-direction santé 73)

Les difficultés d'accès aux soins de proximité créées, entre autres, par une pyramide des âges défavorable et une modification des pratiques (recours au temps partiel), entraînent également une augmentation du recours aux services d'urgence. Ainsi, l'activité extrahospitalière en Savoie (SMUR et ISP protocolés) augmente plus rapidement que la population du département.

### 3. L'activité des urgences

Entre 2015 et 2019 le nombre de passage aux urgences a augmenté de 11% en Savoie et 13% au CHU de Grenoble. À l'instar des sorties en SMUR, pour l'année 2021, les services des urgences relatent une baisse de l'activité.

#### IMPORTANT POUR L'AVENIR

Le départ en retraite massif des médecins généralistes actuels va se poursuivre dans les 10 prochaines années et le recours aux temps partiels va augmenter.

La tendance démographique constatée actuellement devrait se poursuivre avec une polarisation des soins sur l'ouest du département ainsi que sur les départements voisins notamment lorsqu'ils sont pourvus de plateaux techniques spécifiques.

Les territoires à l'est connaissent un vieillissement de leur population : la question du maintien à domicile et de la continuité de soin se pose.

La télémédecine est une solution en pleine évolution, les moyens du SDIS sont de plus en plus sollicités pour apporter leur concours à la décision médicale.

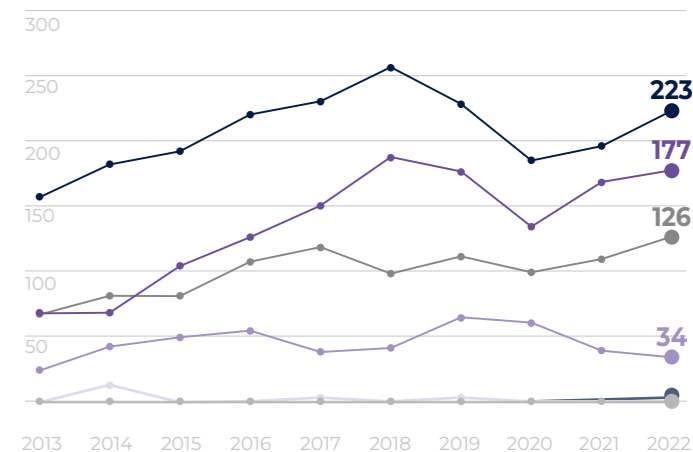
### 4. Les transports

Les interventions pré-hospitalières connaissent une mutation avec une augmentation de 33% des transferts inter-hospitaliers.

L'activité opérationnelle du SDIS se modifie avec une augmentation de 38,2% des transports par carence d'ambulance, ainsi qu'une augmentation des transports hors département.

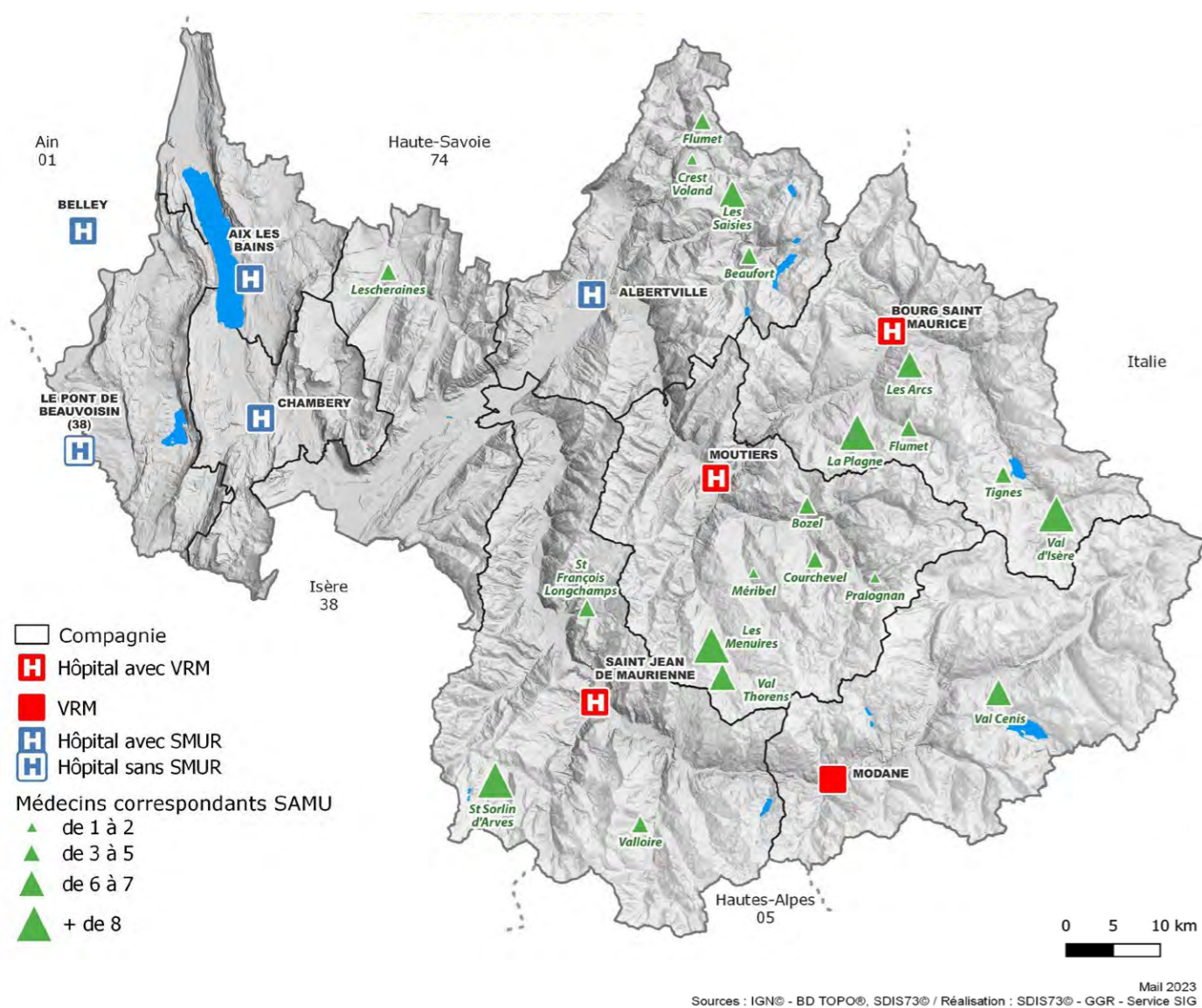
Les déplacements dans l'Ain s'entendent du fait du groupement hospitalier de territoire qui comprend Belley. Ceux en direction d'Annecy et Grenoble sont dus à leurs particularités techniques et à leurs capacités d'accueils importantes (voir le graphique ci-dessous).

Enfin, la fermeture de service d'urgences de Moûtiers reporte l'activité plus à l'ouest, sur Albertville, entraînant une augmentation de l'activité par l'allongement des durées de transport.



Évolution des transports sur établissements de santé extradépartementaux 2013-2022

CENTRES HOSPITALIERS ET MÉDECINS CORRESPONDANTS SAMU



H. LES AUTRES SERVICES

1. Les ambulances privées

L'organisation du SSUAP (Secours et Soins d'Urgence à Personnes) est régulée par une convention tripartite entre le SAMU, le SDIS et les transporteurs sanitaires privés, représentés par l'ATSU (Association des Transports Sanitaires Urgents).

Cette convention définit trois niveaux d'urgence: l'urgence vitale réalisée par le SAMU et le SDIS, l'urgence fonctionnelle réalisée par le SDIS et les ambulanciers privés et le transport sanitaire non-urgent et non-programmé, domaine des ambulanciers privés.

Pourtant, le SDIS est également impacté par ce 3<sup>e</sup> niveau d'urgence dans le cas des carences d'ambulances privées: 2803 interventions en 2022. Une part de ces carences est également liée indirectement à l'activité des cabinets médicaux qui recueillent, entre autres, les secours « bas de piste ».

2. Les services des pistes

La circulaire du ministère de l'Intérieur n°78-003 du 4 janvier 1978, définit le domaine skiable d'une station comme tout ou partie du territoire d'une commune qui est desservi par gravité depuis les remontées mécaniques. Sur les 72 communes sièges de stations de sport d'hiver, ce sont les moyens privés des services de sécurité et des pistes qui assurent les opérations d'assistance et de secours, sous l'autorité du maire (circulaire du ministre de l'Intérieur aux préfets de montagne du 6 juin 2011).

Cette activité représente 23426 interventions sur le domaine skiable pour la saison hivernale 2021/2022 (chiffres SIDPC, Préfecture de Savoie). Ce modèle de secours génère également une activité induite pour le SDIS avec de nombreuses interventions pour des transports bas de pistes vers les cabinets médicaux, les centres hospitaliers ou les DZ (Drop Zone).

3. Les hélicoptères

LES MOYENS PUBLICS

La Savoie possède une base de la gendarmerie nationale armée à l'année, située à Modane (DAG), et d'une base saisonnière, située à Courchevel, armée par la sécurité civile en saison estivale. Le département fait régulièrement appel à d'autres appareils des départements limitrophes dans le cadre de l'ordre zonal des hélicoptères ou dans le cadre du dispositif ORSEC montagne. Il s'agit d'appareils des bases de la sécurité civile d'Annecy (74) et du Versoud (38), mais également des appareils de la gendarmerie nationale de Briançon (05) et de Chamonix (74).

LES MOYENS PRIVÉS

La Savoie dispose également de moyens privés comme la société SAF, basée sur l'aérodrome de Tournon, qui assure en particulier l'armement de la base temporaire de Courchevel durant la saison hivernale au bénéfice des domaines skiables, mais également la mise à disposition de RADIAL 73, l'hélicoptère du SAMU. Les sociétés Savoie Hélicoptères et Blugeon Hélicoptères basées en Savoie et Haute-Savoie complètent l'offre privée.

4. Les forces de l'ordre

LA DIPN

Disposant de 330 fonctionnaires, la DIPN (Direction Interdépartementale de la Police Nationale) a autorité sur les circonscriptions de Chambéry (Saint-Alban-Laysse, Jacob-Bellecombette, Cognin, Bassin et Barberaz), d'Aix-les-Bains et d'Albertville.

Cette nouvelle entité (expérimentation initiale de la DIPN dans les départements du Pas-de-Calais, des Pyrénées-Orientales et de la Savoie) regroupant la sécurité publique, le renseignement territorial, la police aux frontières et la police judiciaire est préfiguratrice de la réforme nationale qui va s'étendre à l'ensemble du pays.

Par ailleurs, la police aux frontières est également implantée sur la commune de Modane et les CRS Alpes disposent d'une unité de secours en montagne à Albertville.

À NOTER

- La Savoie compte, en septembre 2023, 27 agréments de transport sanitaire privé, avec un parc de 106 ambulances et 73 véhicules sanitaires légers.
- 11 400 : c'est le nombre d'urgences pré-hospitalières qu'ils ont prises en charge en 2023.
- 1 convention tripartite entre le SDIS, le SAMU et les transporteurs sanitaires privés (juin 2017).
- 2 bases aériennes publiques et des moyens privés mobilisables.
- 630 gendarmes.
- 330 policiers nationaux.
- 197 policiers municipaux.

### LE GROUPEMENT DE GENDARMERIE

Composé de 630 personnels, le groupement de gendarmerie départementale est organisé au niveau territorial en 3 compagnies (Chambéry, Albertville et Saint-Jean-de-Maurienne) et dispose également d'un escadron départemental de sécurité routière, d'un PGHM (Peloton de Gendarmerie de Haute-Montagne de Bourg-Saint-Maurice) et d'une brigade nautique intérieure (Aix-les-Bains).

Il existe également un groupement de gendarmerie mobile basé à Chambéry, un DAG (Détachement Aérien de la Gendarmerie) basé à Modane et une brigade de gendarmerie des transports aériens sur l'aéroport de Chambéry-Savoie-Mont-Blanc.

En hiver, ce dispositif est complété par l'ouverture de 10 postes saisonniers dans les stations de Tignes, Les Arcs, La Plagne, Val-Thorens, Méribel, Courchevel, Valmorel, Les Saisies, Valloire et Le Corbier.

Dans le cadre du dispositif national «200 brigades», deux créations de brigades territoriales sont envisagées en Savoie : la première (fixe) à Novalaise pour répondre à l'activité générée par le Lac d'Aiguebelette et une seconde (mobile) à Val d'Arc.

### LES POLICES MUNICIPALES

En 2021, 37 communes de Savoie sont dotées d'une police municipale pour un total de 197 agents. (source : data.gouv.fr-2021)

Seules 4 villes disposent de plus de 10 policiers municipaux : Chambéry (49), Aix-les-Bains (22), Bourg-Saint-Maurice (13) et Albertville (13).

## 5. Les principales associations agréées de sécurité civile

### LA FFSS

La Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme compte 40 secouristes et 3 VPSP (Véhicules de Premiers Secours à Personnes).

### LA CROIX ROUGE FRANÇAISE

Disposant de 5 antennes locales en Savoie, elle regroupe 54 secouristes et 3 VPSP. Cette association est signataire d'une convention tripartite d'évacuation des victimes entre le Conseil Départemental, le SDIS et le SAMU.

### L'APC

L'Association de Protection Civile de Savoie dispose de 65 secouristes sur le territoire savoyard et de 2 VPSP.

## 6. Autres

De nombreux autres services appuient le SDIS dans leurs missions au quotidien, comme les services autoroutes, la DIR, ENEDIS, GRDF, RTE, ADRASEC, etc.

### IMPORTANT POUR L'AVENIR

L'augmentation continue de l'activité sportive estivale sur les domaines des stations, comme par exemple, la pratique du VTT de descente, pose la question de l'organisation des secours.

Cette organisation pourrait évoluer vers un schéma similaire au secours privé réalisé sur les domaines skiables en hiver ou demeurer dans le secteur du secours public.

En période hivernale, la multiplication des activités proposées sur le domaine skiable en dehors des périodes d'ouverture pose également la question de la responsabilité et de la distribution des secours notamment en période nocturne.



## I. LES VULNÉRABILITÉS ET MENACES

### 1. Les vulnérabilités systémiques

#### LIÉES À L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE

Le territoire de Savoie accueille 5 postes de transformation 400 kV (Albertville, la Coche, Super Bissorte, Villarodin, Grande-Ile) qui assurent l'alimentation électrique du territoire.

Tous usages confondus, la consommation électrique annuelle du SDIS se chiffre en moyenne à 3,7 GWh sur les 4 dernières années.

En cas d'interruption de l'alimentation électrique, le SDIS possède une capacité de résilience, à améliorer, qui s'appuie actuellement sur des groupes électrogènes fixes ou mobiles, des onduleurs pour les systèmes informatiques et de batteries pour les automates d'alerte.

#### LIÉES À L'APPROVISIONNEMENT EN HYDROCARBURES

La consommation du SDIS en hydrocarbures est d'environ 620 000 litres par an.

L'utilisation de cartes de paiement auprès des stations-services du département représente la majorité des sources d'approvisionnement du SDIS en carburant. Le site de l'état-major dispose de pompes à carburant d'une capacité de 5 000 litres, complétées par quatre remorques de carburant à l'échelle départementale. Enfin, des conventions avec les centres techniques municipaux existent notamment en station.

#### LIÉES AUX INFRASTRUCTURES DE TÉLÉCOMMUNICATION

La capacité du SDIS à accomplir ses missions repose sur une infrastructure de communications à plusieurs composantes :

- le réseau téléphonique fixe,
- les antennes relais de téléphonie mobile,
- les antennes de l'INPT (Infrastructure Nationale Partagée des Transmissions), permettant le déploiement du réseau radio ANTARES dédié aux sapeurs-pompiers,
- un réseau hertzien spécifique pour la transmission de l'alerte via les récepteurs d'alerte (bips).

### 2. Les menaces physiques

#### LES SABOTAGES OU PILLAGES

Les dégradations volontaires des infrastructures de communication ou de distributions d'énergie provoqueraient des conséquences similaires à celles abordées dans les vulnérabilités systémiques.

La sécurisation de l'ensemble des 85 sites du SDIS, en termes d'accès (contrôle, clôture, portail) comme en termes stratégiques (serveurs, réseaux, carburant), est un enjeu important.

#### LES AGRESSIONS DES SAPEURS-POMPIERS

L'ONDRP (Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales) recense 378 agressions de sapeurs-pompiers pour la région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'année 2018. Concernant la Savoie, le nombre d'agressions de sapeurs-pompiers et PATS est de 67 sur la période 2016-2022, soit une dizaine par année.

### 3. Les menaces cyber et risques de piratage

Les établissements publics sont aussi la cible d'attaques cyber : 5 SIS ont été touchés par ces attaques depuis 2019.

À titre d'exemple, le SDIS a détecté 423 menaces cyber uniquement, pour le mois de janvier 2023.

En augmentation constante, ces attaques cyber peuvent conduire à une perte partielle ou totale des systèmes d'information et de communication, mettant en péril le fonctionnement du SDIS.

### À NOTER

- Des vulnérabilités systémiques : alimentation électrique, hydrocarbures et télécommunications
- Des menaces physiques : sabotages et agressions
- Des menaces sociétales : sanitaires, conflits violents, attentats, etc.

#### 4. Les menaces sociétales

##### LES MENACES SANITAIRES

Les risques associés aux épidémies, pandémies ou épizooties obligent le SDIS à adapter ses missions en lien avec les partenaires de la santé. Ils sont également source de vulnérabilité pour le service, avec un risque de rupture capacitaire si la ressource humaine est impactée.

##### DÉBORDEMENT VIOLENT / CONFLIT CIVIL

L'occurrence des contextes de violences urbaines, de débordement de conflits sociaux, d'occupation de sites sensibles ou d'affrontement entre communautés rivales impactent les SDIS qui se positionnent en force concourante auprès des forces de l'ordre.

##### LES MENACES D'ATTENTAT TERRORISTE

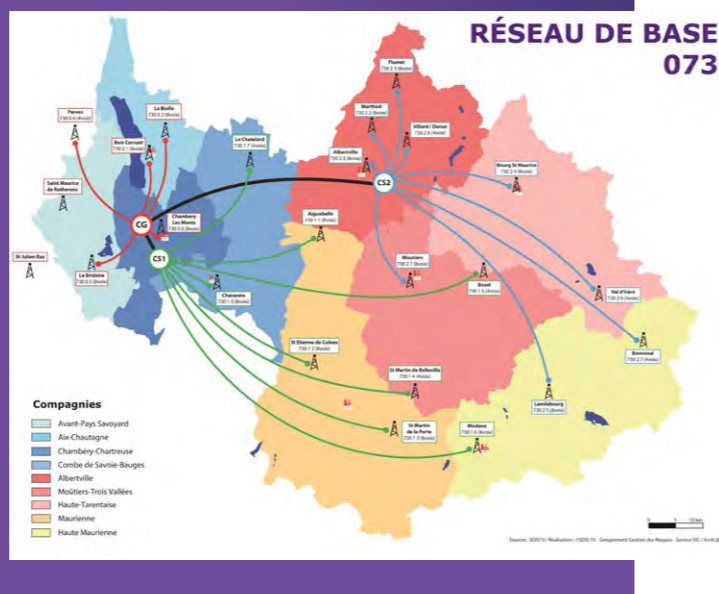
Depuis les dernières vagues d'attentats qui ont frappées le pays, les doctrines « attentats NRBC » et « tuerie de masse » fixent clairement l'action du service en force concourante en appui des forces de l'ordre.

##### LES RÉSEAUX SOCIAUX

Les médias sociaux constituent un nouveau canal de communication qui permet d'associer les citoyens de manière participative, notamment en situation de crise. Mais ils peuvent également être vecteurs de diffusion de rumeurs et de fausses informations destinées à perturber le fonctionnement d'une structure.

### IMPORTANT POUR L'AVENIR

Le déploiement de la fibre et l'arrêt du réseau téléphonique commuté sur le territoire, entraineront une hausse significative des débits de transfert de données et auront également un impact majeur sur la capacité de résilience des unités opérationnelles du SDIS.



### IMPORTANT POUR L'AVENIR

Le déploiement du nouveau système d'information des services d'incendie et de secours (NexSIS) au sein du SDIS devrait être effectif dans les 5 prochaines années. Ceci nécessite une infrastructure informatique sécurisée au préalable.

Le RRF (Réseau Radio du Futur) qui devrait être déployé à partir de 2026, reposera sur l'infrastructure des opérateurs de téléphonie mobile, ce qui entraînera une dépendance plus accrue du SDIS vis-à-vis du réseau de ces opérateurs, même si les communications d'urgence seront prioritaires.



## J. LES RISQUES NATURELS ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La Savoie fait partie des territoires les plus impactés par le changement climatique. En effet, la hausse des températures moyennes est plus marquée en altitude: 2,5°C de hausse sur le territoire Savoyard depuis 1950, contre 1,5°C sur le reste du pays. (Source : Météo-France, AGATE, observatoire du changement climatique)

Cette modification du climat, plus marquée au printemps et en été (+ 3°C), a déjà pour conséquences une augmentation de fréquence des canicules, une hausse de la sévérité des sécheresses et une diminution de l'enneigement en dessous de 1 800 mètres d'altitude. (www.savoie.fr) L'intensité de ces épisodes climatiques fragilise nos ressources en eau, contribue au recul des glaciers et modifie durablement la prise en compte des risques naturels présents dans le département.

### 1. Les évènements météorologiques

Le climat complexe de la Savoie est concerné par plusieurs types de phénomènes climatiques :

- les grands froids, principalement présents en hiver et en altitude en période de mauvais temps, sont parfois aggravés par le vent ;
- les tempêtes et les orages qui peuvent être renforcés par les reliefs importants et les phénomènes liés aux vallées ;
- les épisodes de canicules et de sécheresses sont présents tous les étés en Savoie et tendent à se multiplier avec les effets du changement climatique: comme du 9 au 12 août 2020, où la température est montée à 38.8°C à Chambéry.

### 2. Le risque feux de forêts

Bien que le risque feux de forêts et d'espaces naturels reste mesuré dans le département, l'allongement et la multiplication des périodes de sécheresse pourraient favoriser les départs de feu et étendre les périodes à risques au-delà de la saison estivale. Ainsi le risque d'incendie pourrait s'étendre en dehors des périodes estivales, notamment au printemps lorsque la végétation est sèche avant le débourrement. Les sites les plus sensibles sont l'avant-pays savoyard, la Chautagne, autour du Lac du Bourget, autour de Chambéry et la Combe de Savoie (DDRM 73).

### 3. Le risque glaciaire et périglaciaire

Ce risque pourrait aussi s'accroître ces prochaines années avec la réduction du volume et de la surface des glaciers des Alpes, pouvant provoquer des phénomènes d'écoulement d'eau stockée dans les glaciers, accompagnés de blocs de glaces et de roches, favorisant le risque inondation (DDRM 73).

### 4. Le risque mouvement de terrain

La Savoie est particulièrement confrontée aux éboulements, chutes de blocs et glissements de terrain. Ce risque concerne plus de 97% des communes du territoire.

### IMPORTANT POUR L'AVENIR

L'eau étant le principal agent extincteur utilisé par les sapeurs-pompiers, ces pénuries d'eau dans les réseaux d'alimentation en eau (pour les points d'eaux artificiels), comme les diminutions du niveau d'eau dans les points d'eau naturels peuvent avoir des conséquences sur la couverture en défense extérieure contre l'incendie sur certains secteurs, en particulier dans l'avant-pays-savoyard.

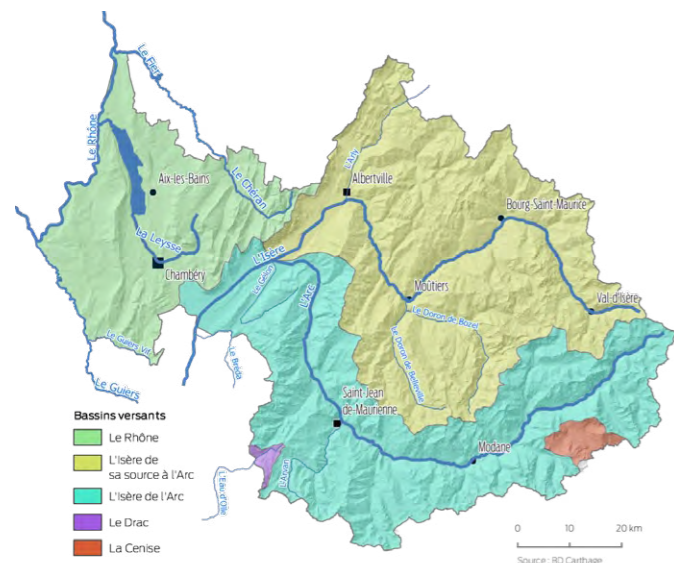
Pour les massifs forestiers, cette sécheresse engendre à court terme une diminution de l'hygrométrie des strates arbustives et à moyen terme une modification de la nature de la végétation, contribuant toutes les deux à l'augmentation significative du risque feux de forêt en Savoie (exemple de la saison 2022 avec les incendies de Villargondran le 17 juillet, 5 ha brûlés et 2 000 ha menacés, ou de Bozel le 30 juillet, 25 ha de brûlés, dans des secteurs particulièrement difficiles d'accès).

### À NOTER

- Risques de pénurie d'eau affectant la capacité de défense extérieure contre l'incendie.
- Augmentation du risque feux de forêts.
- Augmentation des risques d'inondation et de mouvement de terrain par la déstabilisation des terrains en montagne par la destruction du couvert végétal.

### 5. Le risque inondation

La Savoie totalise 3 500km de cours d'eau et près de 90% des communes du département sont concernées par le risque inondation, principalement caractérisé par des crues torrentielles (DDRM 73) en vallées ou par des crues de plaines notamment dans le secteur de l'avant-pays-Savoie.



### 6. Le risque avalanche

Malgré l'augmentation des températures moyennes et la diminution des cumuls de neige, le risque avalanche reste particulièrement prégnant et concerne 19% des communes du département.

#### IMPORTANT POUR L'AVENIR

En plus des enjeux directement liés au massifs forestiers (32% du département) ou à l'agriculture (30%), les feux de végétaux ont également des conséquences durables en matière de déstabilisation des terrains en montagne et de diminution de la capacité d'absorption des eaux de ruissellement, ce qui favorise directement les risques de mouvements de terrains et d'inondations.

Les phénomènes périglaciaires et la fonte du permafrost favorisent également les risques de mouvements de terrain et de catastrophes par effet domino.



### 7. Le risque sismique

La totalité du territoire de la Savoie est soumise au risque sismique. Les secteurs urbanisés et l'essaim de la Maurienne en constituent les enjeux principaux.

### 8. Le risque minier

47 communes en Savoie sont concernées par un PPRM (Plan de Prévention des Risques Miniers) ou par un PAC (Porté A Connaissance) qui concerne le risque minier.

#### À NOTER

Les phénomènes météorologiques intenses peuvent engendrer un grand nombre d'interventions en un laps de temps limité.

Le SDIS de la Savoie doit donc se préparer à une mobilisation forte et une montée en puissance du niveau technique des intervenants, pour faire face dans la durée, à une sollicitation opérationnelle multiple et variée.

La répétition des canicules et des sécheresses obligera le SDIS à maintenir une capacité opérationnelle au-delà des périodes habituelles (exemple des feux de forêts et d'espaces naturels en dehors de la saison estivale).

De plus, l'augmentation du nombre de journées chaudes jusqu'en 2050, selon les scénarios du GIEC, pourrait engendrer une augmentation des missions de secours et d'assistance aux personnes pendant les périodes estivales, notamment pour les populations âgées et vulnérables des centres urbains. Ainsi, des phénomènes sanitaires importants tels que la France en a connus lors de l'été 2003, pourraient se reproduire dans les années à venir.

## K. LES PERSPECTIVES ET PROBLÉMATIQUES

### 1. Un contexte unique

Le département le plus montagneux de France se caractérise par un clivage est-ouest particulièrement marqué, qui résulte indirectement des conséquences liées au relief, combinées à des choix de développement touristique et industriel.

À l'ouest, les plaines et vallées historiquement accessibles par de nombreuses voies de communication et bénéficiant d'un climat plus clément, concentrent la majorité de la population. À l'est, la haute montagne et les accès difficiles sont plus défavorables à l'implantation d'habitations sédentaires. Ce phénomène continue actuellement à s'amplifier.

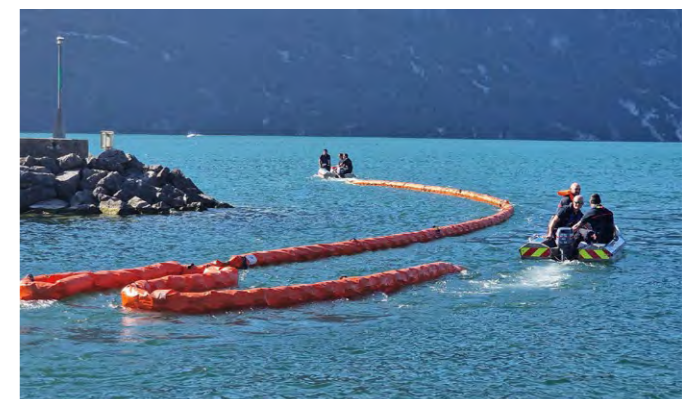
À l'inverse, le tourisme se concentre essentiellement dans les stations de sports d'hiver des deux principales vallées situées à l'est du département, qui concentrent, en particulier durant les périodes de congés, les plus forts enjeux. Ce phénomène se développe également durant la saison estivale de manière moins marquée.

Contrairement au modèle Autrichien ou Suisse, qui privilégie l'hébergement en pied de vallées dans les villages existants, le modèle français a choisi depuis les années 1970 d'urbaniser en altitude afin d'héberger les touristes au niveau des domaines skiables. Ce développement conduit, chaque saison, à la naissance de villes temporaires en altitude, comparables en population, à la commune siège de la Préfecture : exemples de La Plagne Tarentaise, Les Belleville et Tignes / Val d'Isère.

Les risques technologiques sont aussi historiquement concentrés à l'est du territoire, propice aux constructions d'ouvrages particuliers comme les tunnels ou les barrages qui ont eux-mêmes encouragé l'implantation de nombreuses ICPE métallurgiques, à une période où seule l'hydroélectricité répondait aux besoins énergétiques générés par leurs processus industriels.

Les risques naturels sont tous présents en Savoie à l'exception des risques volcaniques et cycloniques. Ils se concentrent eux aussi, essentiellement à l'est du territoire et sont souvent renforcés par l'influence du relief.

Cette dichotomie, qui se renforce constamment, risque de s'accroître en raison des effets du changement climatique, plus marqué en altitude.



### 2. Une combinaison de risques

#### EVÈNEMENTS INITIATEURS

La Savoie est caractérisée par un nombre très important d'éléments pouvant déclencher une source de danger pour les personnes, les biens ou l'environnement.

Plus important encore que le nombre, ce sont les potentiels effets de combinaison entre ces risques qui sont majorants à l'échelle de notre territoire. Ainsi, le feu de forêt ou le recul des terrains glaciaires va-t-il favoriser la déstabilisation des sols en montagne, entraînant des mouvements de terrain, coulées de boue, ou crues torrentielles, qui elles-mêmes peuvent impacter des infrastructures de communication provoquant l'isolement des territoires ou touchant des ICPE ou TMD, eux-mêmes générateurs de risques.

Ces interdépendances sont renforcées par les conséquences du changement climatique, aux effets plus prégnants en montagne.

#### EFFETS AMPLIFICATEURS

L'effet de vallée amplifie les difficultés liées au flux de circulation (chassés croisés), la cinétique des phénomènes de crue, et concentre les flux de toxicité des fumées ou la diffusion d'un nuage gazeux.

La météo en zone de montagne accentue, par ailleurs, la violence des principaux événements climatiques.

Les nombreuses infrastructures souterraines amplifient aussi de manière très significative les conséquences d'un incendie ou d'un accident notamment dans les tunnels.

### EFFETS DE RENFORCEMENT

La fermeture des principaux cols, durant la moitié de l'année, multiplie les phénomènes d'isolement de bassins de population desservis par un axe unique et les conditions météorologiques en montagne ne permettent pas toujours d'assurer un accès par voie aérienne pour les secours.

Notre modèle de développement touristique concentre en altitude, dans des zones difficiles d'accès, une population majoritairement d'origine urbaine de plusieurs milliers de personnes. Ce qui a pour effet le renforcement des conséquences d'un accident, d'un sinistre ou d'une catastrophe dans cette configuration.

À cela s'ajoute la complexité de conception des bâtiments en station qui comprennent souvent de nombreux niveaux en infrastructure comme en superstructure rendant l'orientation et l'évacuation des résidents particulièrement complexe, alors même qu'ils ne connaissent pas les lieux.

Ces difficultés sont encore renforcées par le comportement d'une partie de la population pratiquant un tourisme à vocation festive, par l'évacuation des résidents en milieu hostile (front de neige et météo) ou encore par les difficultés d'accessibilité des bâtiments pour les secours (accès limités ou inutilisables).

Enfin, la répartition de la réponse médicale qui répond au même tropisme tourné vers l'ouest (concentration sur l'agglomération de Chambéry / Aix-les-Bains), renforcera également les conséquences d'interventions de SSUAP en zone de montagne.

### DES ENJEUX EXCEPTIONNELS

Ce constat, caractérisé par une grande variabilité des risques et des enjeux présents sur le territoire, nécessite une réponse complexe et exigeante, qui soulève de nombreuses questions :

**Comment** traiter les sinistres en zone inaccessible par les moyens conventionnels : ERP d'altitude, infrastructures des remontées mécaniques ou feux de forêts non accessibles ?

**Quel** modèle de secours pour les activités touristiques estivales payantes et/ou surveillées, sur un domaine «privatisé» (VTT de descente, surveillance des plages) : le modèle de secours privé des stations de ski ou un modèle de secours public ?

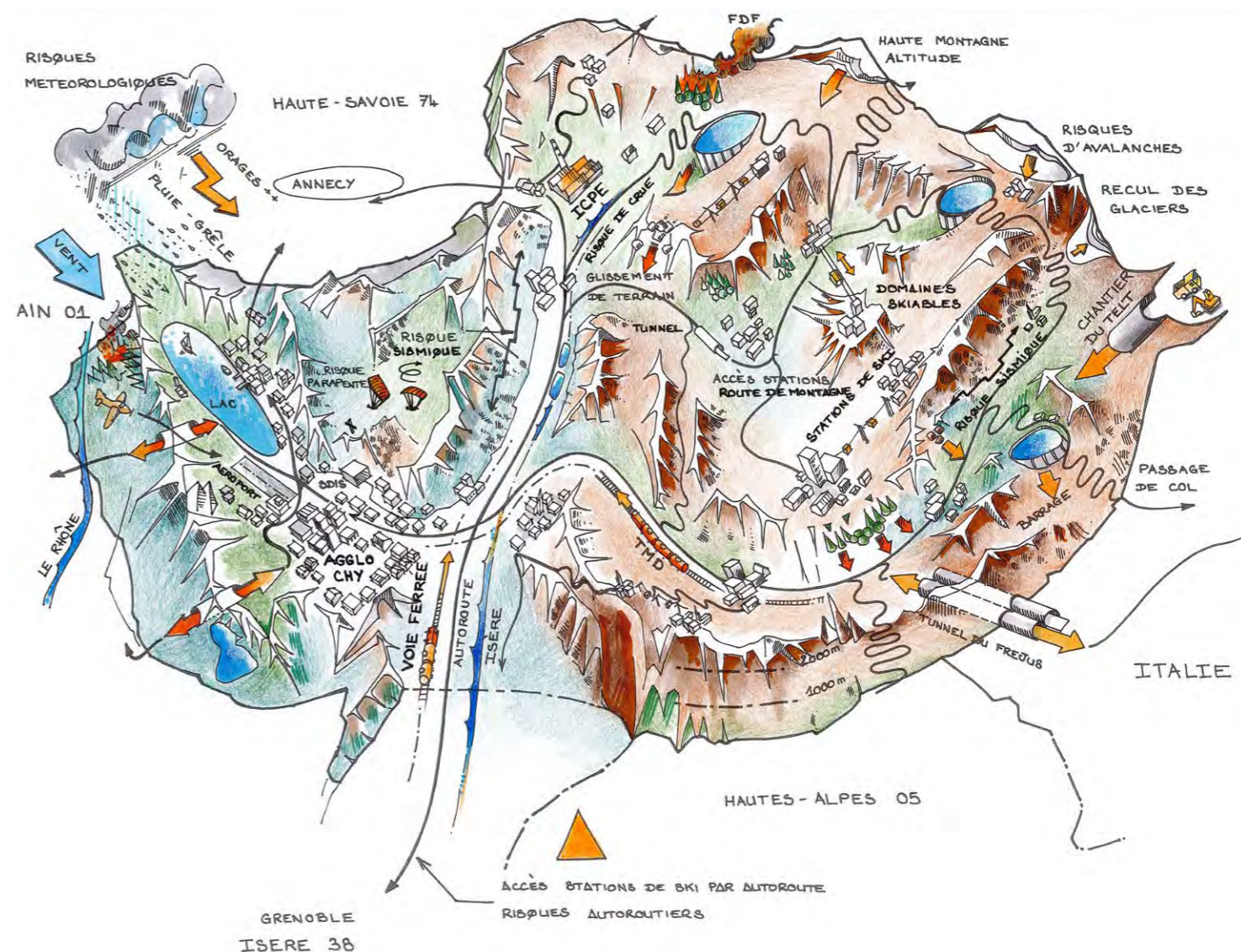
**Comment** se préparer à répondre aux nouvelles menaces (physiques, cybernétiques, sanitaires, etc.), aux nouveaux risques diffus (véhicules électriques, à hydrogène) et à la mutation des risques naturels, le tout dans un contexte de restriction durable des ressources : humaines (sapeurs-pompiers volontaires), économiques, énergétiques, ou écologiques (ressources en eau) ?

### DES ENJEUX EXCEPTIONNELS

**Comment** couvrir le risque courant en stations dans des zones de montagne isolées, avec une faible capacité de recouvrement et une distribution des secours rendue difficile par un réseau potentiellement saturé par un afflux touristique important et des conditions météorologiques dégradées ? Les stations de ski de par leur localisation, leur organisation bâimentaire, leur population, la saisonnalité et la spécificité des missions entrent dans le champ des risques complexes.

**Comment** assurer la couverture, à l'année du risque courant, engendrée par la densité de population urbaine concentrée à l'ouest du département tout en étant en capacité de répondre aux risques complexes, naturels et technologiques, majoritairement présents dans les vallées de l'est du territoire ?

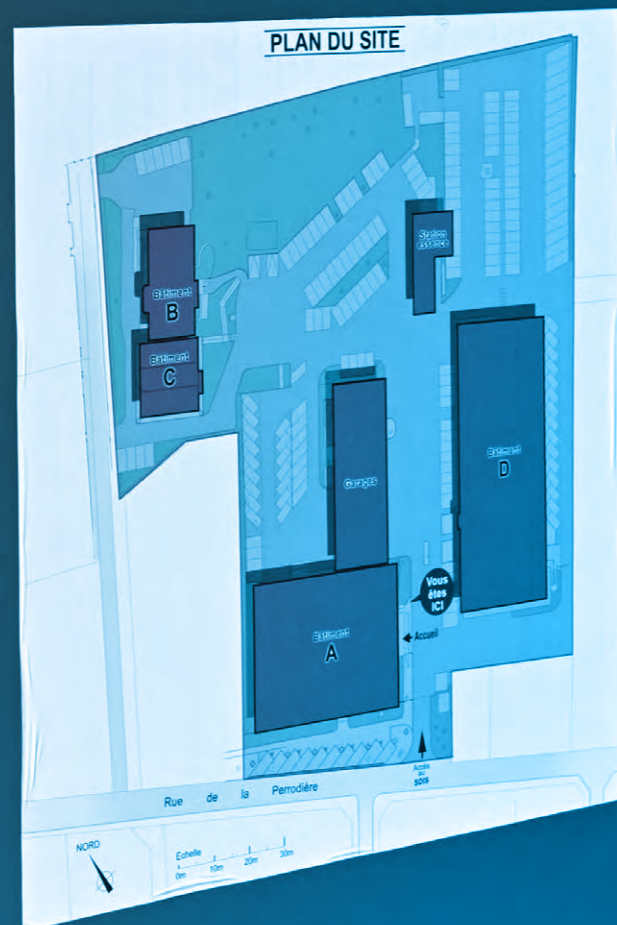
### UNE REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DES RISQUES EN SAVOIE



Crédits : C. Le Boulanger

# SDIS 73

## SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE



# 3

## LIVRE III Le SDIS de la Savoie

**44**  
A. Les missions du SDIS

**45**  
B. L'organisation  
territoriale

**46**  
C. Les données relatives  
à l'activité opérationnelle

**48**  
D. Les données relatives  
aux personnes

## A. LES MISSIONS DU SDIS

Les missions des Services d'Incendie et de Secours sont définies par l'article L1424-2 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), modifié par la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 et qui dispose que : **« Les services d'incendie et de secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. »**

Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours et aux soins d'urgence.

Dans le cadre de leurs compétences, les SIS exercent les missions suivantes :

1. La prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile ;
2. La préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours ;
3. La protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement ;
4. Les secours et les soins d'urgence aux personnes ainsi que leur évacuation, lorsqu'elles :
  - a) Sont victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ;
  - b) Présentent des signes de détresse vitale ;
  - c) Présentent des signes de détresse fonctionnelle justifiant l'urgence à agir.

Les actes de soins d'urgence qui peuvent être réalisés par les sapeurs-pompiers n'étant pas par ailleurs professionnels de santé ainsi que leurs modalités de mise en œuvre, sont définis par décret en Conseil d'Etat.

Un arrêté conjoint des ministres chargés de la sécurité civile et de la santé fixe les compétences nécessaires à la réalisation de ces actes et leurs modalités d'évaluation.

Afin de réaliser leurs missions de secours et de soins d'urgence, les sapeurs-pompiers peuvent participer à la réalisation d'actes de télémédecine, dans le cadre de leurs compétences.

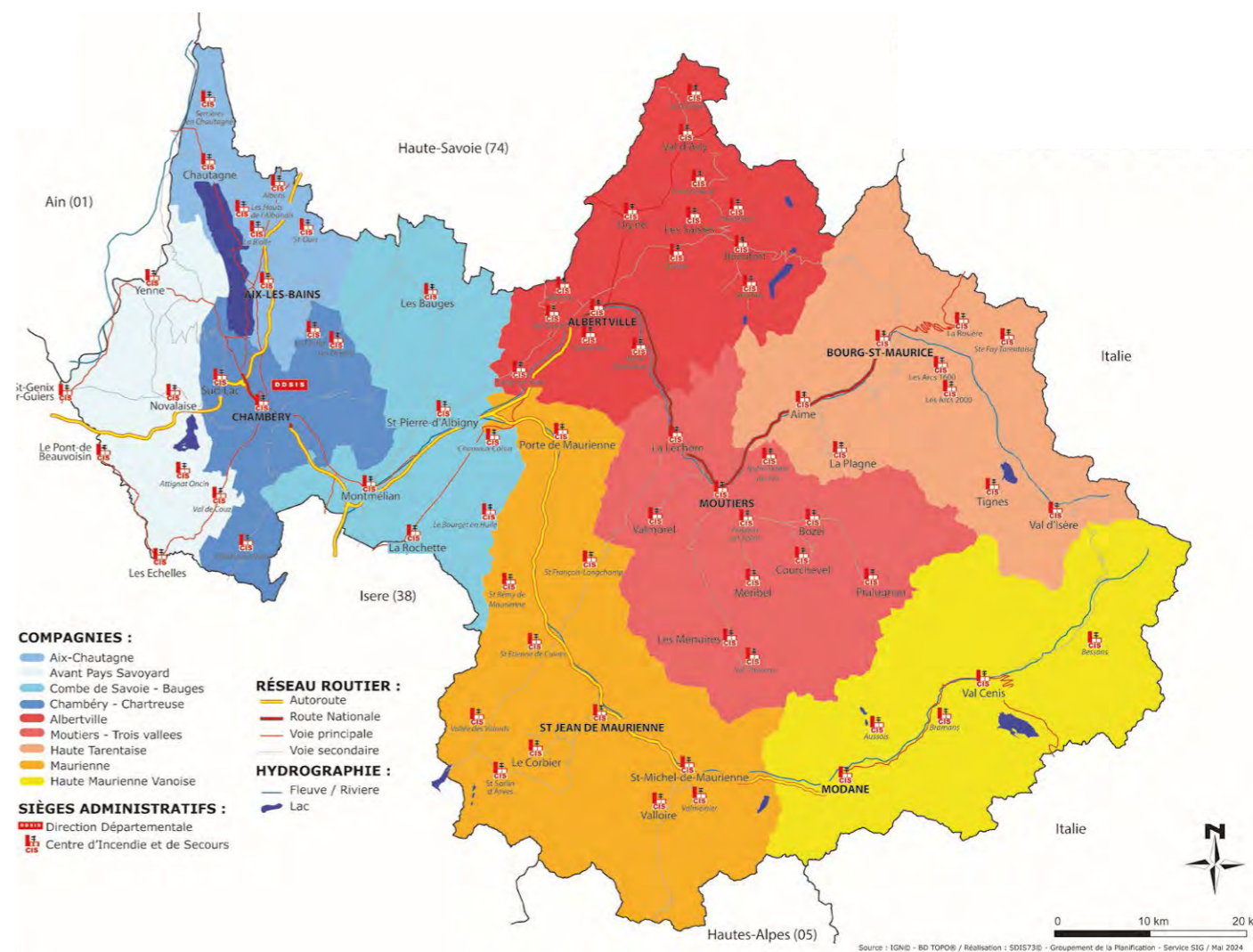
Par ailleurs, l'article L1424-42 du CGCT précise les limites d'intervention des SIS : *« Les services d'incendie et de secours ne sont tenus de procéder qu'aux seules opérations de secours qui se rattachent directement à leurs missions de service public définies à l'article L1424-2. S'ils ont été sollicités pour des interventions ne se rattachant pas directement à l'exercice de leurs missions, ils peuvent différer ou refuser leur engagement afin de préserver une disponibilité opérationnelle pour les missions relevant du même article L1424-2. S'ils ont procédé à des interventions ne se rattachant pas directement à l'exercice de leurs missions, ils peuvent demander aux personnes physiques ou morales bénéficiaires ou demandeuses une participation aux frais, dans les conditions déterminées par délibération du conseil d'administration. »*

### À NOTER

- Article L1424-2 du CGCT
- Article L424-42 du CGCT
- Loi n°2021-1520, du 25 novembre 2021 dite loi « MATRAS »



## B. ORGANISATION TERRITORIALE DU SDIS



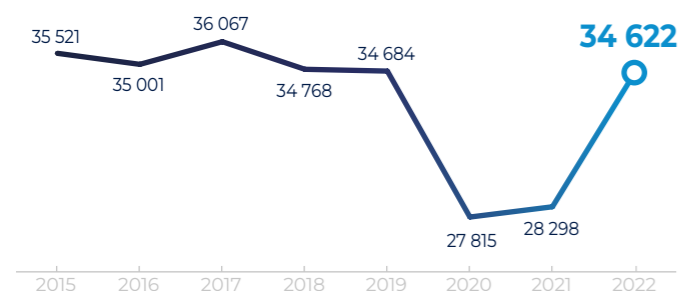


## C. LES DONNÉES RELATIVES À L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

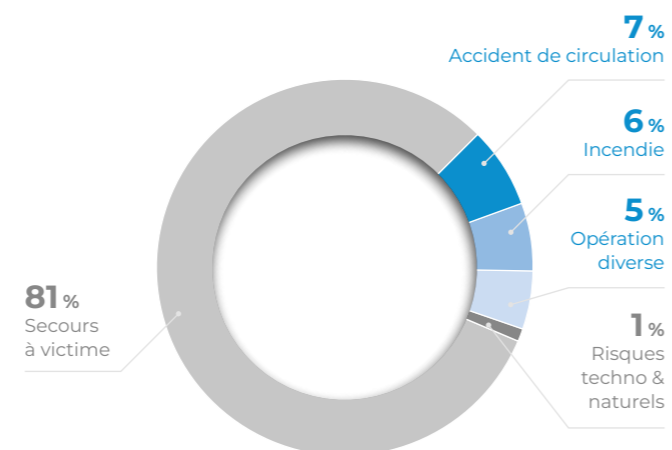
Le SDIS de la Savoie a effectué 34 622 interventions en 2022. Ces interventions ont généré 43 811 sorties de secours (engagement d'un centre d'incendie et de secours sur une intervention) et 51 000 sorties d'engins (engagement d'un engin au sein d'un CIS).



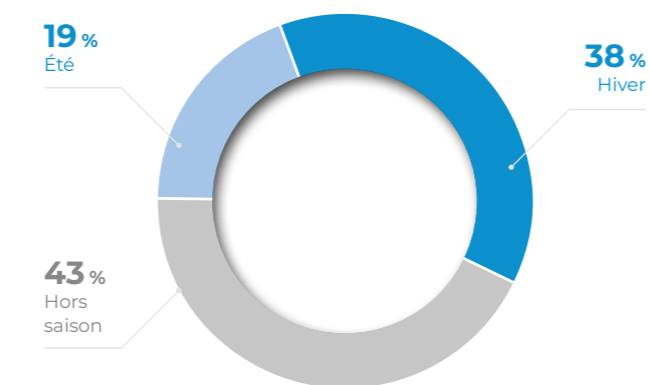
L'activité 2022 est conforme à l'activité habituelle avec une tendance à la baisse de l'ordre de -1,7% par rapport à la moyenne des années 2015-2019 (hors années 2020 et 2021 impactées par la crise sanitaire due au COVID-19).



L'activité générale se détaille de la manière suivante avec une répartition conforme aux années précédentes.



Le SDIS de la Savoie subit les effets de la saisonnalité et de l'attractivité touristique puisque 38% de l'activité est réalisée sur 4 mois d'hiver (25% de l'année).



### À NOTER

- 95 interventions / jour, soit une toutes les 15 min.
- 14% d'interventions hors missions (par carence d'autres acteurs ou services).
- 87% de départs en intervention en moins de 10 min.
- Une arrivée moyenne sur les lieux en 15 min et 22 s.
- Le traitement de près de 500 appels téléphoniques / jour avec un délai moyen de diffusion de l'alerte à 2 min et 25 s,
- 187 000 heures d'engagement opérationnel,
- La prise en charge de 84 victimes / jour.

Le CODIS est chargé, en cas d'incendie et autres accidents, sinistres et catastrophes, d'assurer les relations avec les préfets, les autorités responsables des zones de défense et de sécurité, les autorités départementales et municipales ainsi qu'avec les autres organismes publics ou privés qui participent aux opérations de secours.

**Unique dans ce champ missionnel, c'est le centre opérationnel de référence pour toutes les missions de secours**

### À NOTER

- Le CODIS est le centre opérationnel de référence pour toute opération de secours.
- DOS : Directeur des Opérations de Secours = Préfet ou son représentant, le Maire.
- COS : Commandant des Opérations de Secours = le DDSIS (\*) ou son représentant.

(\*) : Dans le cas particulier du secours en montagne, le préfet peut confier la fonction de COS au chef de détachement des autres unités spécialisées conformément aux dispositions prévues dans le plan de secours en montagne du département de la Savoie.



## D. LES DONNÉES RELATIVES AUX RESSOURCES

### 1. Les ressources humaines

Le SDIS de la Savoie compte 2 500 personnels répartis de la manière suivante :

- 507 sapeurs-pompiers professionnels,
- 1 650 sapeurs-pompiers volontaires (dont 120 au sein de la SDS (Sous-Direction Santé)),
- 110 PATS (Personnels Administratifs et Techniques),

En outre, 310 sapeurs-pompiers volontaires saisonniers permettent chaque année de renforcer les centres de secours et participer aux interventions :

- 130 saisonniers en hiver et 80 saisonniers en été,
- 100 sauveteurs aquatiques pour la surveillance des plages.

#### À NOTER

- 507 SPP.
- 1 650 SPV dont 120 de la SDS.
- 110 PATS.
- 310 saisonniers.
- 147 JSP.



### 2. Les ressources techniques.

Les ressources techniques du SDIS de la Savoie reposent d'abord sur un patrimoine immobilier de 85 centres d'incendie et de secours, 4 bâtiments administratifs (dont une Ecole Départementale de Sapeurs-Pompiers) sur le site de l'Etat-Major, une antenne administrative de prévention à Albertville et une antenne de formation à Modane.

Le SDIS de la Savoie dispose de près de 612 engins d'incendie et de secours dont notamment :

- 90 Véhicules de Soins et de Secours d'Urgence Aux Personnes (VSSUAP),
- 113 véhicules de lutte contre les incendies,
- 12 moyens élévateurs aériens,
- 22 berces,
- 46 remorques et/ou motopompes remorquables,
- 10 embarcations aquatiques.

#### À NOTER

- 85 CIS
- 6 bâtiments administratifs
- 612 engins d'incendie et de secours



#### LIVRE IV

## Les risques courants

**50**  
A. Le Secours et Soins d'Urgence aux Personnes

**56**  
B. Le risque incendie

**62**  
C. Le risque routier

**65**  
D. Les opérations diverses et risques technologiques et naturels à effets limités

**67**  
E. Le Centre de Traitement de l'Alerte – Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours

**70**  
F. La chaîne de commandement

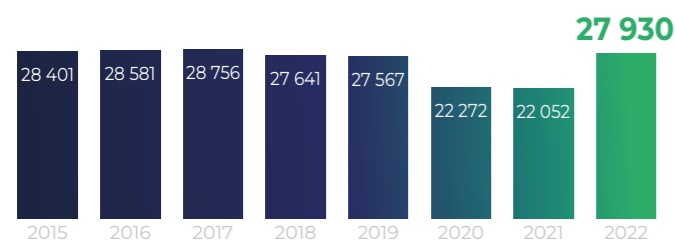
**73**  
G. Les missions d'appui et de soutien

**76**  
H. Le maillage territorial et le contrat opérationnel

## A. LE SSUAP (SECOURS ET SOINS D'URGENCE AUX PERSONNES)

### 1. L'analyse générale de l'activité SSUAP

En 2022, l'activité SSUAP est en baisse de 0,9% par rapport à la période 2015 à 2019 (hors COVID).



Évolution du nombre mensuel de sorties de secours SSUAP

Les urgences vitales représentent 33,7% de l'activité SSUAP (+9,6% par rapport à la moyenne 2017-2019), les urgences fonctionnelles en représentent 46,6% (-13,5%) et les carences, 12,1% (+38,2%).

L'activité SSUAP est directement liée au caractère touristique de la Savoie et à la saisonnalité avec une tendance à l'élargissement des saisons hivernales et estivales et à l'intensification de la saison estivale.

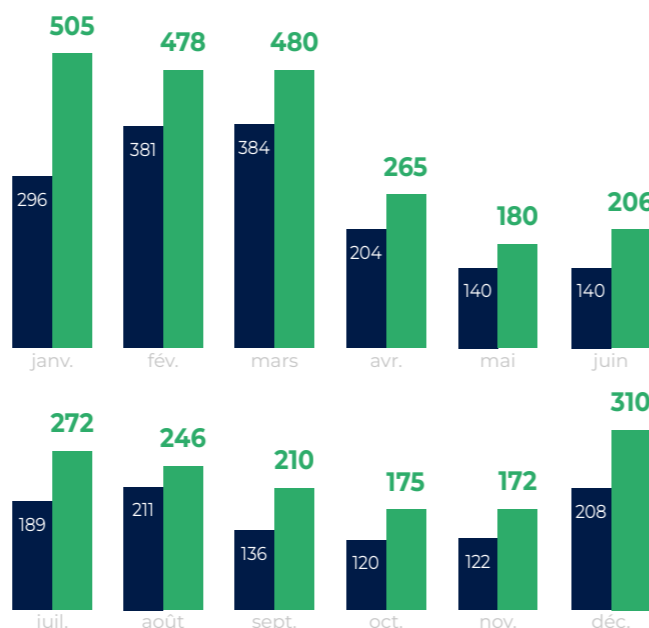
L'absence de saison hivernale 2020-2021 (fermeture des remontées mécaniques) et les 3 périodes de confinement ont impacté l'activité SSUAP lors de la crise COVID.

### À NOTER

- 27 919 interventions SSUAP en 2022 soit 81% du nombre total d'interventions.
- 65% de la charge opérationnelle.
- En baisse de 0,9% par rapport à la période 2015 à 2019.

### 2. Une hausse de l'activité « hors mission » et des interventions à caractère social

#### CARENES AMBULANCIÈRES



Évolution mensuelle moyenne 2017-2019 / 2022 des carences

En 2022 et avec près de 3 400 interventions, les carences ont augmenté significativement de +38,2% par rapport à la moyenne 2017-2019<sup>1</sup>.

Malgré les conventions SSUAP (définition du périmètre de la carence, mise en place du coordonnateur ambulancier et déclaration de la disponibilité des ambulanciers privés, règles d'engagement), les carences ont augmenté. Cette hausse s'explique notamment par :

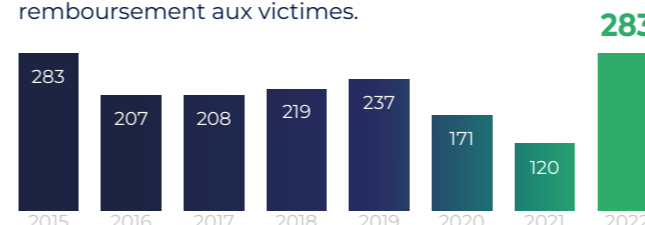
- Une augmentation globale du volume des activités confiées aux transporteurs sanitaires privés,
- Une baisse de leur disponibilité notamment liée à un manque de ressources humaines (difficultés de recrutement, effet crise COVID, fermeture de sociétés, baisse d'attractivité).

<sup>1</sup> Il s'agit des carences initialement identifiées par le SDIS (chefs d'agrès, officiers santé, CTA-CODIS) et non celles retenues par le comité de suivi des carences SAMU-SDIS (environ 75% des carences réellement facturées).

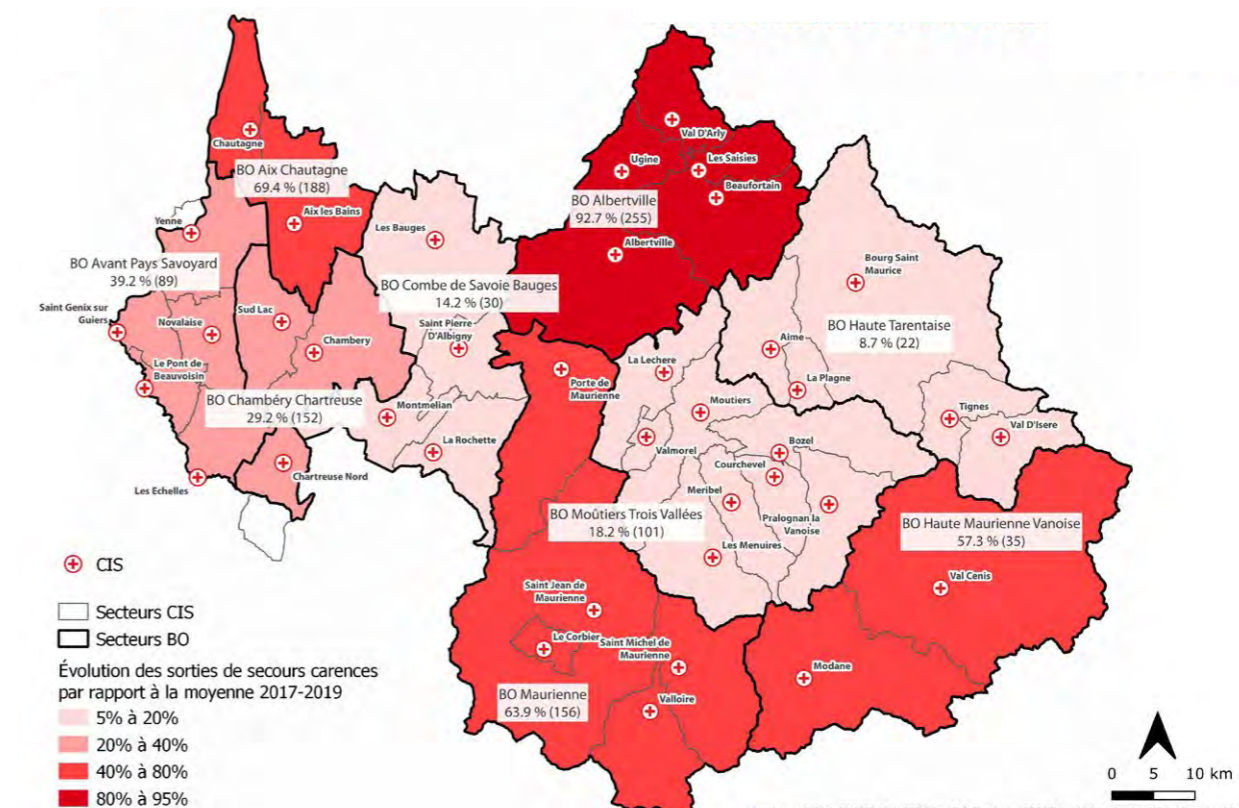
La mise en place de la réforme du Transport Sanitaire Urgent en novembre 2022 montre déjà des signes encourageants qui semblent renforcer la réponse ambulancière par davantage de vecteurs ambulanciers de garde disponibles. En l'occurrence, le 1<sup>er</sup> semestre 2023 fait état d'une baisse de 44% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2022. Le maintien d'une coordination ambulancière 24h/24 auprès du centre de régulation médicale est également un enjeu important.

#### TRANSPORTS « BAS DE PISTES »

Prévues par la loi « montagne » du 09/01/2005 et la loi relative à la démocratie de proximité du 27/02/2002, les interventions « bas de pistes » permettent d'assurer le transfert d'une personne victime d'un accident sur le domaine skiable, vers un cabinet médical ou directement vers un centre hospitalier. Elles sont à la charge des communes qui peuvent en retour demander le remboursement aux victimes.



Nombre annuel de transports « bas de piste »



Sources : IGN© BD TOPO®, SDIS73 / Réalisation : SDIS73 - GGR - Service SIG / Janvier 2023

Évolution 2022 sur moyenne 2017-2019 du nombre de sorties carences

Si ces missions, assimilables à des carences, peuvent être confiées aux sapeurs-pompiers et compensées par une prestation payante (après délibération du Conseil d'Administration du SDIS), elles contribuent néanmoins à fragiliser la disponibilité de la réponse opérationnelle en stations.

#### INTERVENTIONS À CARACTÈRE SOCIAL

Il s'agit notamment :

- Des relevages de personnes et aides au brancardage (205 interventions en 2022 et +125% en 5 ans),
- Des sollicitations suite à déclenchement de téléalarme (627 interventions en 2022 et +81% en 5 ans),
- Des ivresses manifestes sur la voie publique,
- Des hospitalisations sans consentement (hors péril imminent) (142 en 2022 et +264% en 5 ans).

### 3. Une hausse de l'activité «urgence vitale»

Mission non-partagée en Savoie, le secours pour des urgences vitales fait l'objet d'un départ «réflexe» avant régulation médicale conformément au cadre juridique<sup>2</sup>. En hausse de 9,6% en 2022 par rapport à la moyenne des années 2017-2019, cette activité, liée à la démographie, au vieillissement de la population et aux activités à risques (accidentologie routière, domestique ou de loisirs), nécessite d'être surveillée. Une attention particulière doit également être portée à la bonne qualification entre les urgences vitales et les urgences fonctionnelles (qui font l'objet d'une régulation médicale), en l'absence d'outils informatiques d'aide à la décision.

<sup>2</sup> Référentiel commun «organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente» du 25 juin 2008

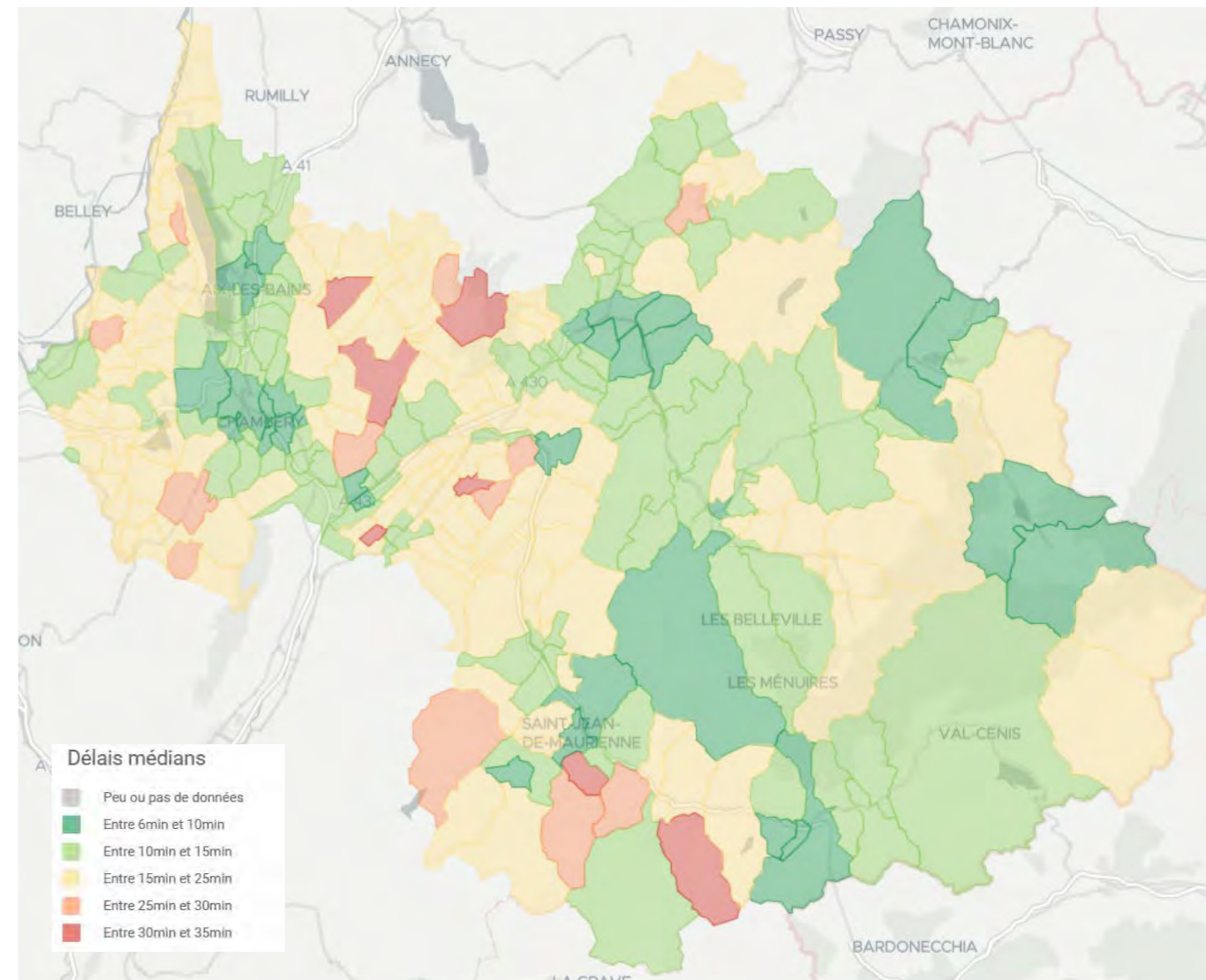
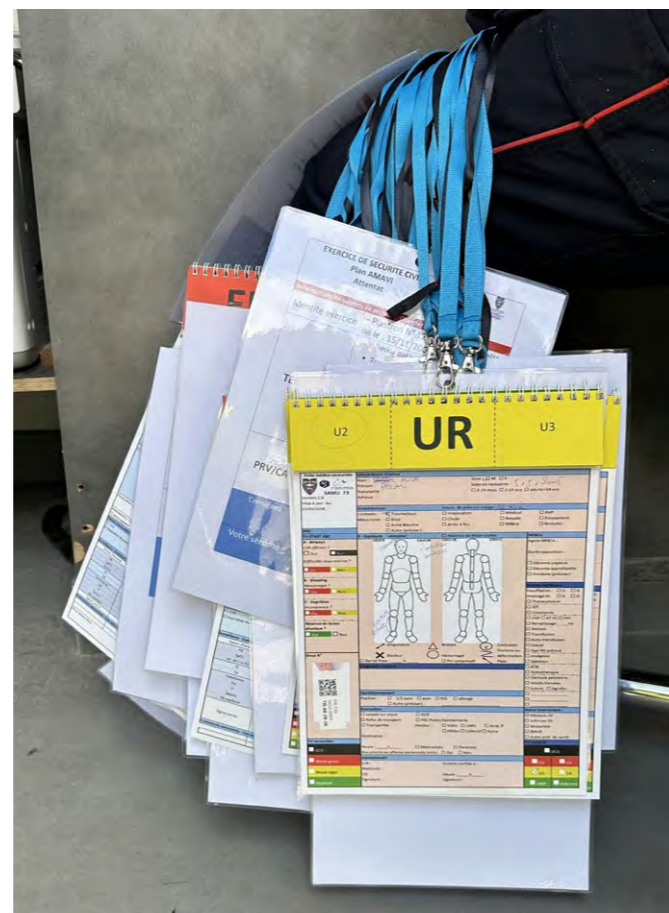
### 4. Une évolution du périmètre réglementaire, de la technique et des technologies

L'évolution récente du cadre juridique relatif aux actes de soins d'urgence relevant de la compétence des sapeurs-pompiers est un enjeu fort pour la prise en charge des victimes, sous l'autorité médicale (électrocardiogrammes, administration d'aérosols ou de médicaments, traitement de l'asthme, etc.) et la participation à la réalisation d'actes de télémédecine. Il s'agit aussi d'une opportunité pour le SDIS de consolider voire développer des pratiques et gestes à visée diagnostic (prise de saturation en oxygène, glycémie, etc.).

Le cahier des charges de l'organisation de la garde ambulancière qui fait suite à la réforme des transports sanitaires urgents (décret du 22/04/2022) est également une opportunité pour l'amélioration de la réponse des transporteurs sanitaires privés et la baisse de leurs indisponibilités.

### 5. Une augmentation des durées d'intervention

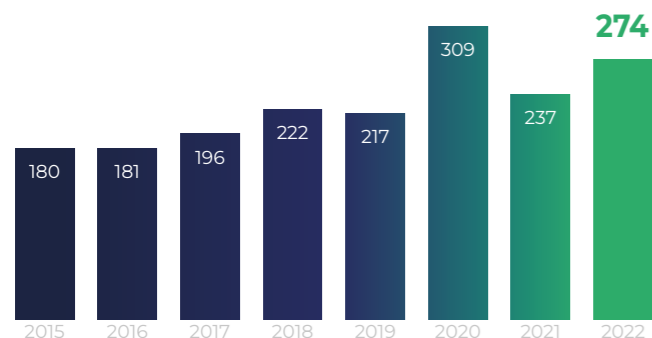
Il est également à noter une hausse des durées d'intervention liée à des transports vers des structures médicales spécialisées plus éloignées voire extra-départementales. Les délais d'attente avant dépose d'une victime en établissement de santé restent quant à eux, stables.



Délais médians d'arrivée sur les lieux (tout engin) par commune en matière de SSUAP en 2019

## 6. Une hausse de l'impact des activités estivales à risques

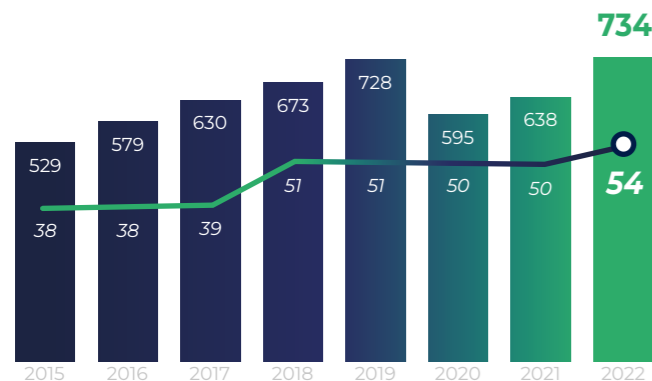
L'augmentation des interventions SSUAP en été constitue un point de vigilance au regard des impacts sur la performance opérationnelle du SDIS.



Nombre annuel d'interventions pour accident de VTT-quad

## 7. Une demande grandissante du recours de la Sous-Direction Santé (SDS)

Qu'il s'agisse de la plus-value pour une victime, de la mise en œuvre d'un protocole infirmier dans le cadre de l'Aide Médicale Urgente (ex.: traitement de la douleur, etc.), de l'engagement grandissant et indispensable au profit des sapeurs-pompiers au titre du Soutien Sanitaire Opérationnel ou du soutien psychologique pendant et après une intervention à fort impact émotionnel, le recours à la SDS n'a eu de cesse d'augmenter lors des dernières années.



Évolution des sorties d'engins de la SDS et du nombre d'Infirmiers de Sapeurs-Pompiers (ISP)

Le constat met également en évidence une inadéquation entre la ressource et les besoins, notamment saisonniers. Enfin, l'engagement des Infirmiers de Sapeurs-Pompiers disponibles dans un Centre d'Incendie et de Secours pourrait être facilité (identification insuffisante dans l'outil d'alerte).

## 8. L'évolution des contextes d'intervention déstabilise l'activité SSUAP

En plus des constats précédents, le contexte opérationnel en matière de SSUAP est aggravé par une baisse globale et structurelle de la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires :

- Baisse du nombre de SPV (-10% entre 2020 et 2022), de la durée de disponibilité (-23,3% entre 2020 et 2023, avec en particulier -27% en journée et -19% en nuit) et des durées d'engagement (-4,5%)
- Modification de l'environnement des SPV susceptibles d'intervenir sur leur temps de travail (-6% de SPV disposant d'une convention de disponibilité entre 2015 et 2021).

<sup>3</sup> Bilan 2021 de l'observatoire national des violences envers les sapeurs-pompiers



## 9. Problématique

Dans un contexte de vieillissement de la population cumulée à une diminution de l'offre de soins de proximité, l'augmentation de l'activité SSUAP constituerait une menace sur la disponibilité des ressources à consacrer au reste du champ missionnel.

Le dynamisme des relations interservices savoyardes et l'amélioration, bien que fragile, des solutions de transport sanitaire urgent peuvent laisser espérer une hausse contenue de l'activité qui pourrait ne représenter que 3 à 5% de l'activité actuelle, soit 850 à 1 400 interventions, d'ici la fin de la décennie.

Cette tendance à l'augmentation, notamment liée à la hausse des interventions ne relevant pas des sapeurs-pompiers ou de l'activité à caractère social, doit faire l'objet d'une attention toute particulière au risque d'approcher la rupture capacitaire du SDIS.

**Au-delà de ce risque de rupture de la capacité à répondre aux demandes de secours d'urgence relevant de sa compétence, le SDIS confronte ses effectifs, professionnels et surtout volontaires, à une perte de sens au regard des motivations à intégrer la profession ou à s'engager dans le volontariat. L'acceptation des employeurs à voir leurs structures se désorganiser jusqu'à la menace de leur survie pour des actions de confort est révolue.**

L'analyse des constats et des multiples causes associées permet de dégager la problématique suivante pour la période 2024-2029 :

### Problématique

Comment parvenir, à la faveur des évolutions juridiques et techniques, à améliorer encore l'efficacité opérationnelle du SDIS, à renforcer ses liens avec l'ensemble des parties prenantes et à poursuivre l'objectif d'accompagnement de l'évolution du SSUAP, au profit de la population, sur l'ensemble de la Savoie ?

## 10. Des lignes directrices opérationnelles en matière de couverture du SSUAP

Afin de répondre à la problématique relative au SSUAP, les objectifs de couverture du risque se traduisent par les lignes directrices opérationnelles suivantes :

### Ligne directrice opérationnelle SSUAP n°1 Développer la valeur ajoutée de la chaîne de secours

- 1.1. Déployer les actes de soins d'urgence à forte valeur ajoutée.
- 1.2. Stabiliser la transmission des paramètres physiologiques au profit des acteurs de la chaîne de secours.
- 1.3. Élargir la plage d'activation de l'officier santé aux week-ends et/ou périodes de forte activité.
- 1.4. Permettre une visioconférence entre le régulateur et le chef d'agrès du VSSUAP, voire avec la victime.
- 1.5. Disposer de moyens terrestres, de type VLTT, adaptés à la prise en charge des victimes en zones où l'accessibilité est réduite (voies vertes, pistes VTT, etc.).
- 1.6. Disposer d'une doctrine opérationnelle pour l'extraction bariatrique.
- 1.7. Mettre en œuvre une démarche de progrès continu au profit des victimes.

### Ligne directrice opérationnelle SSUAP n°2 Renforcer l'efficacité opérationnelle par les convergences et coopérations interservices

- 2.1. Actualiser et enrichir nos conventions SSUAP (mise à jour post réforme du TSU, développement des synergies avec les transporteurs sanitaires, indicateurs partagés, définition des contours de l'aide médico-sociale) avant le 01/06/2025.
- 2.2. Introduire les comités de conciliation paritaire des carences et des comités de dysfonctionnements opérationnels.
- 2.3. Développer des partenariats avec les stations de montagne en matière de prise en charge des victimes. (ex.: bike patrol)
- 2.4. Actualiser régulièrement les outils et procédures facilitant l'interconnexion, l'interopérabilité et la communication entre les salles opérationnelles.
- 2.5. Poursuivre les partenariats avec les transporteurs sanitaires privés et les associations agréées de sécurité civile, dans le cadre du SSUAP, notamment lors d'exercices communs.
- 2.6. Organiser un entraînement annuel aux situations sanitaires exceptionnelles en lien avec nos partenaires.

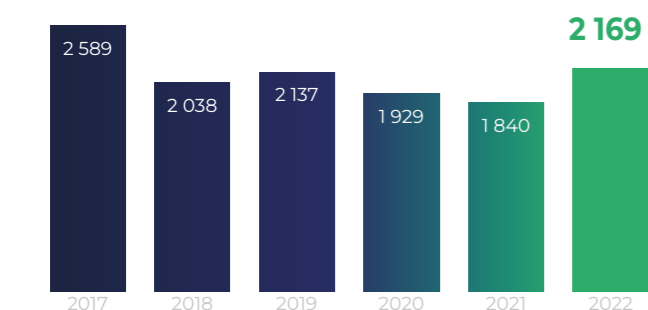
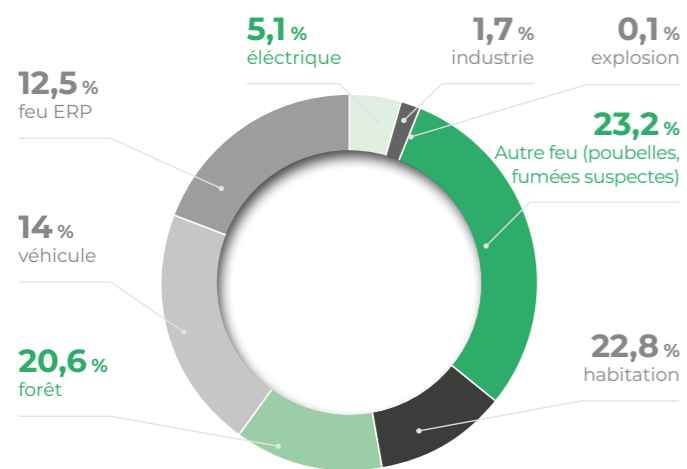
## B. LE RISQUE INCENDIE

### 1. L'analyse de l'activité

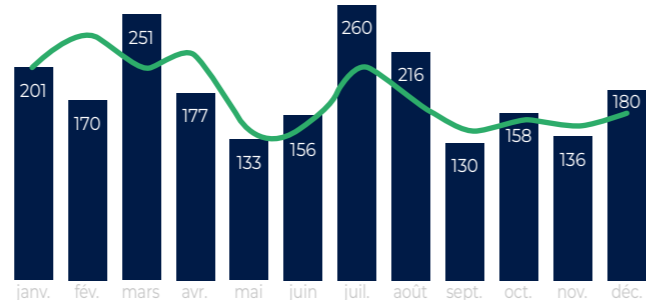
L'activité incendie couvre toutes les interventions de lutte contre les feux d'habitations, d'établissements recevant du public, de bâtiments agricoles ou industriels, de forêts et d'espaces naturels ou encore de véhicules et mobiliers urbains.

Elle représente en 2022, 2169 interventions, soit 1 intervention toutes les 4h et 6% de l'activité générale. Malgré ce faible pourcentage et du fait d'interventions longues (plus de 2 heures en moyenne) et nécessitant un engagement fort en engins (3,2 engins par intervention en moyenne) et en personnels (9,5 sapeurs-pompier par intervention en moyenne), elle représente chaque année près de 20% de la charge opérationnelle<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> Charge opérationnelle = somme des durées d'engagement des sapeurs-pompier en intervention



Évolution des incendies sur 6 ans

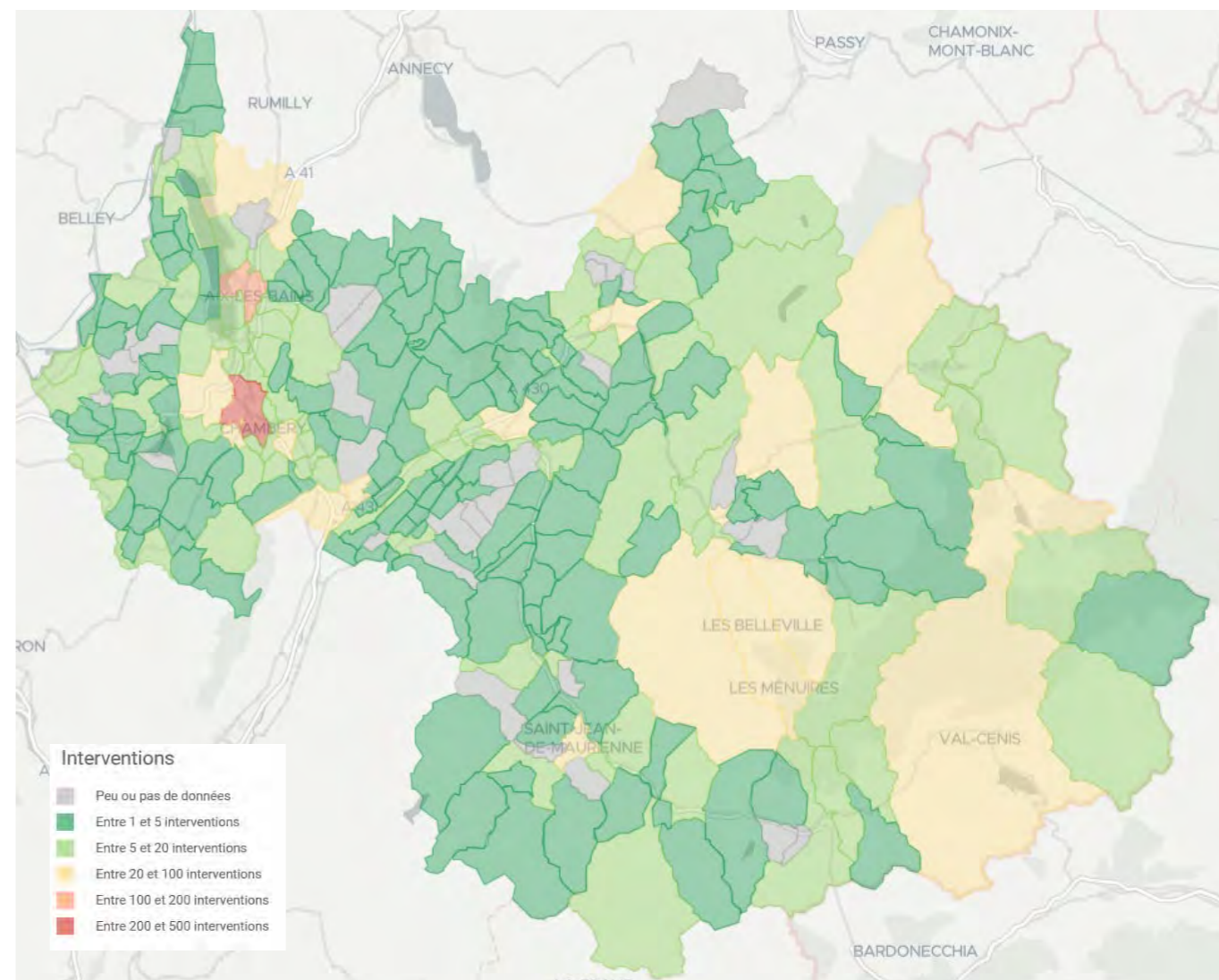
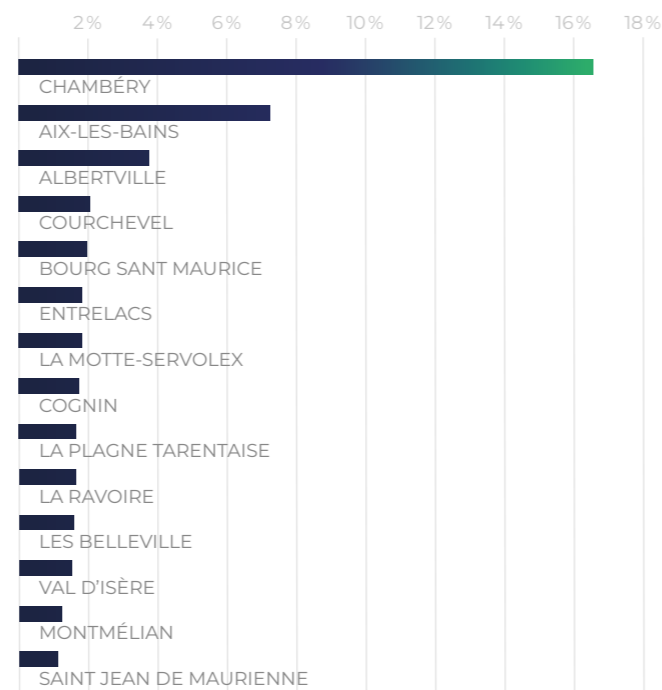


Évolution mensuelle de l'activité incendie en 2022 avec la moyenne des 5 dernières années (en vert)

La répartition par arrondissement des interventions de lutte contre les incendies s'effectue, en 2022, de la manière suivante :

- 58,7% (1 274 interventions) pour l'arrondissement de Chambéry,
- 30,1% (653 interventions) en Tarentaise,
- 9,6% (209 interventions) en Maurienne,
- Et 1,6% (33 interventions) au profit des départements voisins.

Parmi les villes totalisant le plus grand nombre d'interventions : Chambéry (16,6%), Aix-les-Bains (7,3%), Albertville (3,7%), Courchevel (2%) ou encore Bourg saint Maurice (1,9%).



Répartition du nombre d'interventions INC par commune en 2019

### À NOTER

L'incendie relève d'une compétence exclusive des sapeurs-pompier. Malgré une tendance à la stabilisation du nombre d'interventions, le niveau de technicité et de risques pour les personnels intervenants nécessite des engins, des matériels et formations robustes.

## 2. Une augmentation de la technicité et de la complexité des incendies

La lutte contre les incendies a connu de très nombreuses évolutions ces dernières années nécessitant une adaptation des techniques, des outils et des formations. La modification des risques trouve sa forme notamment dans :

- Le développement exponentiel de nouvelles filières d'énergies avec notamment le gaz (hydrogène, gaz naturel pour véhicules) et l'électricité (panneaux photovoltaïques, véhicules électriques, systèmes de stockage stationnaire électrochimique de l'énergie).
- La variété et la complexité des dispositions constructives en matière de risque bâtementaire (nouveaux matériaux de construction, étanchéité, spécificités constructives montagnardes, isolation thermique par l'extérieur, etc.),
- Des difficultés d'alimentation en eau dans les secteurs en carence de DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie).

À cette augmentation de la complexité des incendies s'ajoute les préoccupations liées à la toxicité des fumées et à la préservation de la santé des sapeurs-pompiers. Enfin, ces interventions génèrent de plus en plus de contentieux opérationnels et de recherches en responsabilité par les sociétés d'assurance.



## 3. Des difficultés d'accessibilité sur certains incendies

Les problématiques d'accessibilité sur les lieux de l'intervention, en cas d'incendie, constituent en Savoie un enjeu fort pour :

- Les centres-villes historiques dont l'urbanisme repose sur une organisation médiévale de l'espace urbain et un patrimoine historique d'une grande richesse, indissociable de l'attractivité touristique (Chambéry, Moutiers, Albertville, Saint Jean de Maurienne) et des villages bâtis en ilots (fréquents en région montagnaise),
- Les habitats d'altitude (neige, pente, piste non-carrossable, habitat isolé, refuge),
- Les immeubles d'habitation collective (façades inaccessibles, badges d'accès aux résidences, parkings anarchiques, équipements de sécurité vandalisés, etc.),
- Les espaces naturels ou forêts en zone de montagne.

La diversité de ces contextes met en évidence la nécessité de disposer d'un parc roulant « hors route » conséquent et d'engins de lutte contre les incendies et de moyens élévateurs aériens aux gabarits adaptés.

### À NOTER

L'habitat de montagne particulièrement répandu en Savoie, le développement de la maison passive ou à basse consommation et l'amélioration des techniques et matériaux, cumulé à des règles d'urbanisme imposant des matériaux de construction spécifiques génèrent des difficultés très importantes pour les opérations de dégarnissage et l'extraction rapide des fumées.

Ces feux constituent un enjeu et un défi en matière de formation et de déploiement d'outils de dégarnissage suffisants en quantité et en qualité.

## 4. Des missions de sauvetage complexes à mener

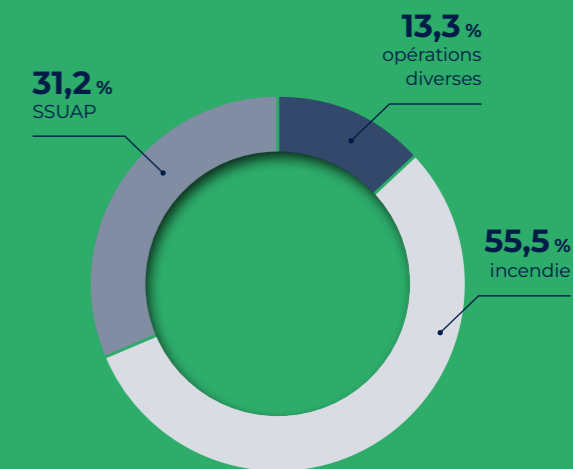
Mission prioritaire pour les sapeurs-pompiers, permettre le sauvetage et la mise en sécurité des personnes représente l'action dont dépend directement la survie. Le citoyen, premier acteur de la sécurité civile (art. L721-1 du code de la sécurité intérieure), les principes d'urbanisme, les dispositions préventives permettant de faciliter l'évacuation du public au sein d'un ERP sont autant d'outils qui doivent aider le SDIS dans sa mission.

Toutefois, tous les bâtiments ne sont pas des ERP et tous les ERP ne sont pas autorisés à fonctionner avec un avis favorable de la commission de sécurité ; toutes les installations de sécurité des habitations ne sont pas existantes (ancienneté) ou entretenues pour produire leurs effets ; tous les résidents ne connaissent pas leur habitat ; tous les occupants ne parlent pas le français ; tout le monde n'est pas un acteur de la sécurité civile et tout ne se passe pas comme prévu !

La réalisation des missions de sauvetage s'appuie sur la doctrine nationale (guides de doctrines opérationnelles), des matériels et outils (lots de sauvetage, sangles d'extraction, échelles, etc.), des techniques d'auto-sauvetage (au profit des sapeurs-pompiers eux-mêmes) ainsi que des moyens élévateurs aériens.

**L'action de sauvetage reste une séquence à haut risque pour les intervenants qui sont poussés, dans l'appréciation de la balance « bénéfiques/risques », à réduire significativement leur niveau de sécurité, souvent au-delà des limites raisonnables.**

### ZOOM SUR LES MEA (MOYENS ÉLÉVATEURS AÉRIENS)



Répartition des sorties MEA par famille d'intervention (2015-2022)

Le délai moyen d'arrivée sur les lieux des Moyens Elévateurs Aériens pour la période 2015 à 2022 est très variable d'un secteur à l'autre du département. De l'ordre de 19 minutes en moyenne départementale, il varie de 16 minutes pour les MEA de l'arrondissement de Chambéry jusqu'à 24 minutes pour les autres.

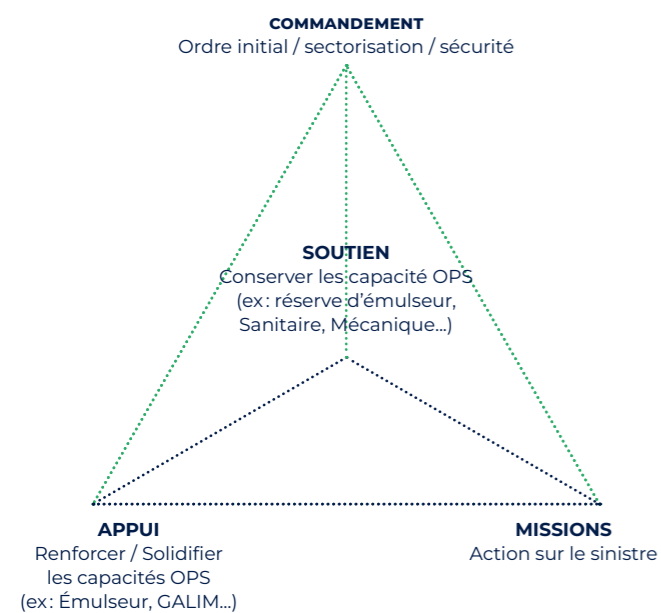
Si d'un point de vue probabiliste, la couverture des interventions réalisées est globalement satisfaisante, la couverture hivernale d'un certain nombre de foyers de population en stations de montagne n'est pas garantie sous des délais d'arrivée sur les lieux de 30 minutes, voire même d'une heure. C'est le cas pour des stations avec de grands ensembles bâtimentaires et constituant des foyers de population hivernaux importants : pour les dix stations de la Plagne (54 000 lits), Les Ménuires (34 000 lits), Val Thorens (25 500 lits), pour la vallée de Méribel (40 000 lits) ou encore Courchevel (35 000 lits). (sources site internet mairies et offices de tourisme)

**C'est pour cette raison que l'approche probabiliste ne répond pas aux enjeux posés par les stations et qu'une approche déterministe est proposée, à l'instar des risques complexes.**

## 5. L'importance de la conduite opérationnelle en intervention

La conduite opérationnelle peut se traduire par un tétraèdre qui repose sur l'action sur le sinistre (missions), le renforcement des capacités opérationnelles (appui) et la conservation de ces capacités dans le temps (soutien). Ces trois notions encore insuffisamment partagées sont développées au travers du commandement.

Ainsi la conduite opérationnelle implique de pouvoir disposer d'une logique de continuité opérationnelle (en personnel, en eau, en air, en émulseur, etc.).



## 6. Problématique

La diversité et l'augmentation de la technicité des missions de lutte contre les incendies, croisées avec les effets de la saisonnalité, imposent une perpétuelle remise en cause des connaissances, de la doctrine, des outils et de la formation. L'accessibilité des moyens incendie en tout point du département et dans des délais compatibles à l'exercice des missions est primordiale. Le patrimoine immobilier, touristique, industriel et historique à défendre, ingrédients essentiels de la motricité de l'économie locale, est colossal pour un département comme la Savoie. De plus, les conséquences d'un incendie sont bien souvent longues à effacer.

Le nombre d'interventions pour incendies à la fin de la décennie pourrait évoluer du fait des feux de forêts et d'espaces naturels. En revanche, il ne fait pas de doute que la complexité de ces missions va augmenter et avec elle, la durée des interventions, le nombre de moyens engagés et enfin le niveau de risques pour les intervenants. Ainsi, si les feux de forêts et d'espaces naturels, de par leur fréquence aléatoire relèvent encore pour un temps des risques complexes, il est important d'envisager une transition rapide vers une assimilation de la réponse dans le champ des risques courants, avec pour cela, l'intégration d'un premier niveau de transformation.

La couverture du risque incendie représente donc un défi pour le SDIS.

L'analyse des constats et des multiples causes associées permet de définir la problématique suivante pour la période 2024-2029.

### Problématique



Comment permettre aux sapeurs-pompiers d'adapter la réponse opérationnelle à un territoire exigeant et en pleine mutation ?



## 7. Des lignes directrices opérationnelles en matière de couverture du risque incendie

Afin de répondre à la problématique relative à l'incendie, les objectifs de couverture du risque se traduisent par les lignes directrices opérationnelles suivantes :

### Ligne directrice opérationnelle INC n°1 Améliorer l'efficacité opérationnelle des actions de sauvetage et de lutte contre les incendies.

- 1.1. Généraliser les caméras thermiques mises à disposition des équipiers d'intervention.
- 1.2. Disposer d'équipements permettant la robotisation des actions de reconnaissance et d'extinction, au niveau du chef de groupe.
- 1.3. Disposer d'une doctrine pour la préservation des œuvres et du patrimoine.

### Ligne directrice opérationnelle INC n°2 Transformer progressivement le SDIS pour anticiper toutes les conséquences du dérèglement climatique, opérant tant sur le risque incendie que sur la ressource en eau et pour participer à la solidarité régionale et nationale.

- 2.1. Renforcer le parc départemental de Camions Citerne Feux de Forêts, d'un Groupe d'Intervention Feux de Forêts supplémentaire (cf. également risques complexes).
- 2.2. Acculturer tous les sapeurs-pompiers du département aux techniques de lutte contre les feux de forêts (formation d'adaptation aux risques locaux).
- 2.3. Contribuer à une politique départementale et interservices de prévention et de planification relative aux feux d'espaces naturels.

### Ligne directrice opérationnelle INC n°3 Améliorer les capacités d'intervention en secteurs isolés, inaccessibles ou en centres anciens.

- 3.1. Proposer des moyens élévateurs aériens à gabarit adapté à la défense des centres anciens.
- 3.2. Disposer de moyens hors-route conventionnés pour l'acheminement de personnels et de matériels en secteurs isolés, quelle que soit la saison.
- 3.3. Bénéficier, grâce à l'Etat ou, à défaut, par convention avec les domaines skiables équipés, d'une capacité d'héliportage de personnels et de matériels en milieux isolés.
- 3.4. Formaliser un référentiel à l'usage des maires, facilitant la conduite en autonomie des actions conservatoires.





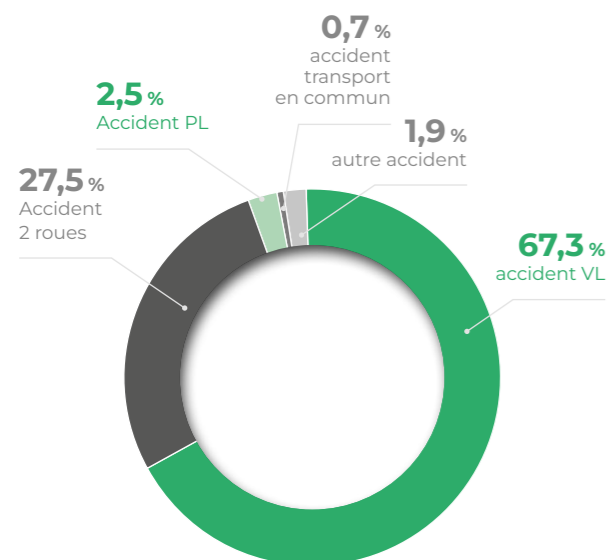
## C. LE RISQUE ROUTIER

### 1. L'analyse de l'activité

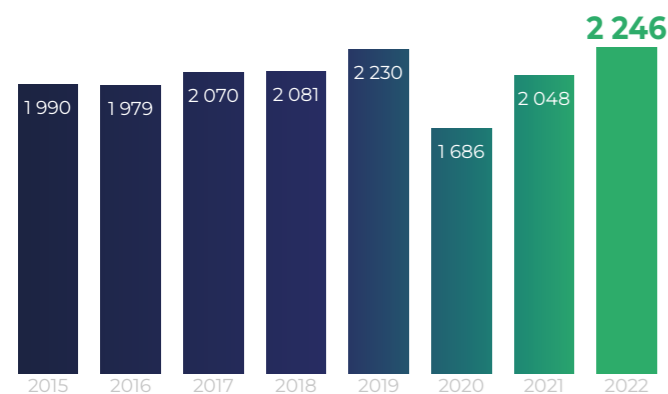
Le risque routier couvre toutes les interventions pour accidents de circulation impliquant les véhicules légers, les véhicules de transports en commun, les deux roues et les poids lourds.

Ces accidents de circulation représentent en 2022, 2 246 interventions, soit 7% de l'activité et 10% de la charge opérationnelle<sup>5</sup>.

Le plus souvent ce type d'intervention génère l'engagement d'un VSSUAP (Véhicule de Secours et Soins d'Urgence À Personne), d'un VSR (Véhicule de Secours Routier) et d'un engin de commandement de niveau Chef De Groupe. Cette activité est en augmentation structurelle : +12,9% en 8 ans.



Répartition par famille des accidents de circulation (période 2015-2022)



Évolution du nombre d'interventions pour accidents de circulation

Ces interventions concernent à 67,3% des accidents de véhicules légers, à 27,5% des accidents de deux roues et à 2,5% des accidents de poids lourds.

Entre la période 2015-2021 et l'année 2022, l'augmentation est plutôt marquée sur les accidents de PL (+24,9%, soit +13 interventions) et sur les accidents de deux roues (+15,3%, soit +84 interventions).

La mortalité sur les routes savoyardes reste forte contrairement à la tendance nationale. Le 1<sup>er</sup> semestre 2023 met déjà en évidence une augmentation de 28% par rapport à la moyenne des années précédentes.

En matière de répartition géographique, 61,6% des missions (1 384 interventions) sont réalisées sur l'arrondissement de Chambéry, contre 27,3% (614 interventions) au profit de l'arrondissement de Tarentaise, 9,1% en Maurienne (204 interventions) et 2% (44 interventions) au profit des départements voisins, en 2022.

<sup>5</sup> Charge opérationnelle = somme des durées d'engagement des sapeurs-pompiers en intervention

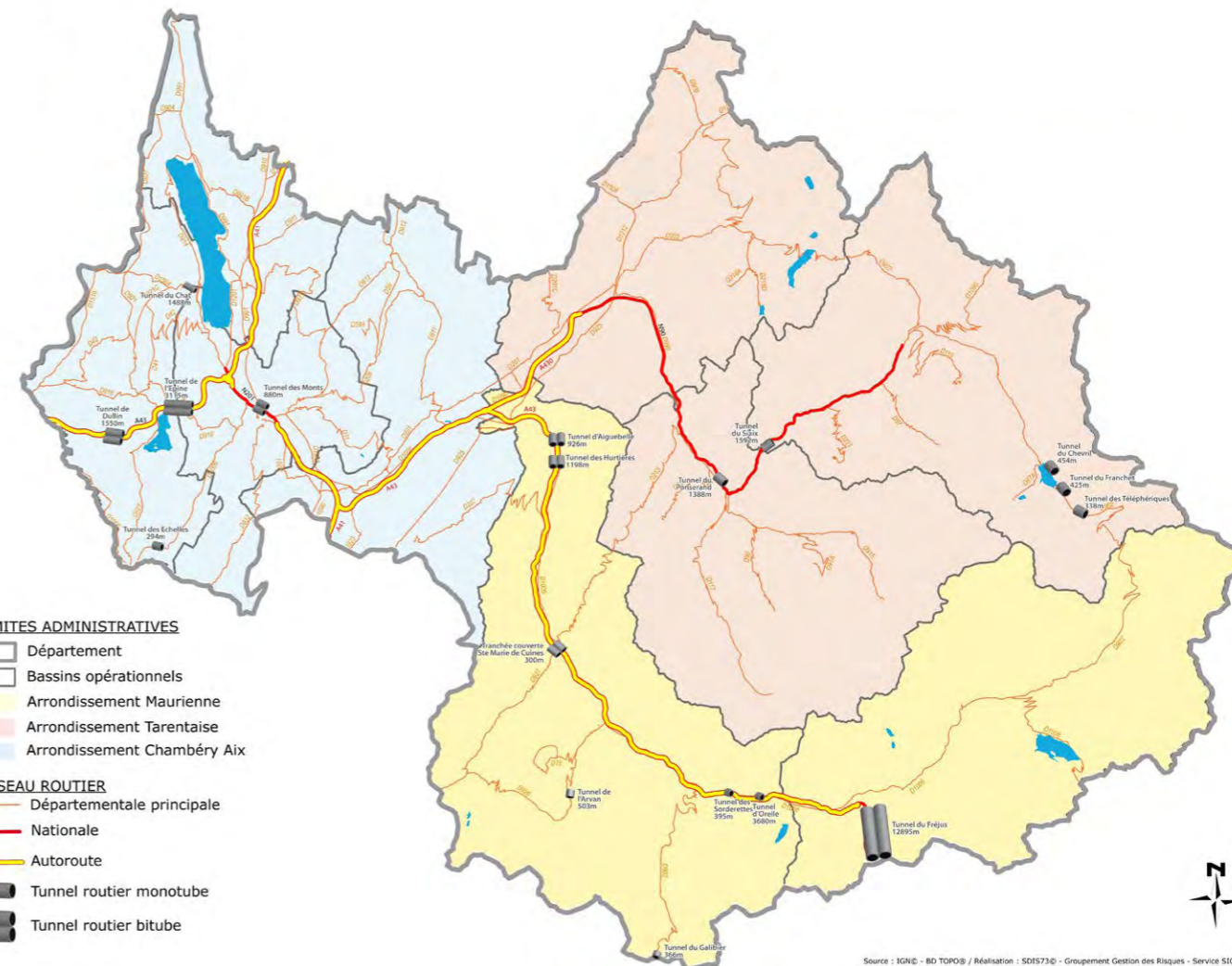
### 2. Une évolution des contextes d'intervention

En une décennie, le contexte opérationnel des accidents de circulation a subi de nombreux bouleversements. D'abord, la forte évolution de la technicité et de la robustesse des véhicules impose une révision des méthodes de désincarcération. Ensuite, la diversification des carburations (électriques, hybrides, gaz, etc.) génère des risques supplémentaires pour les intervenants.

La hausse structurelle de l'accidentologie routière (+12,9% en 8 ans) peut, en partie, s'expliquer par l'évolution des comportements à risques (usage du téléphone, alcool, drogues, etc.). Les flux routiers sur le réseau départemental se stabilisent depuis 2016 au profit d'une augmentation du trafic autoroutier (+28,3% entre 2009 et 2019)<sup>6</sup>. L'encouragement aux mobilités douces (vélo, trottinette, gyropode, etc.) et l'engouement pour de nouvelles pratiques de loisirs (voir hausse de l'impact des accidents de VTT-quad ci-avant) participent aussi à cette hausse.

Enfin, les modes d'alerte par les outils connectés (systèmes e-call lorsque le véhicule est impliqué dans un accident, fonctionnalités d'appel d'urgence sur téléphones et/ou montres connectés) nécessitent également des adaptations en matière de prise d'alerte et de déclenchement des secours.

<sup>6</sup> Rapport CRC de 2021 sur l'entretien et l'exploitation du réseau routier non-concédé en Savoie



Réseau routier et tunnels routier

### À NOTER

Les accidents de circulation mobilisent à la fois des actions de SSUAP, de secours routier (protection, balisage, désincarcération) et de la coordination interservices. Ainsi nécessitent-ils, à la lumière d'une tendance haussière, une vigilance particulière pour le SDIS.

### 3. L'intervention pour secours routiers en ravin

Avec une probabilité d'occurrence d'environ 40 interventions par an, de nombreux km de voies escarpées et la nécessité d'une cinétique d'intervention rapide, l'intervention pour secours routiers en ravin s'analyse, en Savoie, sous le prisme du risque courant. Les effets potentiels de ce type d'intervention sont divers : victimes blessées gravement et incarcérées, intervention de longue durée et technique, risque de sur-accident et de pollution et impact médiatique fort.

### 4. Un enjeu interservices fort pour la sécurité des intervenants

La protection des intervenants contre le risque de sur-accident constitue, sur ce type d'interventions, une priorité et nécessite de faire correspondre la fonction de balisage d'urgence aux exigences de sécurité (cf. accident mortel de deux agents DIR-CE le 2 mars 2022, sur la RN90).

### 5. Problématique

Le domaine du secours routier concentre des enjeux de technicité, de sécurité et de collaboration interservices forts dans un contexte d'interventions sur des routes spécifiques de montagne et de hausse de l'accidentologie routière.

Avec une population savoyarde en légère augmentation, un développement touristique « 4 saisons » au sein d'un département attractif et une évolution des modes de circulation, une hausse similaire à celle connue pourrait conduire le SDIS à traiter 2 500 à 2 600 interventions par an à l'échéance de la fin de la décennie.

L'analyse des constats et des multiples causes associées permet de définir la problématique suivante pour la période 2024-2029.

#### Problématique



Comment, à la faveur des évolutions juridiques et technologiques, poursuivre l'adaptation de la réponse opérationnelle du SDIS, en matière de secours routier et d'intervention sur routes dans une recherche d'efficacité et de renforcement des liens transversaux avec l'ensemble des partenaires ?

### 6. Des lignes directrices opérationnelles en matière de couverture du risque routier

Afin de répondre à la problématique relative au risque routier, les objectifs de couverture du risque se traduisent par les lignes directrices opérationnelles suivantes :

**Ligne directrice opérationnelle SR n°1**  
Adapter la réponse à la transformation du parc des véhicules automobiles en tenant compte des évolutions technologiques des outils opérationnels.

- 1.1. Assimiler le traitement de l'alerte issue des nouveaux outils d'alertage (ecall, montres connectées, etc.).
- 1.2. Décliner une doctrine départementale et une formation pour les interventions sur véhicules à technologie complexe.
- 1.3. Aborder le secours en ravin sous l'angle des risques complexes, comprenant des actions conservatoires portées par les acteurs du risque courant telles que : l'abordage, le bilan et le conditionnement de la victime.
- 1.4. Disposer des équipements et des techniques pour les désincarcérations/extractions rapides et sorties d'urgence de victimes.

**Ligne directrice opérationnelle SR n°2**  
Renforcer les synergies opérationnelles dans une dynamique interservices en matière d'intervention sur routes.

- 2.1. Renforcer les liens avec le SAMU et les autres partenaires (entraînements communs, acculturation) avec au minimum 1 rencontre technique par an.

## D. LES OPÉRATIONS DIVERSES ET LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS À EFFETS LIMITÉS

### 1. L'analyse de l'activité

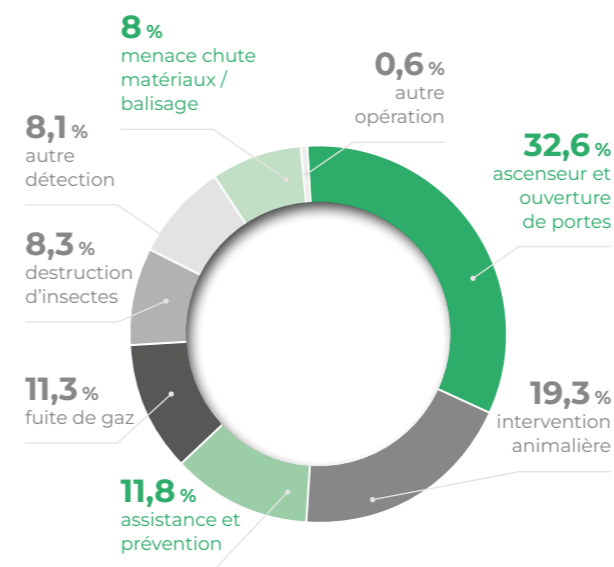
#### LES OPÉRATIONS DIVERSES

Les opérations diverses représentent, en 2022, 1 843 interventions avec une baisse de l'ordre de -3,6% par rapport à la moyenne des 8 dernières années. Cet ensemble d'activités compte pour 5,3% dans l'activité générale du SDIS et pour 4,1% de la charge opérationnelle<sup>7</sup> (somme des durées d'engagement des sapeurs-pompiers en intervention).

Ce domaine d'activité concerne en majorité les déblocages d'ascenseurs et ouvertures de portes (32,6%), les interventions animalières (19,3%), les assistances et prévention de type reconnaissance technique (11,8%) et les fuites de gaz (11,3%).

L'activité opérationnelle est directement liée à la saisonnalité avec un pic pendant les deux mois d'été (+86% d'interventions en été par rapport à l'intersaison et +60% en hiver par rapport à l'intersaison, en moyenne sur les 8 dernières années).

<sup>7</sup> Charge opérationnelle = somme des durées d'engagement des sapeurs-pompiers en intervention

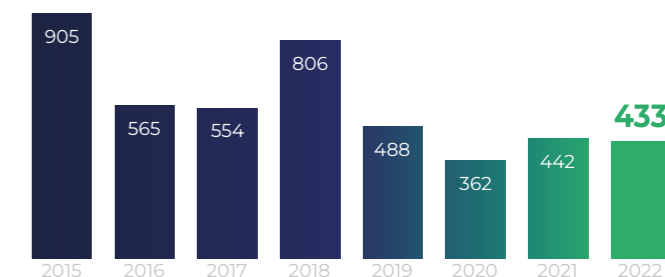


Répartition par famille des opérations diverses (période 2015-2022)

#### LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS À EFFETS LIMITÉS

Les risques technologiques et naturels à effets limités représentent, en 2022, 433 interventions, avec une baisse de l'ordre de -23,9% par rapport à la moyenne des 8 dernières années. Ce groupe de missions compte pour 5,3% dans l'activité générale du SDIS et pour 1,2% de la charge opérationnelle.

Ce domaine d'activité, sous l'influence directe des conditions météorologiques et phénomènes climatiques violents, concerne en très grande majorité les inondations (93,6%) et les pollutions (5,2%).



Évolution du nombre d'interventions pour des risques technologiques ou naturels



## 2. Une vigilance autour des phénomènes climatiques violents

Comme le mentionne un certain nombre de rapports scientifiques<sup>8</sup>, les phénomènes extrêmes et violents (inondations, tempêtes, sécheresse, mouvements de terrain) risquent, sous l'effet du dérèglement climatique, de voir leur fréquence et leur intensité augmenter.

La récurrence d'événements, pouvant être limités dans le temps et l'espace, impacte la couverture des risques courants et impose une vigilance particulière.

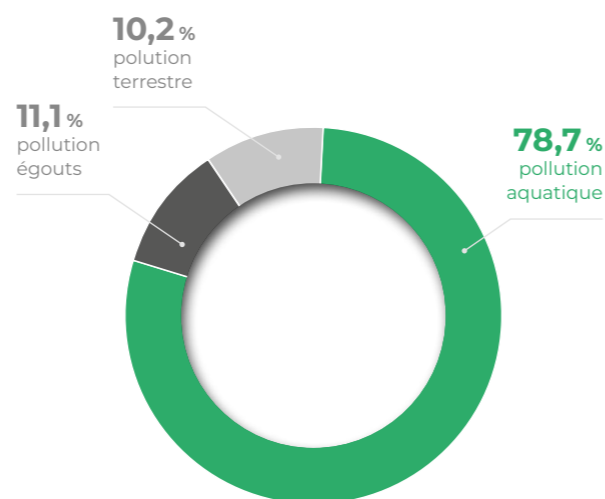
Les catastrophes naturelles ont été multipliées par 5 en 15 ans et 2 communes françaises sur 3 sont exposées à au moins un risque naturel majeur. Ces événements justifient une nouvelle approche du risque (cf. rapport sur la modernisation de la sécurité civile et la protection contre les risques majeurs).

<sup>8</sup> Rapports du groupe d'expert intergouvernemental sur l'évolution du climat - GIEC



## 3. Un enjeu prégnant sur les problématiques de lutte contre les pollutions

En lien direct avec l'activité humaine, les interventions de lutte contre les pollutions représentent en moyenne 1 intervention par mois, avec une augmentation de +41,7% entre 2022 et la moyenne des 8 dernières années. Au 1<sup>er</sup> semestre 2023, 133% du volume moyen annuel a déjà été atteint. La majorité (78,7%) de ces interventions concernent le milieu aquatique.



Répartition par famille des pollutions (période 2015-2022)

## 4. Problématique

Avec un nombre d'interventions qui pourrait rester stable à l'échéance de la fin de la décennie mais dont l'évolution pourrait être influencée par les effets de plus en plus marqués du réchauffement climatique, le domaine des opérations diverses et des risques technologiques et naturels à effets limités représente néanmoins un enjeu pour le SDIS au regard de la technicité opérationnelle requise, des projections climatiques et du taux de non-réponse de certains opérateurs (ex. : ascensoristes), au sein d'un territoire à couvrir déjà très exigeant.

L'analyse des constats et des multiples causes associées permet de définir la problématique suivante pour la période 2024-2029.

### Problématique

Comment parvenir à préserver la capacité à traiter, avec efficacité, un large éventail de risques liés aux opérations diverses et risques naturels et technologiques courants ?

## 5. Des lignes directrices opérationnelles en matière de couverture des opérations diverses et risques technologiques à effets limités

Afin de répondre à la problématique relative aux opérations diverses et risques technologiques à effets limités, les objectifs de couverture du risque se traduisent par les lignes directrices opérationnelles suivantes :

### Ligne directrice opérationnelle OD-RTN n°1 Renforcer les capacités d'évaluation, de gestion et de traitement des opérations diverses, issues du dérèglement climatique sous toutes ses formes.

- 1.1. Renforcer la planification opérationnelle dans le cadre de la réponse aux événements climatiques et aux risques locaux (ex. : outils cartographiques pour les inondations, plans, etc.).
- 1.2. Disposer d'équipements permettant des reconnaissances robotisées.
- 1.3. Disposer d'une capacité de gestion « arrière » départementale au CODIS et « avant » localisée (VPC), en lien avec les acteurs locaux.
- 1.4. Disposer d'une capacité d'ouverture d'itinéraires lors d'événements climatiques.

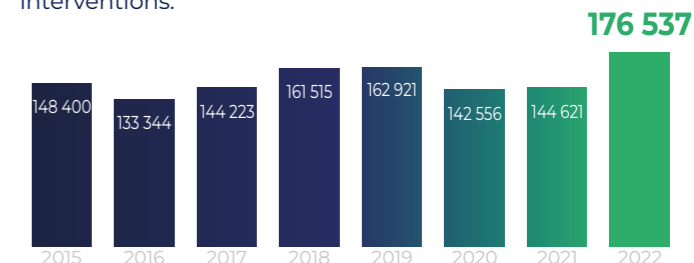
### Ligne directrice opérationnelle OD-RTN n°2 Renforcer les coopérations et moyens opérationnels dans le cadre des risques technologiques et naturels à effets limités.

- 2.1. Se doter de moyens d'analyse des paramètres globaux de l'eau, lors de pollutions.
- 2.2. Développer les partenariats opérationnels et de veille technique avec les laboratoires d'analyse de l'eau et de l'air.
- 2.3. Développer les partenariats avec les spécialistes de l'art dans le domaine du tronçonnage.

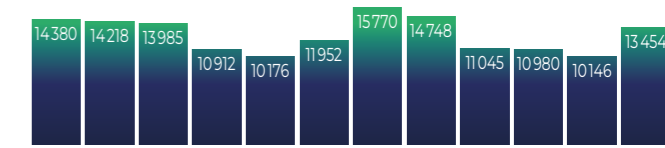
## E. LE CENTRE DE TRAITEMENT DE L'ALERTE - CENTRE OPÉRATIONNEL DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (CTA-CODIS)

### 1. Le contexte et l'analyse de l'activité

Avec plus de 176 500 appels traités en 2022, soit 485 appels par jour ou 1 appel toutes les 3 minutes, le CTA-CODIS est l'organe au cœur de la prise d'alerte et de la gestion des interventions.

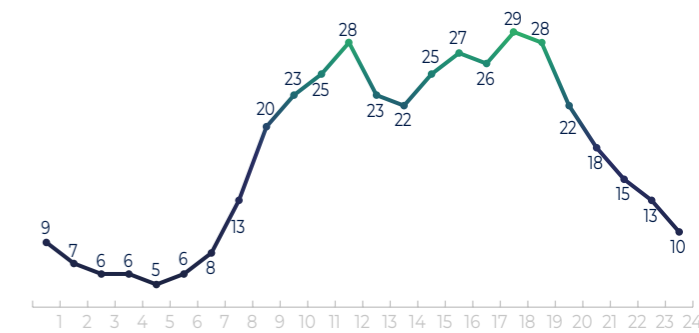


Évolution du nombre d'appels (période 2015-2022)



Évolution mensuelle du nombre d'appels (Moyenne période 2015-2022)

Même si ce ne sont que 33,3% des appels qui sont directement en lien avec une intervention, ces volumes d'appels suivent une tendance à l'augmentation de l'ordre de 16,3% entre 2022 et la moyenne des 8 dernières années. Comme dans les Centres d'Incendies et de Secours, l'activité est soumise à la saisonnalité avec des pics de traitement de l'alerte lors des mois d'été, puis des mois d'hiver. Sur une journée, les volumes d'appel connaissent deux pics distincts : celui de la soirée (17h-19h) et celui du milieu de journée (11h-12h).



Évolution journalière du nombre d'appels (moyenne période 2015-2022)

Sur la période qui couvre les 8 dernières années, les faisceaux d'arrivée de ces appels se répartissent de la manière suivante :

- 38,1% des appels provenant du «18»,
- 23% des appels provenant du «112»,
- 12,1% des appels provenant du «15»,
- Et 26,8% provenant d'autres canaux.

Le délai moyen d'attente des appels avant décrochage, en 2022, est de 10 secondes (+1s par rapport à la moyenne 2015-2022) et le délai moyen de traitement de l'alerte est de 2 min 25s (stable sur la période de référence). Au niveau national, ce délai moyen de traitement de l'alerte est de 2 min et 21s.

## 2. Un CTA à haute performance opérationnelle

Avec des délais de décrochés bas et des délais de traitement de l'alerte en adéquation avec les enjeux locaux (localisation complexe, public étranger, etc.) et avec les délais de traitement au niveau national, le CTA dispose d'un bon niveau de performance opérationnelle.

## 3. Une augmentation de la complexité de localisation des appels

Le développement, au sein de la Savoie, de l'activité touristique estivale sur un domaine géographique élargi couplé à une démocratisation des activités sportives de montagne (effet post-COVID, conquête de nouveaux espaces grâce aux vélos à assistance électrique) contribuent à augmenter la complexité de la localisation des demandes de secours.

## 4. Une fragilité dans la résilience du CTA-CODIS

Cette difficulté s'exprime déjà au travers de la résilience des systèmes informatiques et de communication fragilisés par la dépendance forte à l'alimentation électrique et à la fiabilité du réseau, par le manque de certaines redondances, par une obsolescence programmée de l'Infrastructure Nationale Partagée des Transmissions (INPT ANTARES) et par l'absence d'un CTA de secours totalement équipé. Enfin et dans l'attente du déploiement d'un outil national (projet NexSIS 18-112), la présence de logiciels d'alerte et de cartographie opérationnelle en fin de vie et non-évolutifs constitue également une menace.

## 5. De nouveaux besoins pour un CTA-CODIS plus robuste

Les dernières années ont mis en évidence un développement significatif du besoin de remontée

rapide de l'information aux autorités. La sensibilité de l'information et l'augmentation de la complexité d'analyse des informations pour en traduire un renseignement sont autant de défis à relever pour le CTA-CODIS. La médiatisation croissante des situations de crise contraint également le CTA-CODIS à répondre à une vingtaine d'appels par jour émanant des médias.

Le besoin de supervision départementale s'est quant à lui également accru. Dans ce domaine, l'absence d'outils et de ressources adaptés à la mission, le fonctionnement perfectible de la solution des sous-officiers opérations dans les territoires et l'activation d'un CODIS de niveau colonne possible uniquement dans les délais offerts par l'astreinte constituent autant de points de fragilité.

Enfin une vigilance doit également être apportée autour de l'augmentation des sollicitations juridiques et des recherches en responsabilité lors du traitement de l'alerte et du déclenchement des secours.

## 6. Problématique

Au regard de la tendance vérifiée depuis quelques années, le CTA-CODIS pourrait, à la fin de la décennie, être dans l'obligation de traiter entre 195 et 200 000 appels chaque année. Dans ce contexte, le projet NexSIS 18-112 qui a vocation à créer un nouveau système national d'information et de commandement unifié des sapeurs-pompiers de France et acteurs de la sécurité civile a pour ambition de permettre une amélioration de la résilience par l'entraide entre les SIS, une meilleure interopérabilité entre les services d'urgence et au final, une amélioration du service rendu aux citoyens.

Ce projet qui mobilisera un investissement humain et financier important devrait ainsi permettre au CTA-CODIS de bénéficier des effets permis par l'ère du numérique et de répondre à quelques-uns des défis à condition de maintenir, derrière l'outil, les ressources humaines et le savoir-faire adaptés.

L'analyse des constats et multiples causes associées permet de définir la problématique suivante pour la période 2024-2029.

### Problématique



Comment permettre au CTA-CODIS, tant pour les situations courantes que pour les interventions complexes, diffuses ou multisites, de garantir l'absorption de la sollicitation opérationnelle ainsi que la coordination et le pilotage efficace des opérations?

## 7. Des lignes directrices opérationnelles pour le CTA-CODIS

Afin de répondre à la problématique relative au CTA-CODIS, les objectifs de couverture du risque se traduisent par les lignes directrices opérationnelles suivantes :

### Ligne directrice opérationnelle CTA-CODIS n°1 Améliorer la résilience du CTA-CODIS.

- 1.1. Auditer la sûreté de fonctionnement de nos systèmes afin de rédiger un plan d'amélioration.
- 1.2. Disposer d'un système de prise d'appels d'urgence de substitution pouvant être mis en œuvre par un SIS voisin dans ses propres locaux ou d'un CTA-CODIS de repli.
- 1.3. Renforcer la maîtrise des modes dégradés.
- 1.4. Former les utilisateurs au contrôle périodique, à la supervision technique et à la maintenance « d'urgence ».
- 1.5. Définir les règles de mobilisation d'urgence par le CTA-CODIS de 4 sapeurs-pompiers et/ou PATS, à t+30 min capables de prendre en charge des alertes lors des interventions à caractère multiple.
- 1.6. Maintenir un délai de décroché inférieur à 15s pour 80% des appels entrants.
- 1.7. Prévoir un plan de continuité d'activité propre au CTA-CODIS.

### Ligne directrice opérationnelle CTA-CODIS n°2 Développer les outils de supervision opérationnelle départementale et atteindre le fonctionnement nominal des organes de commandement.

- 2.1. Renforcer les outils de supervision opérationnelle sectorielle pour améliorer la résilience et l'anticipation de la réponse.
- 2.2. Permettre la coordination opérationnelle des interventions par le CODIS 24h/24 et 7j/7.
- 2.3. Permettre l'activation d'un CODIS de différents niveaux (colonne en 30 min, site en 1h).
- 2.4. Permettre l'activation du COD 24h/24 et 7j/7 par un chef de site, sous 45 min.

### Ligne directrice opérationnelle

#### CTA-CODIS n°3

Disposer d'une remontée d'information et de moyens d'échanges efficace vers les organes de commandement, les DOS et les partenaires.

- 3.1. Déployer un schéma d'information opérationnelle.
- 3.2. Élargir les formats de partages (photo, vidéo et texte notamment) avec possibilités de live.
- 3.3. Virtualiser le CODIS par un fonctionnement distanciel multiplexe.
- 3.4. Permettre de répondre à une virtualisation du COD par un fonctionnement distanciel multiplexe.
- 3.5. Disposer d'un officier santé au CTA-CODIS pendant les périodes de forte sollicitation.
- 3.6. Développer une politique de retour d'expérience élargie avec l'interservices.
- 3.7. Créer et entretenir avec le centre 15 un recueil de procédures partagées.

### Ligne directrice opérationnelle

#### CTA-CODIS n°4

Permettre la consolidation de l'information lors de la prise d'alerte.

- 4.1. Disposer d'un accès aux réseaux de caméra de surveillance.
- 4.2. Disposer d'une supervision des réseaux sociaux.
- 4.3. Disposer d'un visuel des situations opérationnelles par la caméra des appelants.
- 4.4. Disposer d'un logiciel de géolocalisation intégré à l'outil d'alerte.
- 4.5. Disposer d'un logiciel de cartographie opérationnelle intégré à l'outil d'alerte.

## F. LA CHAÎNE DE COMMANDEMENT

### 1. L'analyse de l'activité

Le commandement des opérations de secours repose sur des emplois opérationnels, des outils et des règles de gestion opérationnelle et de commandement.

L'activité de la chaîne de commandement en 2022 se traduit par :

- 2 013 engagements de chefs de groupe<sup>9</sup> (CDG), soit 5,5 interventions par jour et une hausse de 16% par rapport à la moyenne des 8 dernières années,
- 525 engagements de chefs de colonne<sup>10</sup> (CDC), soit 10 interventions par semaine et une hausse de 54,7%,
- 45 interventions de chefs de site<sup>11</sup> (CDS), soit 1 toutes les 1,2 semaine et une hausse de 119,5%,
- 64 interventions d'un poste de commandement et une hausse de 76,6%.

<sup>9</sup> Un Chef De Groupe commande 2 à 4 engins.

<sup>10</sup> Un Chef De Colonne commande 2 à 4 groupes.

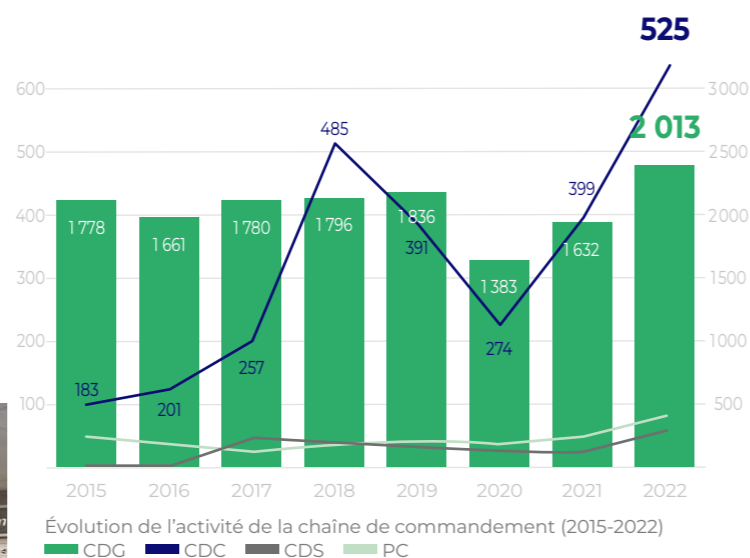
<sup>11</sup> Un Chef De Site commande plusieurs colonnes.

### 2. Une croissance structurelle de l'activité

L'activité de la chaîne de commandement suit une tendance nette à l'augmentation. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce constat :

- La complexification des interventions et l'apparition de nouveaux risques,
- L'accélération de la dégradation des conditions climatiques,
- La démocratisation des activités de montagne et la fin de la période de crise sanitaire,
- Un contexte social tendu (ex. : gilets jaunes, mouvements sociaux, violences urbaines),
- Le besoin d'interfaçage avec d'autres partenaires au travers de la fonction d'officier de liaison.

À la lumière de cette évolution, l'évaluation du dimensionnement de la chaîne de commandement semble s'imposer.



### 3. Une organisation fragile de la continuité du commandement

Depuis 2015, le dimensionnement de la réponse est organisé autour d'une simultanéité d'intervention faible au niveau CDG et nulle au niveau CDC ce qui pose des contraintes pour faire face à des opérations récurrentes et de longues durées, pour l'organisation de relèves. Ce constat est aggravé par les difficultés pour identifier la disponibilité de compétences en temps réel et par le cumul entre des fonctions de commandement et de spécialités.

Sur le plan technique, le SDIS ne dispose que d'un seul poste de commandement de niveau colonne, dont les équipements sont peu performants, pour tout le département avec pour conséquences :

- Un délai moyen d'arrivée sur les lieux de près de 48 min,
- L'incapacité à traiter simultanément deux événements,
- L'incapacité fonctionnelle à pouvoir commander une opération de niveau site et/ou accueillir la fonction de poste de commandement opérationnel au profit des autorités et de l'interservices,
- L'incapacité à représenter le SDIS en Centre Opérationnel Départemental à la Préfecture.

La flotte des engins de commandement est par ailleurs vieillissante et nécessite une uniformisation et un renforcement de la performance de ses équipements opérationnels afin de faire évoluer le COS dans des conditions standard et tendre vers le concept de COS augmenté.

### 4. Des fonctions de plus en plus exigeantes

L'exigence des fonctions de commandement impose une implication forte des officiers sur les exercices, entraînements et formations de maintien et de perfectionnement des acquis. Ces dernières doivent être adaptées aux besoins et à l'évolution des risques et du cadre juridique. La formation à la communication opérationnelle et de gestion de crise, le télé-conseil et le monitoring opérationnel, utiles de la phase de décision jusqu'au retour d'expérience voire lors d'une phase contentieuse, sont des axes de développement.

Enfin, l'accès au renseignement opérationnel sous toutes ces formes (imagerie opérationnelle, cartographie opérationnelle embarquée, outils de gestion opérationnelle et commandement) est fondamental pour sécuriser le commandement des opérations de secours lors d'interventions complexes.

### 5. Problématique

L'activité de la chaîne de commandement devrait poursuivre l'augmentation structurelle de son activité de l'ordre de 20 à 25%, par emploi opérationnel, à l'échéance de la décennie. L'absorption de ce volume d'activité dans un environnement opérationnel toujours plus complexe imposera une adaptation de l'organisation.

L'analyse des constats et multiples causes associées permet de définir la problématique suivante pour la période 2024-2029.

#### Problématique



Comment assurer un commandement de terrain efficace par une réponse opérationnelle adaptable aux spécificités locales ?

## 6. Des lignes directrices opérationnelles pour la chaîne de commandement

Afin de répondre à la problématique relative à la chaîne de commandement, les objectifs de couverture du risque se traduisent par les lignes directrices opérationnelles suivantes :

**Ligne directrice opérationnelle CDT n°1**  
Développer l'efficacité de la chaîne de commandement sur tout type d'événement et en assurer sa permanence.

- 1.1. Disposer, 90% du temps, d'un chef de groupe en 45 min, d'un chef de colonne en 1h00 et d'un chef de site et d'un SSO en 1h30.
- 1.2. Adapter la réponse et le positionnement de la chaîne de commandement aux niveaux de risques et menaces.
- 1.3. Adapter le vecteur aux besoins et spécificités locales et standardiser chaque engin selon l'emploi opérationnel.
- 1.4. Disposer de la capacité à traiter une intervention de niveau colonne en armant toutes les fonctions d'un poste de commandement, de 3 secteurs, des fonctions de liaison et/ou de dénombrement de victimes, sous 1h30.
- 1.5. Disposer d'engins adaptés pour activer un PCC en 1h00 et 1 PC de site en 2h00.

**Ligne directrice opérationnelle CDT n°2**  
Moderniser les outils de commandement et d'aide à la décision opérationnelle.

- 2.1. Adapter le vecteur aux besoins et spécificités locales et standardiser les moyens de commandement.
- 2.2. Disposer d'un accès numérisé aux outils d'aide à la décision dont la documentation opérationnelle.
- 2.3. Démocratiser l'emploi des moyens robotisés (captation d'images au sol et dans les airs, mesures avec possibilité de modélisations).
- 2.4. Démocratiser les échanges multi-formats et lives avec les centres opérationnels et la chaîne de commandement afin de permettre le renseignement ainsi que la sécurisation des décisions des DOS, l'accès au télé-conseil ou la communication opérationnelle.



## G. LES MISSIONS D'APPUI ET DE SOUTIEN

### 1. L'analyse de l'activité

La conduite opérationnelle s'articule autour de 4 fonctions opérationnelles distinctes :

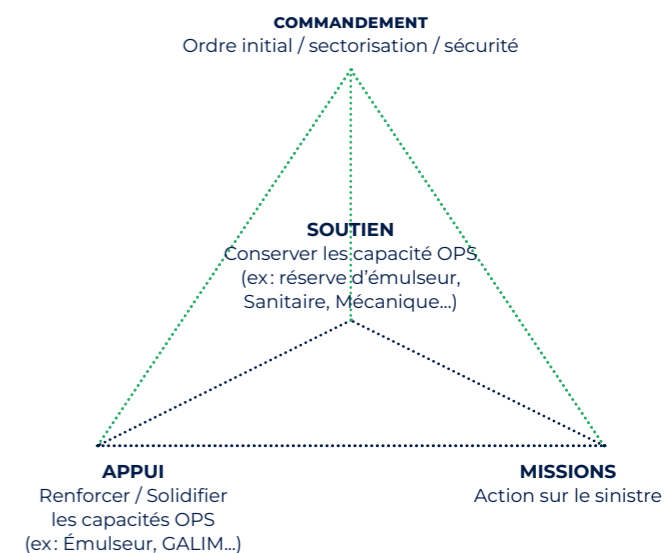
- L'action sur le sinistre (missions),
- Le renforcement des capacités opérationnelles (appui),
- La conservation de ces capacités dans le temps (soutien),
- Le commandement.

En complément des moyens traditionnels destinés à la couverture du risque courant et au commandement des opérations de secours, le SDIS doit disposer de moyens d'appui et de soutien ainsi que de ressources humaines et compétences permettant de renforcer l'action des premiers moyens et de conserver dans le temps le bénéfice des actions menées.



Les missions d'appui et de soutien peuvent se décliner autour de plusieurs axes opérationnels :

- Logistique de l'air,
- Logistique de l'eau,
- Logistique de la mousse,
- Logistique du carburant,
- Appui au commandement,
- Soutien sanitaire,
- Mécanique,
- Transmissions,
- Maintien en condition des effectifs,
- Ventilation opérationnelle,
- Épuisement,
- Bâchage et tronçonnage,
- Éclairage et électricité.



## 2. Les effets opérationnels pour les missions d'appui et de soutien

Afin de permettre la conduite opérationnelle des interventions, il est proposé les effets opérationnels suivants :

### LOGISTIQUE DE L'AIR

Apporter, sous **1h**, la capacité à maintenir l'alimentation en air de **quatre binômes** pendant toute la durée de l'intervention.

### LOGISTIQUE DE L'EAU

Apporter, sous **1h**, l'appui et le soutien à un dispositif hydraulique pérenne de **2 000L/min**.

### LOGISTIQUE DE LA MOUSSE

Permettre, sous **45 min**, l'appui aux engins incendie traditionnel pour permettre le traitement d'une **flaque enflammée** d'hydrocarbures de **200m<sup>2</sup>**.

### LOGISTIQUE DU CARBURANT

Assurer le **réapprovisionnement en carburant** de deux groupes INC ou FDFEN pendant 5 jours.

### APPUI AU COMMANDEMENT

Disposer sous :

- **1h00**, d'un **conseil prévention**.
- **1h30**, d'un **report d'images aériennes en temps réel** à disposition du COS, d'un PCO, d'un DOS, du CTA-CODIS ou d'autres partenaires ainsi que d'un monitoring opérationnel :
  - dynamisation des SITAC et secours collaboratif
  - acquisition données 3D par 1 drone captif dans les délais d'un chef de groupe
  - acquisition de données par système de captation et de retransmission sur SP engagé (SP augmenté)

- **2h00**, d'un **diagnostic batimentaire**.

- **2h00**, d'un **téléconseil** (expertise spécialisée, experts extérieurs, etc.).

- **2h00**, d'un **robot terrestre** en capacité de faire du report d'image, de l'extinction robotisée et des actions gestuelles (coupe, obturation, levage, écartement, serrage, etc.), en contexte hostile.

### SOUTIEN SANITAIRE

En lien avec la politique santé sécurité en service souhaitée par le conseil d'administration, il sera recommandé de disposer sous :

- **45 min**, d'un **soutien sanitaire opérationnel** au profit des sapeurs-pompiers.
- d'un **soutien psychologique** au profit des sapeurs-pompiers, 24h/24.

NB : Les autres effets opérationnels dépendent du scénario de référence en matière de nombreuses victimes (risques complexes).

### MAINTIEN EN CONDITION DES EFFECTIFS

Assurer, sous **1h30**, le **maintien en condition physique et morale, 24h/24 et 7j/7**, des effectifs d'un dispositif composé de 3 G INC avec la possibilité de prendre en compte simultanément la moitié des effectifs :

- mise à l'abri du froid et des intempéries.
- accès à une position de repos assise.
- délivrance des boissons chaudes et denrées alimentaires énergisantes.
- isolement de 3 SP victimes de malaises et nécessitant des soins sommaires.

### TRANSMISSIONS

Disposer :

- **24h/24 et 7j/7**, d'un conseil technique sur les outils d'alerte et de commandement.
- sous **2h**, de la capacité à **recouvrir une zone de 10 km<sup>2</sup>** sans couverture radiophonique.

NB : Les autres effets opérationnels dépendent du scénario de référence en matière de nombreuses victimes (risques complexes).

### ÉCLAIRAGE

Assurer sous **2h**, l'**alimentation électrique et l'éclairage** d'un chantier de 250m<sup>2</sup> dont :

- 3 parcs matériels de 100m<sup>2</sup>.
- 6 linéaires de 50 m.
- 3 cages d'escaliers.
- 2 façades d'immeubles collectifs (10x30m).
- 6 prises de courant en 3 points.

### VENTILATION OPERATIONNELLE

Assurer, sous **2h**, un appui et un soutien en moyens de ventilation pour **désenfumer un compartiment de parking souterrain** de 3 000m<sup>2</sup>.

### ÉPUISEMENT

Disposer dans chaque unité opérationnelle du département d'un lot **épuiement/inondation** et/ou d'un lot **assèchement**.

### BÂCHAGE ET TRONÇONNAGE

Disposer dans chaque unité opérationnelle du département d'un lot **tronçonnage** ou d'un lot **bâchage**.

### MÉCANIQUE

Disposer, :

- sous **2h**, d'un **dépannage mécanique** sur les engins et matériels (crevaisin, démarrage).
- sous **3h**, d'un **remorquage** sur chantier ou sur un réseau, d'un engin de 7t.

## H. LE MAILLAGE TERRITORIAL ET LE CONTRAT OPÉRATIONNEL

### 1. L'analyse du maillage territorial

L'analyse du maillage territorial poursuit les objectifs suivants :

- Identifier l'implantation la plus pertinente des CIS pour la couverture du territoire,
- Définir le niveau de couverture des zones et foyers de population (pourcentage de population couvert selon un délai, par foyer),
- Construire la stratégie de réponse des unités territoriales autour de 3 modèles possibles :
  1. Confirmation du maillage territorial actuel,
  2. Identification de CIS nécessaires au maillage territorial et de CIS d'appui et de soutien,
  3. Modèle 2 transformé par des regroupements, fusions ou créations de CIS nécessaires au maillage territorial, en intégrant le facteur humain comme possible facteur limitant.

La méthodologie employée pour l'analyse du maillage territorial s'est articulée autour des étapes suivantes.

#### 1 - MAINTIEN DES FOYERS DE POPULATION (A, B ET C)

Du fait d'une topographie et d'un potentiel touristique particuliers, la répartition des populations au sein des communes du département de la Savoie est non-homogène, complexe et fluctuante. Pour approcher la couverture des populations, l'analyse autour de foyers de population, telle que proposée dans le SDACR 2015, reste la plus pertinente. Cette approche permet de localiser les différentes implantations des foyers de population, au sein de chaque commune ou étendus sur plusieurs communes, de quantifier les populations résidentes et touristiques en fonction de chaque saison (hiver, été, intersaison) et enfin de garantir une équité de couverture des risques selon la dimension du foyer (A > 7000 habitants, B entre 1000 et 7000 habitants et C < 1000 habitants).

### À NOTER

Par convention, les foyers de population ont été définis selon les critères suivants :

- A : plus de 7 000 habitants.
- B : entre 1 000 et 7 000 habitants.
- C : inférieur à 1 000 habitants.

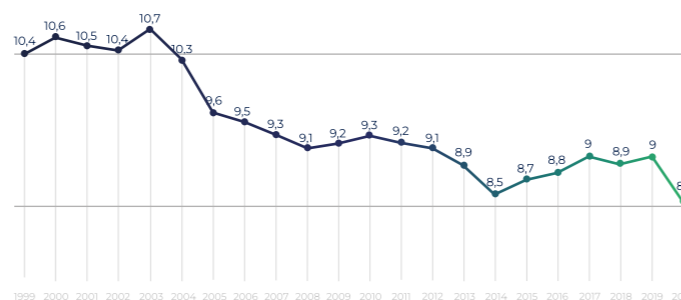
### 2 - RÉÉVALUATION DES FOYERS DE POPULATION INTERSAISON 2022

Les foyers de population du SDACR 2015 ont été ainsi réévalués avec l'agrandissement ou la création de certains foyers au travers des données disponibles :

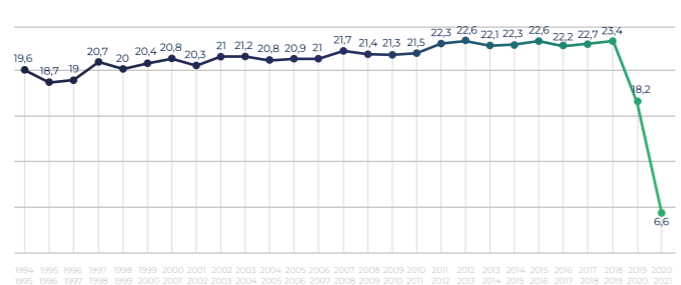
- Données de répartition géographique des populations résidentes sur carroyage de 200m x 200m (données « impôts » et « INSEE » 2010 et 2017),
- Données de recensement (2010, 2015 et 2019) des populations « INSEE » et attribution à chaque foyer d'un taux d'évolution de la population de la commune.

### 3 - RÉÉVALUATION DES FOYERS DE POPULATION ESTIVAUX ET HIVERNAUX 2022

Pour approcher les populations touristiques, ce sont les données « Savoie Mont Blanc Tourisme » qui ont été utilisées au travers de leur évaluation de la fréquentation globale (nuitées) par saison jusqu'à 2019. Dans le cadre de l'étude, les données 2020 et 2021 ont été jugées « non-conformes » et les données 2022 n'étaient pas encore exploitables. En l'absence de données précises par commune, ou par station, chaque foyer de population s'est vu attribuer un taux moyen d'évolution de la saison.



Évolution de la fréquentation estivale en millions de nuitées



Évolution de la fréquentation hivernale en millions de nuitées

### 4 - CONSTRUCTION DES ISOCHRONES ROUTIERS 2022

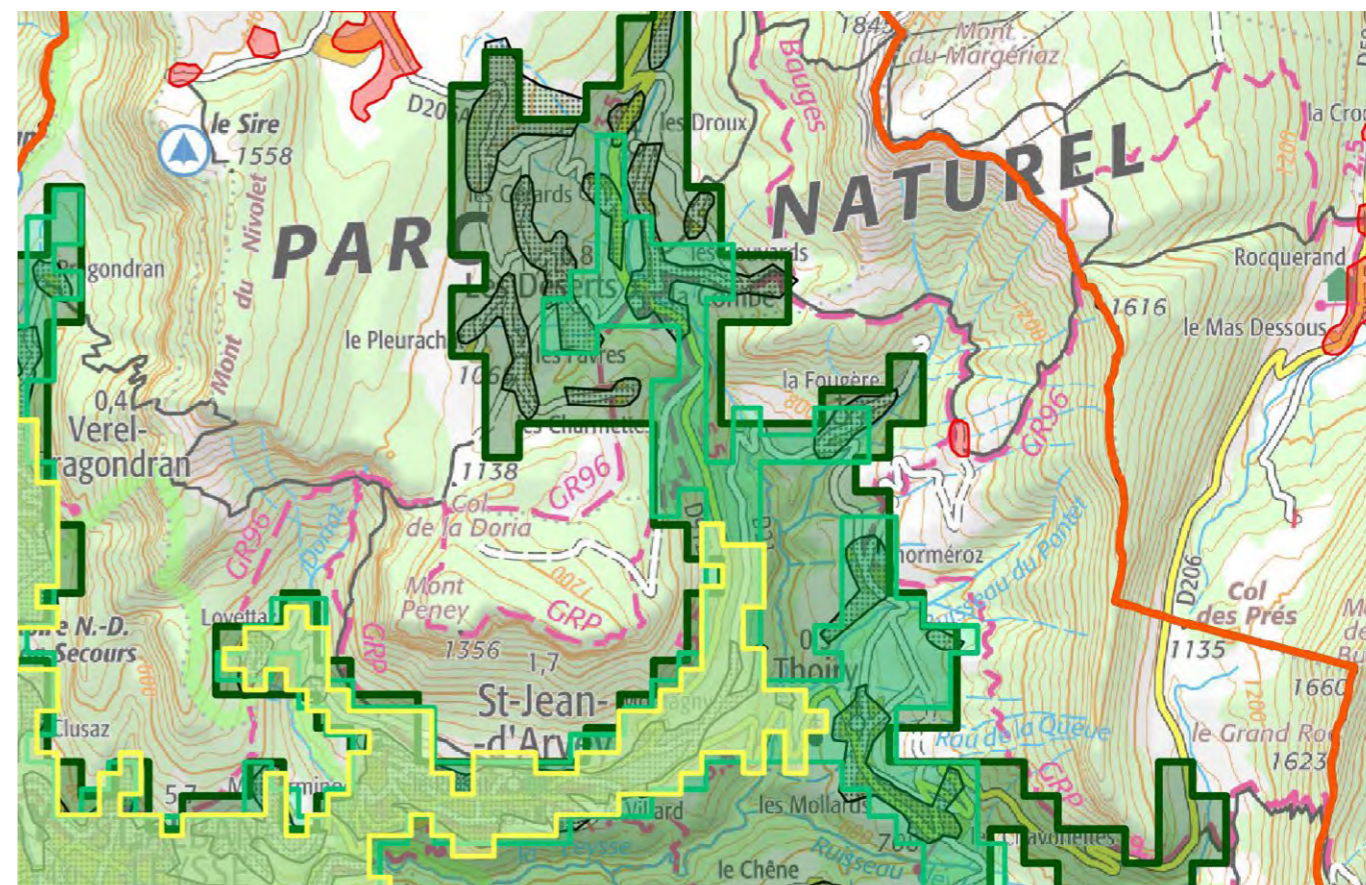
La construction des isochrones routiers repose sur les outils cartographiques développés par le service SIG du SDIS qui intègrent un modèle routier « véhicule léger » et un modèle routier « poids lourd » avec des limitations de vitesse propres et réduites sur les routes de montagne ainsi que la fermeture de certains cols pendant les saisons d'hiver.

Afin d'évaluer la qualité de service rendu à la population, les isochrones routiers ont été aggravés par le délai réel de mobilisation du CIS en 2022 (délai moyen entre le déclenchement de l'alerte et le départ de l'engin depuis le CIS). Les isochrones ainsi produits témoignent donc de l'arrivée sur les lieux de l'engin selon les délais suivants :

- VL : 15, 20 et 25 min,
- PL : 20, 25 et 30 min.

### 5 - ANALYSE DE LA COUVERTURE DES FOYERS DE POPULATION

Les isochrones routiers (VL et PL) ont été enfin croisés avec les foyers de population afin de déterminer les foyers couverts ou non-couverts selon chaque délai.

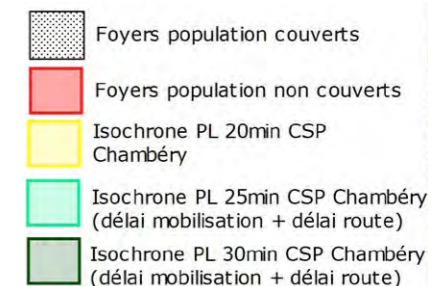


Exemple de la couverture (délai d'arrivée sur les lieux) des foyers de population par un engin de type « poids-lourd » depuis le CIS Chambéry en 20, 25 ou 30 min

### 6 - ÉVOLUTION DU MAILLAGE TERRITORIAL

L'analyse du maillage territorial s'est ainsi appuyée sur :

- L'analyse de la couverture des foyers de population par les isochrones routiers (190 cartes produites)
- L'analyse détaillée par CIS des indicateurs du bilan opérationnel 2022 et leur confrontation avec le terrain
- L'étude territoriale afin d'identifier :
  - Les niveaux de couverture (pourcentage de population couverte selon un délai),
  - Les objectifs d'évolution du maillage territorial,
  - Les enjeux de positionnement d'une garde afin d'obtenir un délai de mobilisation réduit.





## 2. Objectif d'évolution du maillage territorial

### COMPAGNIE AIX-CHAUTAGNE

Le précédent SDACR laissait apparaître 7 unités opérationnelles :

- Aix les bains,
- Albens,
- Les Hauts de l'Albanais,
- Saint Ours,
- La Biolle,
- Chautagne,
- Serrières en Chautagne



#### OBJECTIF 1

Fusion des unités Albens, Hauts de l'Albanais, Saint Ours et La Biolle, au Nord d'Aix les Bains, au profit d'un Centre d'Incendie et de secours «Aix Nord», géographiquement positionné entre La Biolle et Entrelacs.

#### OBJECTIF 2

Fusion des unités Chautagne et Serrières en Chautagne.

#### EFFETS OPÉRATIONNELS

- Amélioration de la couverture des foyers B et C sur un secteur en pleine croissance démographique (450 interventions/an).
- Diminution de la non-réponse et de la réponse dégradée par la mutualisation des ressources humaines et techniques.

### COMPAGNIE CHAMBÉRY CHARTREUSE

Le précédent SDACR laissait apparaître 7 unités opérationnelles :

- Joppet (\*),
- Sud Lac,
- Saint Jean d'Arvey,
- Chambéry Sud,
- Saint Alban Leysse,
- Les Déserts/La Féclaz,
- Chartreuse Nord.

(\*) L'unité prend l'appellation Chambéry



#### OBJECTIF 1

Régularisation de la fermeture des unités Saint Jean d'Arvey, Chambéry Sud et Saint Alban Leysse.

#### OBJECTIF 2

Activation d'une unité La Féclaz, en garde postée, pendant les week-ends d'hiver et les 4 semaines de vacances scolaires hivernales françaises, de jour.

#### EFFETS OPÉRATIONNELS

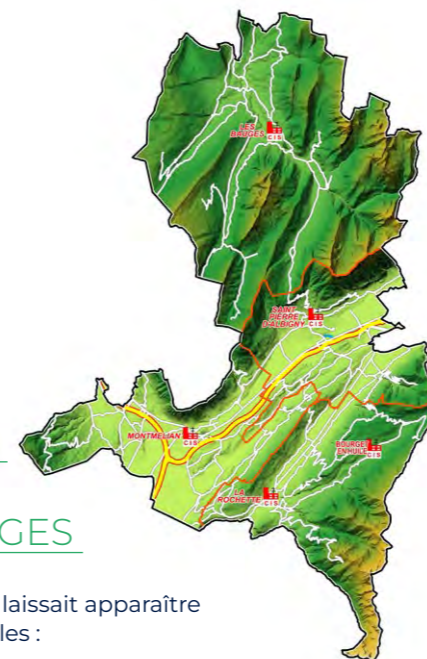
- Amélioration de la couverture de 2 foyers B et 4 foyers C dont les stations du Revard et de la Féclaz (4 500 personnes).
- Réduction de la sollicitation opérationnelle des CIS Chambéry et Aix-les-Bains sur ce secteur (environ 50 interventions et 300 heures de charge opérationnelle).

NB : Le CIS implanté à Entremont le Vieux représente un point d'appui indispensable à la couverture du territoire. Sa survie est essentielle.

### COMPAGNIE COMBE DE SAVOIE-BAUGES

Le précédent SDACR laissait apparaître 6 unités opérationnelles :

- Montmélian,
- La Rochette,
- Le Bourget en Huile,
- Saint Pierre d'Albigny,
- Chamoux Coisin,
- Les Bauges



#### OBJECTIF

Fusion des unités Saint Pierre d'Albigny et Chamoux Coisin.

#### EFFETS OPÉRATIONNELS

- Diminution de la non-réponse et de la réponse dégradée par la mutualisation des ressources humaines et techniques.

### COMPAGNIE AVANT PAYS SAVOYARD

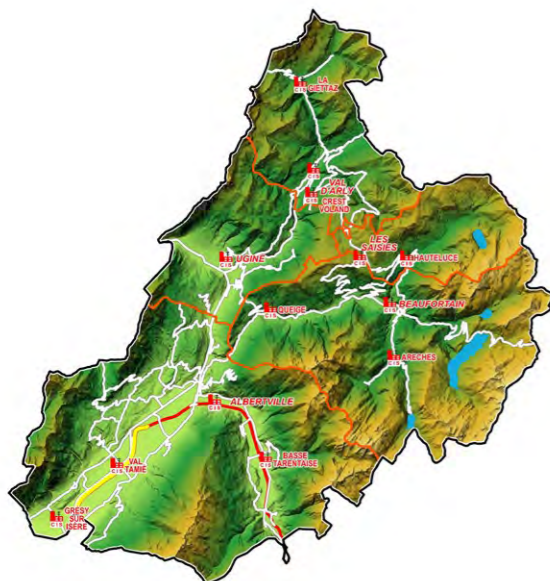
Le précédent SDACR laissait apparaître 7 unités opérationnelles :

- Novalaise,
- Saint Genix sur Guiers,
- Pont de Beauvoisin,
- Les Echelles,
- Attignat Oncin,
- Val de Couz,
- Yenne



#### OBJECTIF

Maintien des observations techniques de l'activité opérationnelle et de l'analyse des signaux politiques pour apprécier les orientations de maillage départemental ou interdépartemental envisageables.



## COMPAGNIE ALBERTVILLE

Le précédent SDACR laissait apparaître 16 unités opérationnelles :

- Albertville
- Grésy sur Isère,
- Val Tamié,
- Grand Arc,
- Mercury,
- Basse Tarentaise,
- Cléry,
- Ugine,
- Val d'Arly
- La Giettaz,
- Crest Volland,
- Beaufort,
- Les Saisies,
- Arêches,
- Queige,
- Hauteluce.

### OBJECTIF 1

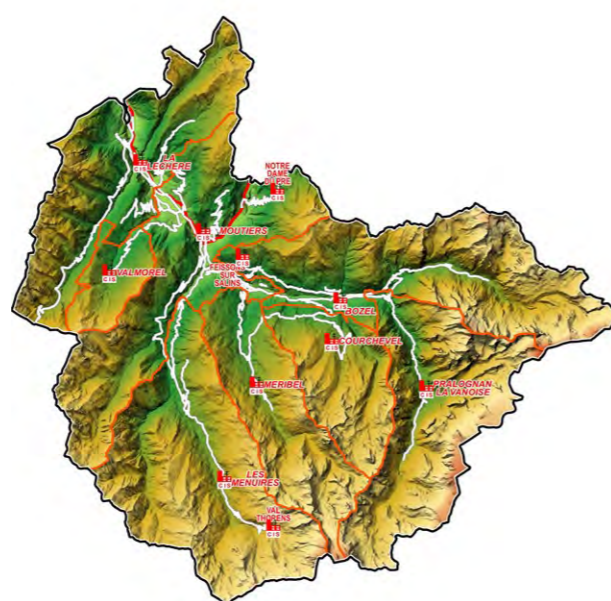
Fusion des unités Albertville, Grand Arc et Mercury.

### OBJECTIF 2

Fusion des unités Val Tamié et Cléry avec affectation d'un engin VSSUAP.

### EFFETS OPÉRATIONNELS

- Diminution de la non-réponse et de la réponse dégradée par la mutualisation des ressources humaines et techniques (430 interventions par an).
- Renforcement du maillage territorial et de la couverture en SSUAP sur le Sud-Ouest de la compagnie.



## COMPAGNIE MOÛTIERS 3 VALLÉES

Le précédent SDACR laissait apparaître 13 unités opérationnelles :

- Moutiers,
- La Léchère,
- Valmorel,
- Brides-les-Bains,
- Notre Dame du Pré,
- Les Ménuires,
- Champagny (dissous 08/02/2016),
- Val Thorens,
- Pralognan,
- Bozel,
- Feissons sur Salins (\*),
- Méribel,
- Courchevel.

(\*) rattachement administratif au CIS Moutiers et non plus au CIS Bozel

### OBJECTIF 1

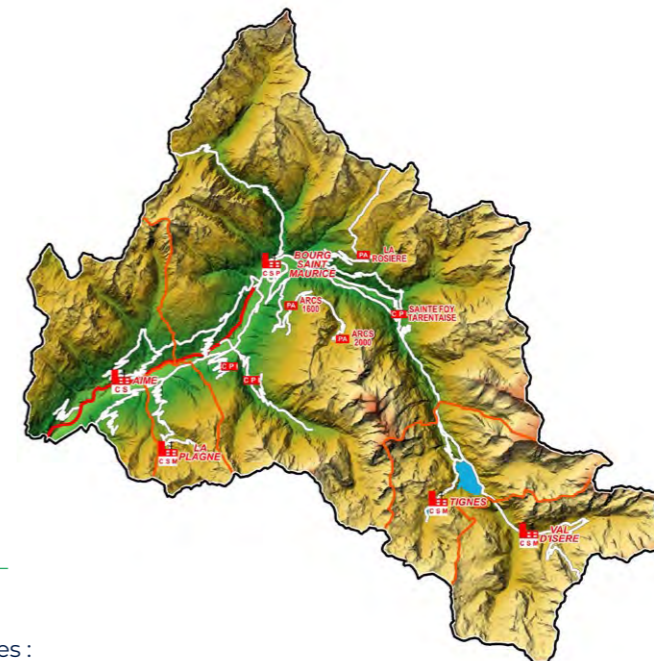
Régularisation de la fermeture des unités Brides-les-Bains et Champagny.

### OBJECTIF 2

Reconstruction d'une unité opérationnelle au Praz (Courchevel) pour remplacer l'actuelle.

### EFFETS OPÉRATIONNELS

- Amélioration du maillage sur le secteur Courchevel, Bozel et Méribel.
- Amélioration de la couverture sur le secteur de Bozel et de Champagny, en intersaison de jour (environ 200 interventions par an).



## COMPAGNIE HAUTE TARENTAISE

Le précédent SDACR laissait apparaître 11 unités opérationnelles :

- Bourg Saint Maurice,
- La Rosière,
- Les Arcs 1600,
- Les Arcs 2000 (\*),
- Tignes,
- Val d'Isère,
- Bellentre Montchavin,
- Sainte Foy Tarentaise,
- Aime,
- La Plagne,
- Peisey Nancroix.

(\*) ouverture lors d'événements exceptionnels (plan d'intervention de déclenchement des avalanches, fermeture de routes, grands rassemblements...)

### OBJECTIF 1

Régularisation de la mise en sommeil des unités Peisey Nancroix et Bellentre Montchavin.

### OBJECTIF 2

Fusion, en intersaison et en été, de jour, des unités Tignes et Val d'Isère au sein d'un poste reculé dans le cadre d'un projet porté et financé intégralement par la commune de Tignes.

### OBJECTIF 3

Mise en place d'une garde postée sur l'unité Aime en intersaison de jour et en été de jour.

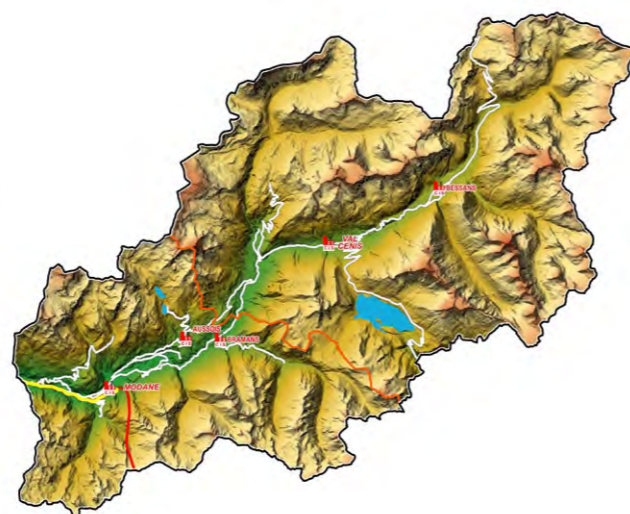
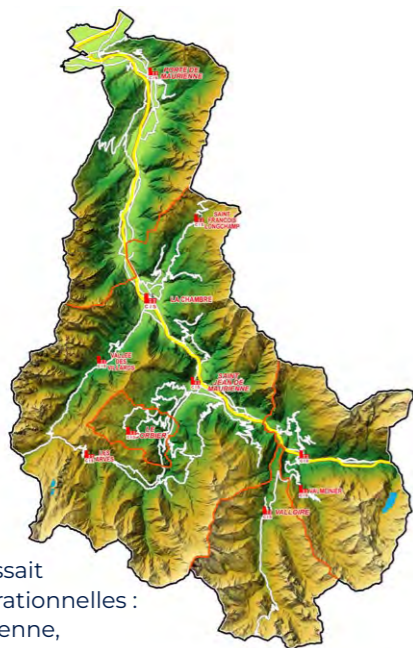
### EFFETS OPÉRATIONNELS

- Diminution de la non-réponse et de la réponse dégradée par la mutualisation des ressources humaines et techniques.
- Amélioration de la couverture en intersaison et été de jour, sur les secteurs de Tignes-Val d'Isère (300 interventions par an) et d'Aime-La Plagne (160 interventions par an et +50% de population couverte par pas de délais).

## COMPAGNIE MAURIENNE

Le précédent SDACR laissait apparaître 14 unités opérationnelles :

- Saint Jean de Maurienne,
- Saint Rémy de Maurienne,
- Saint François Longchamp,
- Saint Sorlin d'Arves,
- Vallées des Villards,
- Saint Etienne de Cuines,
- Portes de Maurienne,
- Saint Michel de Maurienne,
- Epierre,
- Le Corbier,
- Argentine,
- Bourgneuf,
- Valmeinier,
- Valloire.



## COMPAGNIE HAUTE MAURIENNE

Le précédent SDACR laissait apparaître 6 unités opérationnelles :

- Modane,
- Lanslebourg (\*),
- Aussois,
- Bessans,
- Bramans,
- Termignon.

(\*) L'unité a pris l'appellation Val Cenis.

### OBJECTIF 1

Fusion des unités Portes de Maurienne et Argentine.

### OBJECTIF 2

Régularisation de la fermeture des unités Epierre et Bourgneuf.

### OBJECTIF 3

Fusion des unités Saint Etienne de Cuines et Saint Rémy de Maurienne avec affectation d'un VSSUAP.

### EFFETS OPÉRATIONNELS

- Diminution de la non-réponse et de la réponse dégradée par la concentration des ressources humaines et techniques.
- Renforcement du maillage territorial et de la couverture en SSUAP en cœur de vallée dans un bassin de population en croissance et en appui des secteurs de Saint François Longchamp et Vallée des Villards.

### OBJECTIF

Régularisation de la fermeture de l'unité Termignon.

### EFFETS OPÉRATIONNELS

Pas d'impact.

NB : Le CIS implanté à Bessans représente un point d'appui indispensable à la couverture du territoire. Sa survie est essentielle.

## OPTIONS DE FUSIONS ET REGROUPEMENTS NOTICE

- **Le SDACR autorise la conduite des fusions et regroupements**, lesquels ne remettent pas en cause les délais d'intervention visés, mais ouvrent raisonnablement des perspectives de rationalisation des coûts de gestion et de rassemblement des effectifs éparpillés ;
- **Le SDIS**, en tant qu'établissement en charge de la gestion, **peut y renoncer** ;
- **Le SDIS peut planifier les fusions** avec le souci permanent de **préserver au mieux la ressource en sapeurs-pompiers volontaires**.



### 3. Contrat opérationnel pour la couverture des risques courants

Le croisement des isochrones routiers d'arrivée sur les lieux (VL de 15 à 25 min et PL de 20 à 30 min) produits pour les unités disposant d'un engin permettant de réaliser au moins une mission de SSUAP et une mission incendie et les foyers de population (A > 7 000 habitants, B entre 1 000 et 7 000 habitants et C < 1 000 habitants) permet de relier l'évolution du maillage territorial à des effets opérationnels concrets.

#### RÉPARTITION DES FOYERS DE POPULATION

Foyers	A	B	C	Total
Habitants	> 7 000 habitants	entre 1 000 et 7 000 habitants	< 1 000 habitants	
Nombre été	11	107	1 648	<b>1 766</b>
Nombre hiver	37	94	1 605	<b>1 736</b>
Nombre intersaison	4	37	1 683	<b>1 724</b>

#### CONTRAT OPÉRATIONNEL

La mise en œuvre de tous les objectifs d'évolution du maillage territorial permet d'améliorer la performance opérationnelle (en faisant diminuer la non-réponse, la réponse dégradée et les compléments d'engins) et de faire progresser le service opérationnel rendu en étendant la couverture des foyers de population B et C.

Le contrat opérationnel pour la couverture des risques courants se traduit par les objectifs de délais de couverture (arrivée sur les lieux), par foyer de population suivants :

Foyers	Taux mini de couverture de la population en véhicule léger (ex. : VSSUAP)	Taux mini de couverture de la population en poids lourd (ex. : engin incendie)
A	91% couverts en moins de 15 min	96% couverts en moins de 20 min
B	84% couverts en moins de 20 min	84% couverts en moins de 25 min
C	93% couverts en moins de 25 min	95% couverts en moins de 30 min



Le niveau de garantie, c'est-à-dire, la capacité pour un centre d'incendie et de secours de disposer des effectifs et engins lui permettant d'assurer, en autonomie, les missions qui lui sont confiées est fixé à :

Niveau de garantie
85% des demandes

### FORMULATION SIMPLIFIÉE DU CONTRAT OPÉRATIONNEL DES RISQUES COURANTS

#### DÉLAI

Assurer un **DÉLAI** d'arriver sur les lieux :

- 20 min pour le premier engin de secours à personne
- 25 min pour le premier engin d'incendie ou d'opération diverse

#### POPULATION

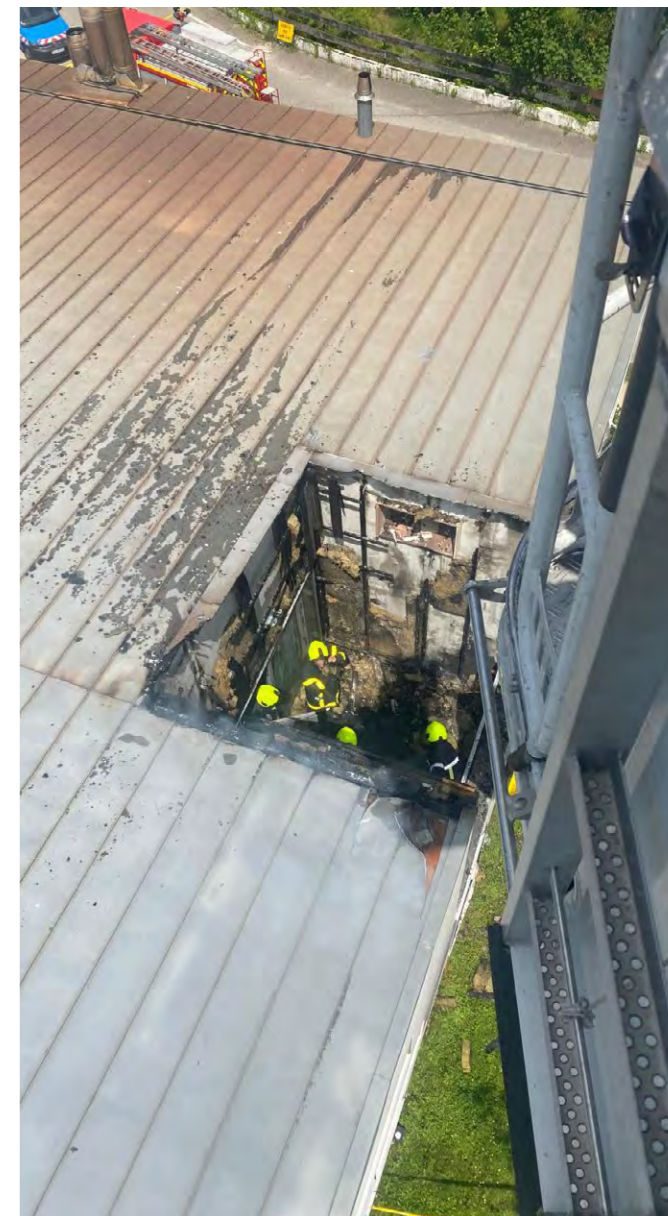
Toucher une certaine **POPULATION** :

- 100% des populations des foyers A (> 7 000 habitants)
- 84% des populations des foyers B (1 000 à 7 000 habitants)
- 70% des populations des foyers C (< 1 000 habitants)

#### GARANTIE

**GARANTIR** une réponse adaptée par les casernes

- 85% de réponses adaptées aux demandes de secours, sans dégrader la performance actuelle.





# 505

LIVRE V

## Les risques complexes

**88**  
A. Notions et méthode

**93**  
B. Le risque bâtementaire

**97**  
C. Le risque en montagne

**100**  
D. Les risques naturels

**108**  
E. Les risques technologiques

**113**  
F. Les risques réseaux

**120**  
G. Les risques sociétaux

## A. NOTIONS ET MÉTHODE

Les risques complexes, d'une probabilité d'occurrence par nature faible, ont malgré tout, des effets sur les personnes, les animaux, les biens et l'environnement importants et graves. Ils peuvent être aléatoires, diffus sur le territoire (exemple des risques naturels), ou bien localisé, comme pour certains risques technologiques.

Ces risques génèrent régulièrement des contextes de crise caractérisés par des déséquilibres entre les moyens nécessaires et ceux disponibles, mais aussi parfois, par des ruptures entre les phénomènes observés et les éléments de planification disponibles.

**Depuis quelques années, essentiellement sous l'effet du dérèglement climatique, le rythme et l'intensité des crises augmentent. Le caractère exceptionnel représente ainsi de moins en moins un déterminant du risque complexe.**

L'analyse de ces risques repose sur une approche déterministe. Elle est basée sur l'élaboration de scénarios réalistes et sur des retours d'expérience. Les phénomènes étant rarement observés, les outils statistiques n'apportent pas de valeur ajoutée.

En complément de ces éléments de caractérisation des risques complexes, l'étude étend cette notion à des situations opérationnelles nécessitant la mobilisation d'équipes spécialisées ainsi qu'à des contextes difficiles tels que, par exemple, le risque incendie bâtimentaire dans les stations de ski.

Le DDRM (Dossier Départemental des Risques Majeurs) de la Savoie, approuvé par arrêté préfectoral du 7 décembre 2020, définit les 18 risques majeurs touchant le département, regroupés dans les thématiques suivantes :

### Risques naturels

- Inondation
- Mouvements de terrain
- Avalanche
- Glaciaire et périglaciaire
- Climatique
- Feu de forêt
- Sismique

### Risques technologiques

- Industriel
- Transport de Matières Dangereuses
- Minier
- Rupture de barrage

### Risques sociétaux

- Sanitaire
- Terroriste
- Grands rassemblements

### Risques environnementaux

- Radon
- Amiante
- Engins résiduels de guerre

À l'échelle de la zone de défense et de sécurité, le CoTRRiM (Contrat Territorial de Réponses aux Risques et aux effets des Menaces) propose un inventaire des risques et des effets potentiels des menaces en distinguant les risques courants, complexes et majeurs et une hiérarchisation des risques en fonction de leur gravité, occurrence et de l'acceptabilité des populations. Il identifie également une réponse capacitaire globale, dans une logique de recensement et d'analyse des moyens disponibles et nécessaires.

L'approche démarre du risque. Pour chaque grand risque identifié dans le DDRM, un travail de sélection de scénarios est présenté.

La liste des scénarios est bâtie à partir de l'inventaire disponible dans le DDRM et/ou le CoTRRiM et peut être étendue à d'autres événements singuliers au regard du retour d'expérience. Lorsque cela présente un intérêt, notamment lorsque la réponse comporte de nombreux moyens ou peut être construite avec le concours de ressources issues d'autres départements, alors des graphes « actions / temps » sont proposés.

Enfin, pour répondre aux contraintes posées par un grand risque identifié dans le DDRM, des lignes directrices opérationnelles seront posées, puis déclinées en objectifs particuliers, mesurables à l'échéance du contrat opérationnel (5 ans).

Dans certaines situations ouvertes à différentes options pouvant correspondre à des gradients d'autonomie du département dans la composition de la réponse globale, les administrateurs seront guidés par une représentation exposant la physionomie de la relation entre l'effort économique et le service opérationnel rendu.

Les objectifs particuliers pourront influencer, à la fois, les moyens du risque courant ainsi que la typologie des équipes spécialisées, la largeur de leur spectre d'action, la portée de leurs effets opérationnels.

Pour ce qui concerne le contexte spécifique des risques incendie bâtimentaires en stations de ski, les moyens destinés à la couverture des risques courants pourront prendre une dimension particulière.

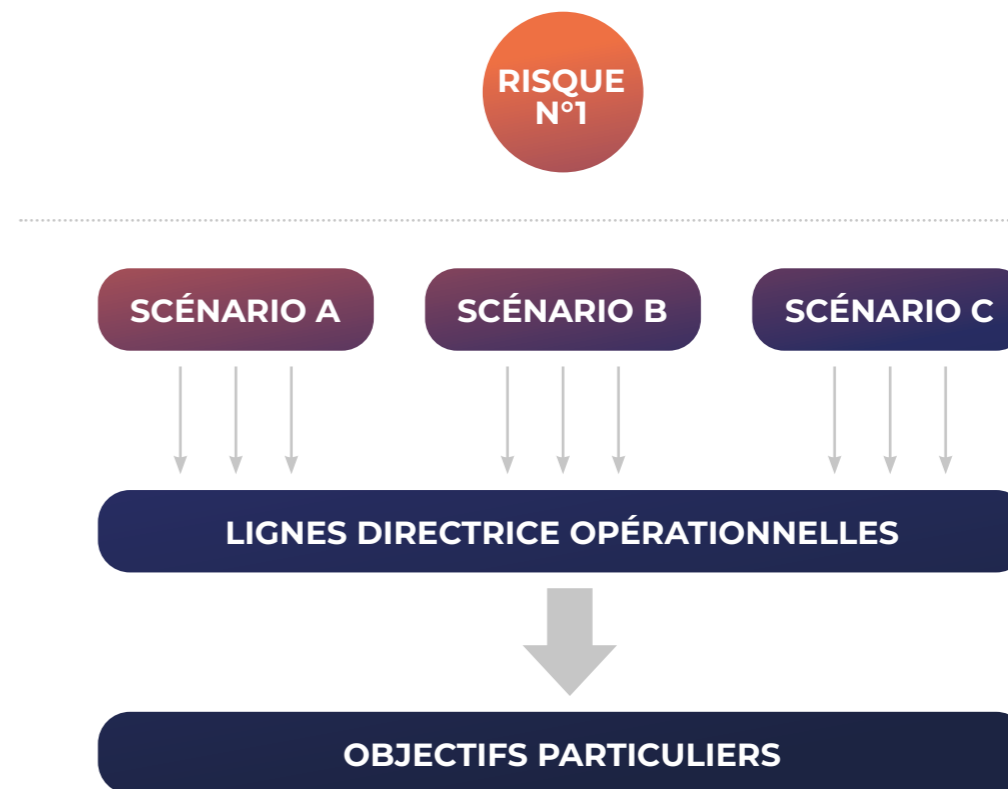
**Comme évoqué dans le livre II, il est essentiel de se rappeler les particularités du département lors de l'analyse des risques. En effet, le département n'est pas soumis aux mêmes risques à l'ouest, à l'est, au nord, ou au sud ; l'été ou l'hiver, etc. Cela rend d'autant plus exigeante l'appréhension des événements complexes par la population, mais aussi la mise en place de doctrines départementales.**

**Une des particularités savoyardes, repose sur le large spectre de risques complexes, particulièrement diffus dans l'est du département alors que l'activité du risque courant s'est développée sur des bassins de population permanente implantés à l'ouest. La polarisation des populations et la dispersion des risques complexes rend leur couverture difficile et coûteuse.**

### EN SAVOIR PLUS

Il existe un lien fort entre le DDRM, le SDACR et le CoTRRiM car ce dernier doit prendre en compte les données figurant dans les 2 autres.

Le recensement exhaustif des risques se trouvant dans le DDRM croisé avec la cotation d'évaluation des risques, permet pour chaque risque de définir des scénarios-types représentatifs de ce qu'il est possible de retrouver sur le département.

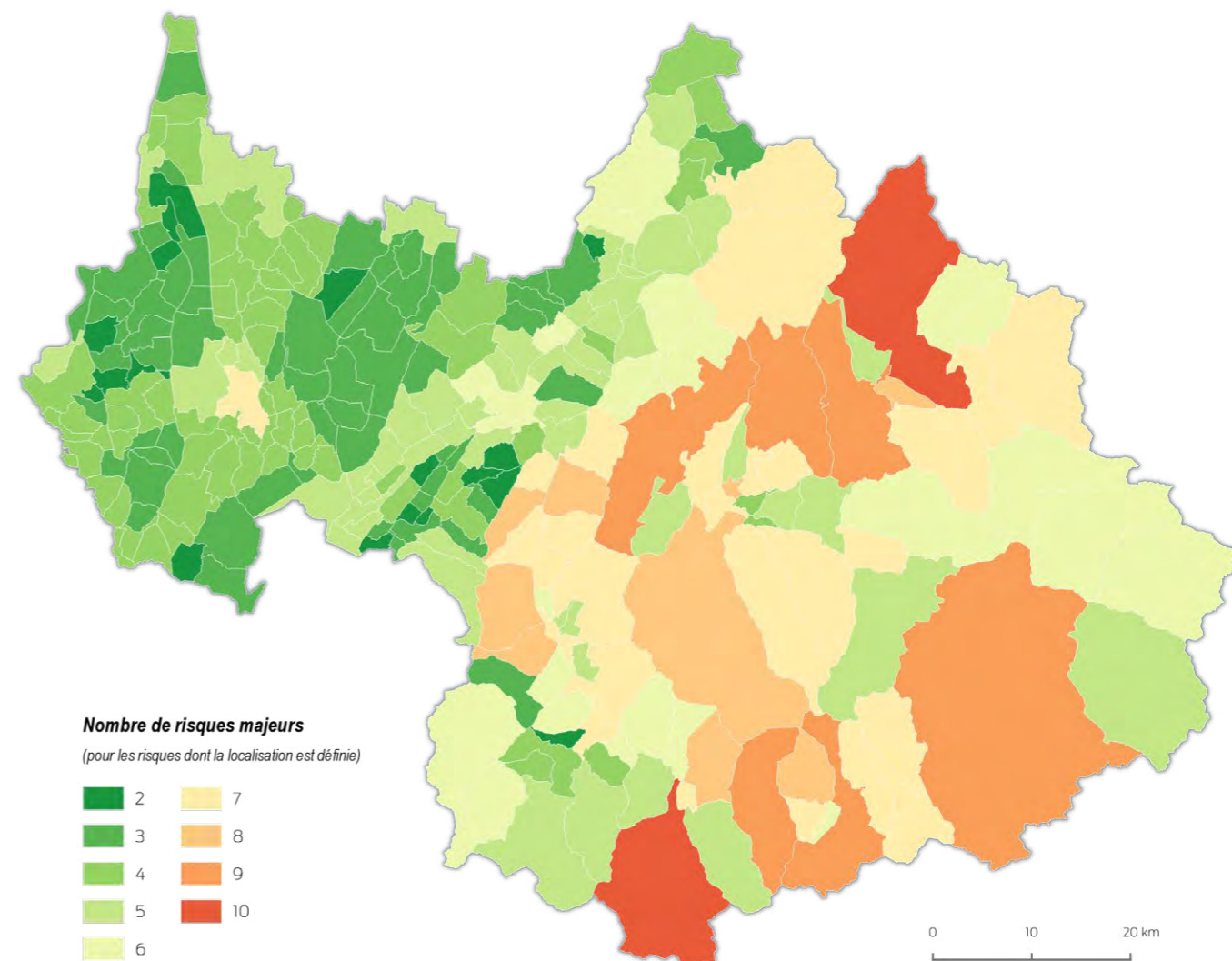
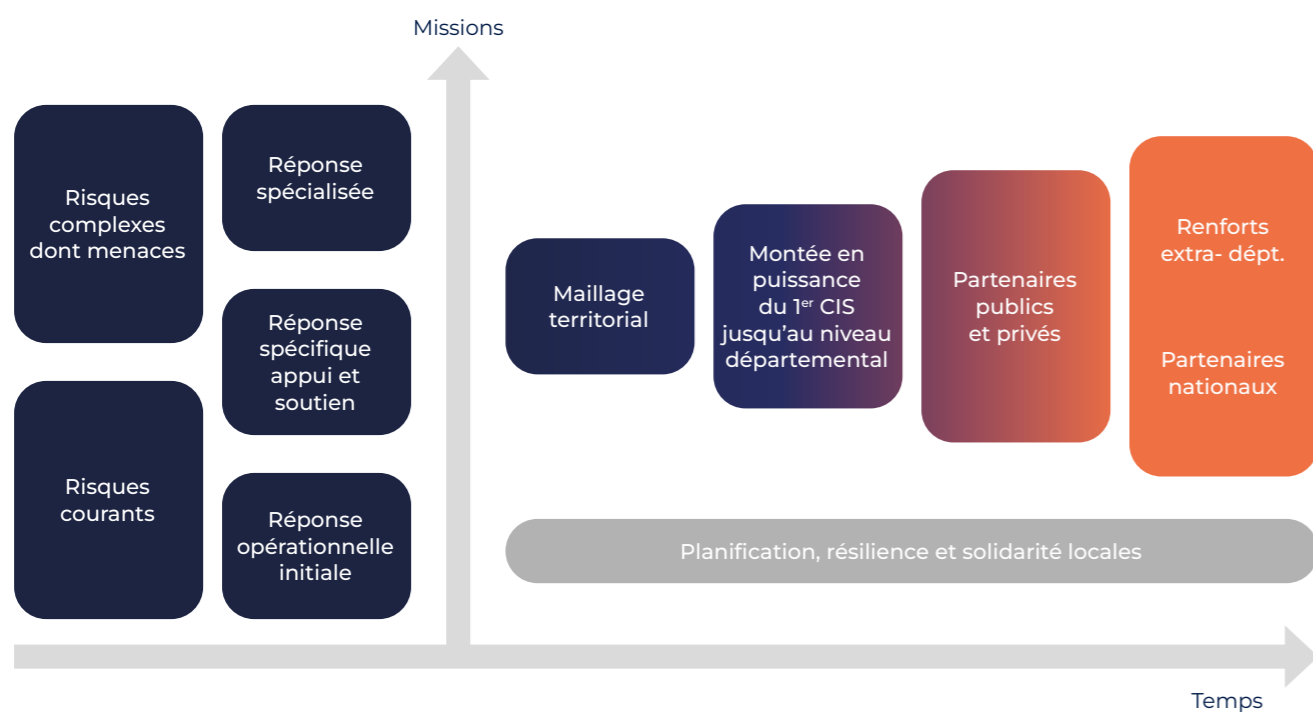


Cette infographie rappelle que les éléments du maillage de proximité, conçus essentiellement pour réagir aux situations relevant des risques courants constitueront le premier maillon de la réponse, souvent avec des moyens génériques, plus rarement avec des moyens spécialisés. La montée en puissance pour une croissance des effets opérationnels et le prolongement des efforts dans le temps, conduiront à la mise en jeu, au plan départemental, des forces spécialisées ainsi que des éléments dédiés à l'appui et au soutien. Les contextes de la crise pourront aboutir à mobiliser d'autres acteurs et généreront un besoin de coordination. **Si certains scénarios devront impérativement trouver leur résolution avec des moyens départementaux compte tenu de la cinétique de prise en charge (ex. : nombreuses victimes dans un accident d'autocar), d'autres pourront s'ouvrir à une composition élargie aux départements limitrophes.**

La question de l'interopérabilité au plan départemental est acquise. Elle a vocation à se développer encore dans les relations entre SIS, jusqu'à atteindre des standards internationaux en cas de catastrophes. Le SDIS de la Savoie dispose, en relation avec celui de la Haute-Savoie, d'une unité USAR (Urban Search And Rescue) capable d'évoluer dans des contextes dits « grands froids ».

**La mise en jeu des acteurs locaux, des services partenaires et du corps préfectoral, est souvent nécessaire.**

Les services locaux, peuvent opérer avec des moyens techniques classiques comme avec des moyens spécialisés. Avec l'appui des outils de planification, comme les PCS (Plans Communaux de Sauvegarde), ils peuvent améliorer la mobilisation de leurs propres ressources et agir efficacement au profit des populations. Enfin, avec leurs équipes et les matériels armant les services des pistes, ils peuvent dégager des effets opérationnels significatifs dans des délais très courts. **Les services locaux sont des partenaires indispensables d'une gestion intégratrice.**



Cliquez sur une commune pour connaître les risques majeurs auquel elle est exposée :  
(pour les risques dont la localisation est définie)

Inondation	Mouvement de terrain	Avalanche	Glaciaire et périglaciaire	Sismique	
Industriel	Minier	Transport de Matières Dangereuses	Rupture de barrage	Radon	Engin résiduel de guerre

Dans ce contexte, 2 premières lignes directrices opérationnelles s'imposent de manière transversale à la couverture de tous les risques complexes :

**Ligne directrice opérationnelle COMP n°1**  
Disposer d'une capacité de commandement et de gestion de crise robuste, capable d'assimiler les dispositifs volumineux et complexes.

Être en mesure de réaliser :

- 1.1. Des reconnaissances robotisées.
- 1.2. Des modélisations de chantier.
- 1.3. L'accueil et la coordination de plusieurs services partenaires français ou étrangers.
- 1.4. Un renseignement opérationnel multi-format.
- 1.5. Des actions génériques de gestion de crise.
- 1.6. Des actions de communication de crise.
- 1.7. La mobilisation et l'accueil de contributions d'experts.
- 1.8. La reconstitution d'un réseau radio en zone dépourvue de couverture ou dans un contexte de destruction des installations.

**Ligne directrice opérationnelle COMP n°2**  
Contribuer voire initier la montée en résilience de chaque territoire sur ses propres ressources.

- 2.1. Développer les synergies avec les partenaires locaux sur leur participation à des missions (ex.: pisteurs sur des points de regroupement des victimes).



## B. LE RISQUE BÂTIMENTAIRE

### Retours d'expériences

- **2002** : feu dans un immeuble d'habitation du centre ancien de Chambéry. Plus de 10 000m<sup>2</sup> d'habitations sont partis en fumées, piégeant 2 jeunes adultes, retrouvés décédés.
- **2011** : feu de résidence à Courchevel. Des difficultés ont été rencontrées lors de l'extinction, le toit étant constitué de lauzes de plusieurs centaines de kilo chacune.
- **2019** : feu d'un ancien hôtel à Courchevel. Ce dernier a été réaménagé en logements pour saisonniers sans respect des normes en vigueur.
- **2022 – 2023** : plusieurs feux de hameaux ont eu lieu entraînant de nombreuses évacuations et relogements pour de longues durées (Courchevel, Saint Pierre d'Albigny, etc.)

### SCÉNARIOS RETENUS

- 2.1 Feu de maison individuelle dans un village isolé en altitude avec risque de propagation aux autres habitations.
- 2.2 Feu d'appartement au niveau R+2 dans un bâtiment R-5+2 en station de ski sans aucune accessibilité hors front de neige ou parking souterrain, avec sauvetage et mise en sécurité de 10 personnes.
- 2.3 Feu dans les locaux techniques d'un hôtel au milieu des piste, accessible en été.
- 2.4 Incendie en structure à valeur patrimoniale au cœur d'un centre ancien urbanisé et vétuste.
- 2.5 Feu de chalet individuel R+2-7, localisé au 3<sup>e</sup> sous-sol avec installation technique d'une piscine. Chalet estimé à plusieurs millions d'euros, occupé par 16 personnes.
- 2.6 Feu d'appartement dans une résidence à 10 niveaux au cœur d'un quartier social à forte sensibilité.
- 2.7 Feu de parking souterrain avec accessibilité particulière en station d'altitude et contenant des véhicules à différentes motorisations.





## 2. Le risque incendie en contexte bâtementaire particulier

Au regard de l'enjeu que représente le risque batimentaire en stations, une analyse fine et comparative des caractéristiques ci-dessous (indicatives), pourrait permettre d'établir un classement du niveau de risques des stations de ski, pour :

- 1 - Équilibrer les propositions de couverture.
- 2 - Ouvrir et alimenter le débat avec les contributeurs.
- 3 - Évaluer les opportunités de collaboration solidaires.

### Accessibilité globale - contraintes

- Délai moyen primo-intervention
- Délai moyen premier renfort
- Mode piéton, accessibilité engins des structures (FPI, CCR, MEA)
- Complexité des cheminements, des structures intérieures
- Possibilité d'isolement - fréquence PIDA
- Altitude de la station : min - max
- Effets ilots

### Dimensionnement sources - flux

- Nombre de bâtiments, hauteurs des bâtiments, mode de construction, âge
- Effets ilots
- Activités : mono, multiple, typologie
- Structures particulières : IGH, centres sportifs, piscines, patinoires, tremplins
- Niveau de vieillissement des structures
- Villages isolés
- ERP / IGH en avis

### Autonomie station - résilience

- Mairie : services techniques, astreinte, capacité action
- Autonomie - solidarité des services : convention, régie, etc.
- Capacité Service des Pistes et Domaine skiable
- Conventonnement Ambulances Privées
- H24 - 7J/7 - 365J/an
- Moyens de secours - DECI
- Moyens sanitaires et saisonnalité (infirmiers libéraux, médecins)

### Dimensionnement cibles - Présence

- Calendrier annuel : durée des saisons - fluctuation population
- Population résidente
- Population accueillie : lits chauds/froids, occupation domaine skiable
- Population saisonnière : sur place, à distance, surdensité
- Activités 4 saisons, occupation du domaine skiable, haute montagne
- Typologie : âge moyen, nationalité, familles, autonomie - ressource
- Enjeux : patrimoine, usines à neige

## Analyse de la couverture des stations par les engins de sauvetage MEA (Moyens Elevateurs Aériens) dans le cadre du risque batimentaire.

L'étude du risque courant (cf. livre IV) a mis en évidence des stations non couvertes par un engin de sauvetage dans les délais de 25 minutes.

Principales stations	1 <sup>er</sup> MEA sur les lieux	Délai d'arrivée sur les lieux
Courchevel	Moûtiers	45 min
La Féclaz	Chambéry	40 min
La Plagne	Bourg Saint Maurice	50 min
Les Arcs	Bourg Saint Maurice	40 min
Les Saisies	Albertville	50 min
Méribel - Mottaret	Moûtiers	40 min
Saint François Longchamp	Saint Jean de Maurienne	45 min
Saint Sorlin d'Arves	Saint Jean de Maurienne	45 min
Val Cenis	Modane	45 min
Val Thorens	Moûtiers	1h
Valloire	Saint Jean de Maurienne	50 min
Valmeinier	Saint Jean de Maurienne	50 min

Pour réaliser l'analyse de la couverture des stations dans le cadre du risque batimentaire, il est proposé d'étudier les critères suivants :

- Délai d'arrivée sur les lieux en 25 minutes,
- Population non-couverte par un MEA,
- Hauteur des bâtiments (données IGN 2022).

Les isochrones réalisés, en partant des CIS le plus proche des stations, ont été croisés avec ceux des MEA existants. Cela a permis de prendre en compte la population, nouvellement couverte par un MEA et qui ne l'était pas jusque là.

Ces foyers de population ont été utilisés pour mettre en évidence les bâtiments accessibles par ces MEA et d'en extraire leur hauteur pour créer la typologie de bâti suivante :

- Inférieur à 8 m, accessibilité avec une échelle à mains,
- Entre 8 et 16 m, hauteur maximum admissible pour d'autres moyens de sauvetage,
- Entre 16 et 30 m, accessibilité avec un MEA 30m,
- Supérieur à 30 m, accessibilité avec un MEA 40 voire 50 m.

Les éléments suivants permettent de nuancer l'analyse :

- Le délai d'arrivée sur les lieux comprend le délai de mobilisation et celui de transit. Ce dernier est calculé sur route non enneigée et non encombrée.
- La population citée est celle lors de la saison hivernale.
- Les données sur la hauteur des bâtiments n'est pas exhaustive. Il manque en moyenne, l'information sur 20% des bâtiments. De plus, elle est calculée de façon automatique entre le sol et le point haut du bâtiment ; ce qui peut provoquer des incohérences dans certaines stations de haute altitude où la pente est élevée.

Enfin, sur les propositions de maillage MEA suivantes, il est à noter que :

- Un MEA positionné à Valloire couvrirait la station de Valloire mais aussi celle de Valmeinier,
- Un MEA positionné aux Belleville, couvrirait la station des Menuires et de Val Thorens.

### Ligne directrice opérationnelle BAT n°1 Renforcer les capacités et moyens de sauvetage en station de montagne.

1.1. Apporter des moyens de sauvetages mécanisés en 25 min pour les populations hébergées dans des immeubles dont les logements ne sont pas accessibles aux échelles à main lorsque les immeubles de plus de 8 mètres représentent au moins 33% des immeubles d'habitation.

1.2. Responsabiliser les élus sur l'importance de faire respecter le cadre juridique permettant de protéger l'accessibilité des engins de secours aux bâtiments de station (stationnement, déneigement, réglementation ERP).

### 3. Le risque d'effondrement bâtementaire.

#### SCÉNARIOS RETENUS

- 4.1 Effondrement d'un bâtiment dans le centre ancien de Chambéry avec la recherche de 5 habitants et un risque d'effondrement de 2 bâtiments mitoyens.
- 4.2 Effondrement d'un immeuble suite à une fuite de gaz non localisée.

#### Ligne directrice opérationnelle BAT n°2 Disposer d'une capacité opérationnelle interopérable pour des actions en décombres ou sur des ouvrages instables.

- 2.1. Évaluer la stabilité d'un ouvrage sans victime en 1h30.
- 2.2. Stabiliser mécaniquement un ouvrage ou un milieu simple menaçant ruine en 3h.
- 2.3. Maintenir la qualification INSARAG.
- 2.4. Disposer d'une capacité d'évaluation en contexte « décombres » (détectations, observations, modélisation de chantier, accès aux télé conseils en 1h d'un centre virtuel).
- 2.5. Déployer des mesures conservatoires en 45 min.
- 2.6. Disposer d'une réponse cynotechnique de recherche en décombres pour déployer une équipe en 1h, si les conditions de vol le permettent, en 2h dans le cas contraire.

#### OBJECTIFS POSSIBLES

	Évaluation élargie des enjeux			
	Coordination des moyens	Coordination interservices et communication de crise DOS		
	Recherche cynotechnique	Recherches et extraction		Stabilisation des édifices et ouvrages
Reconnaissance et sauvetage	Tri, conditionnement évacuation	Stabilisation édifices et ouvrages pour recherches		Évaluation de l'habitabilité
Alerte population Mobilisation interservices et services locaux	Accueil des indemnes Activation PCS Déviations - Balisages		Soutien aux populations et intervenants	Relogements Réouverture de la circulation Transferts des habitants

..... Débute à partir de →

Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Autres phases
Délais du risque courant	1h	2h	4h	> 24h

## C. LES RISQUES EN MONTAGNE

### 1. Présentation du risque

Dans le département de la Savoie, on distingue trois groupes montagneux :

- Le groupe 1 avec, le massif des Bauges, la partie Nord de la Chartreuse, la montagne de l'Épine, les Monts du Chat et de la Charvaz et la chaîne de Belledonne versant cluse de Chambéry.
- Le groupe 2 avec les contreforts Est de la chaîne des Aravis, les massifs du Beaufortain et de la Vanoise et la chaîne frontière avec l'Italie.
- Le groupe 3 avec les contreforts Sud du massif de la Vanoise, le versant méridional de l'Arc, la chaîne frontière avec l'Italie et la partie Nord de la Chaîne de Belledonne versant vallée de la Maurienne.

L'ensemble de ces massifs offrent une multitude d'activités allant de la randonnée à l'alpinisme, en passant par le VTT, le canyon, la via ferrata, le parapente, .... Les stations, principalement dans les vallées de la Tarentaise et la Maurienne, proposent un panel de plus en plus important de sports outdoor mais aussi indoor, quelles que soient les dimensions de ces dernières. En effet, mêmes les stations familiales proposent des activités diverses et variées comme par exemple celle d'Aillons - Margériaz avec son parc accrobranche de plus de 7 000 m<sup>2</sup>.

### 2. L'organisation des secours

La circulaire du ministre de l'intérieur en date du 6 juin 2011, dite circulaire Kihl, définit le secours en montagne comme « toute opération de secours à la personne, au sens de l'article L 1424 -2 du CGCT en zone de montagne nécessitant une formation particulière des personnels intervenants ainsi que la mise en œuvre de techniques et de matériels spécifiques aux activités de montagne, comme ceux de l'alpinisme ».

#### À NOTER

Ce dispositif s'inscrit dans l'organisation des secours prévue par l'article 14 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004.

C'est le PSDM (Plan Départemental de Secours en Montagne) du 12 décembre 2013 qui détermine le dispositif opérationnel permanent relatif aux opérations de secours en montagne dans le département. Il prévoit l'organisation des secours en cas d'accident ou de disparition en montagne et sur les domaines skiables.

Ce dernier précise le domaine d'application à savoir : tout sauvetage et/ou assistance de victimes dont la localisation et les conditions d'accessibilité exigent la mise en œuvre de moyens et de techniques de secours en montagne, la recherche d'une personne disparue en montagne et la recherche et secours en avalanches. Le PSDM s'applique également pour les opérations de secours sur le domaine skiable des stations, en dehors des horaires d'ouverture de ces dernières.

Hors ouverture du domaine skiable, le COS sera assuré par l'unité spécialisée selon le massif : le GMSP sur le groupe 1, le PGHM ou les CRS Alpes, en alternance sur les groupes 2 et 3.

Lors d'une opération hors domaine skiable, c'est le préfet qui assurera la direction des opérations de secours. Pour ce qui concerne les opérations réalisées par les services de sécurité et des pistes sur le domaine skiable c'est le maire de la commune, lieu de l'accident, qui assurera la responsabilité de la direction des opérations de secours, sauf en cas d'interventions complexes où le préfet peut décider de prendre le DOS.

Il existe trois niveaux d'interventions qui permettent de définir le Commandant des Opérations de Secours :

- Une opération simple de secours en montagne : un secours réalisé dans un délai court, par une caravane de secours en autonomie, ne nécessitant pas, du moins en première phase, le recours à des renforts importants, il se déroule sur un site unique. Le commandement de l'opération est assuré par le chef de caravane, technicien expert, membre de l'unité spécialisée de secours en montagne intervenante. En coordination avec l'ensemble des partenaires, il assure la conduite de l'opération du premier bilan à l'évacuation des victimes, rend compte au DOS de l'évolution de la situation et informe le CODIS.
- Une opération complexe de secours en montagne : un secours qui s'inscrit dans la durée ou implique un grand nombre d'acteurs du secours en montagne, sur des actions directement liées à la mission principale et qui nécessite d'être coordonnée par une structure de commandement avancée. Le DOS désigne alors le COS, parmi les cadres des unités spécialisées compétentes sur le secteur. Il met en œuvre la chaîne de commandement adaptée et sollicite les moyens complémentaires nécessaires à la bonne exécution de la mission.

· Une opération d'envergure des secours en montagne: un secours de plus grande envergure qui mobilise un grand nombre d'acteurs sur des actions de secours en montagne et des actions de secours ou d'appui technique relevant des services d'incendie et de secours et des services mobiles hospitaliers (ex : avalanche impliquant des habitations). La coordination impose la mise en place d'un PC interservices. Dans ce cas, la fonction de COS sera assurée par le DDSIS ou son représentant, assisté du chef d'opération de l'unité spécialisée du secteur

Sur le domaine skiable, le COS sera assuré par le directeur du service de sécurité des pistes.

Les services peuvent réaliser en autonomie des opérations simples, principalement avec un vecteur hélicoptère, et complexes (durée plus importante et mobilisation d'un grand nombre d'acteurs du secours). En cas d'atteinte de leurs limites capacitaires, les autres services peuvent apporter un soutien voire même une gestion complète de l'intervention.

Ces moyens PGHM, CRS Alpes et GMSP peuvent également intervenir hors secours en montagne, dans le cadre d'interventions de droit commun en complément des moyens du SDIS prévus par le SDACR et sous commandement du DDSIS ou de son représentant (secours en ravin, etc.), ou en appui du service des pistes dans le cadre de l'aide médicale urgente.

**Ligne directrice opérationnelle MONT n°1**  
Disposer d'une capacité opérationnelle pour réaliser des opérations simples de secours en montagne.

- 1.1. Traiter toutes les interventions en conformité avec le cadre juridique dédié.
- 1.2. Traiter 2 interventions simples simultanées avec présence sur zone d'un binôme spécialisé dans l'ensemble des massifs du département en 30 minutes, avec un moyen hélicoptère.
- 1.3. Traiter 2 interventions simultanées avec mise en marche d'un binôme spécialisé dans l'ensemble des massifs du département en 1h30min, à partir d'un accès routier (conditions de vol non réunies pour l'utilisation d'un moyen hélicoptère).

**Ligne directrice opérationnelle MONT n°2**  
Disposer d'une capacité opérationnelle pour réaliser des opérations complexes de secours en montagne.

- 2.1. Accéder au sinistre dans les délais identiques aux opérations simples suivant les conditions de vol ou l'accessibilité par le réseau routier.
- 2.2. Assurer le déploiement sur la zone sinistrée de 10 secouristes spécialisés en 2h.
- 2.3. Mettre en place une structure de commandement sous la responsabilité d'un COS issu d'une des unités spécialisées.

**Ligne directrice opérationnelle MONT n°3**  
Disposer d'une capacité opérationnelle pour réaliser des opérations d'envergure de secours en montagne.

- 3.1. Accéder au sinistre dans les délais identiques aux opérations simples suivant les conditions de vol ou l'accessibilité par le réseau routier.
- 3.2. Assurer le déploiement sur la zone sinistrée de 10 secouristes spécialisés en 2h.
- 3.3. Mettre en place une structure de commandement sous la responsabilité du DDSIS ou de son représentant, assisté d'un chef d'opération montagne compétent sur le secteur siège de l'intervention.

**3. Le risque avalanche**

**SCÉNARIOS RETENUS**

- 3.1 Avalanche sur une zone habitée de 10 chalets avec 50 victimes.
- 3.2 Avalanche coupant une voie de communication stratégique (axe à une station de ski).

Attention 2 enjeux sont à prendre en compte : l'accessibilité sur le front de neige et la mise en sécurité de la zone d'intervention (risque de sur-avalanche très présent).

**Ligne directrice opérationnelle NAT n°2**  
Cultiver la réponse cynotechnique.

- 2.2. Référencer et déclencher des binômes cynotechniques non sapeurs-pompiers (ex : pisteurs).

**Ligne directrice opérationnelle NAT n°3**  
Pérenniser la disponibilité des spécialistes montagne.

- 3.1. Disposer en permanence d'une équipe de 4 SMO et 10 EPIM hélicoptables.  
(+ lignes directrices opérationnelles MONT 2 ET 3)

**Ligne directrice opérationnelle NAT n°4**  
Durcir la fonction PMA avec une capacité « grand froid ».

- 4.1. Transformer la capacité de la chaîne médicale (tri, conditionnement, évac) pour lui conférer une capacité à intervenir dans un environnement de -20°C.

**OBJECTIFS POSSIBLES**

			Modélisation 3D de la zone d'intervention	
			Coordination interservices et communication de crise DOS	
		Évaluation élargie des enjeux	Recherches et extraction de personnes disparues	
Reconnaissance et sauvetage	Coordination des moyens SDIS	Évacuation des personnes	Tri, conditionnement évacuation	Évaluation de l'habitabilité
Alerte population Mobilisation interservices et services locaux	Accueil des indemnes Activation PCS Déviations - Balisages		Soutien aux populations et intervenants	Relogements Réouverture de la circulation Transferts des habitants

..... Débute à partir de →

Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Autres phases
Délais du risque courant	1h	1h30	4h	> 24h

## D. Les risques naturels

### 1. Le risque inondation

#### SCÉNARIOS RETENUS

1.1 Crue torrentielle provoquant la destruction de 100 habitations dispersées, occasionnant la destruction des infrastructures de transmissions, sur une superficie de deux fois 100 ha et générant jusqu'à 50 victimes emportées ou piégées dans leur habitat.

1.2 Crue de plaine de la Leysse ou du Rhône impliquant un volume de 100 habitations dispersées ou en zone urbaine recensant 400 personnes et un ERP de type J de 100 résidents, nécessitant des évacuations, des recherches ponctuelles de disparus et des épaulements et des traitements de pollutions mineures.

#### Ligne directrice opérationnelle NAT n°1 Disposer d'équipes spécialisées et de matériels de secours aquatique de surface pour agir en eaux vives.

1.1. Disposer d'une réponse de prompt secours aquatique dans les délais du risque courant permettant :

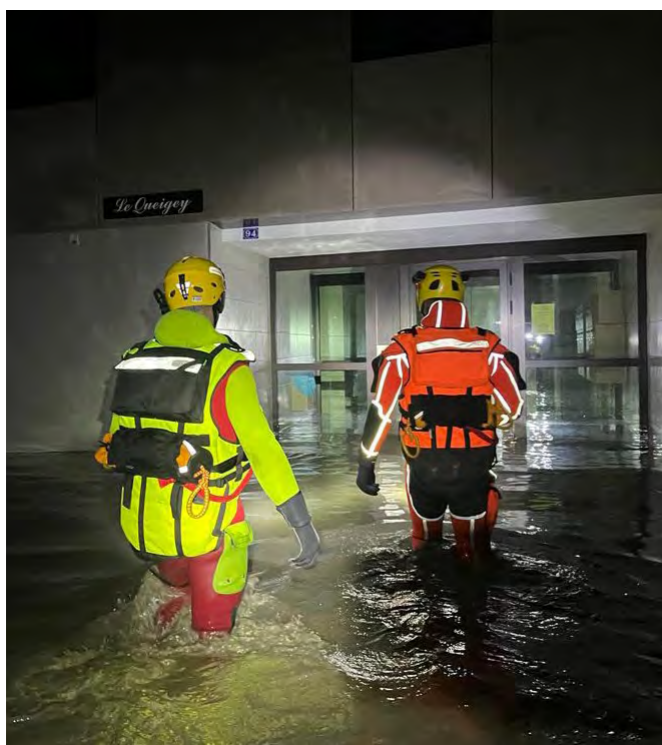
- La mise en sécurité d'une victime isolée en surface dans un environnement aquatique.
- La mise en sécurité de 5 victimes piégées en surface dans un VL bloqué dans un cours d'eau en crue.

1.2. Disposer d'équipes SEV pour une projection en 45 min sur tout le département, totalisant un minimum de 2 équipes mobilisables afin de permettre :

- La mise en sécurité et l'extraction d'une victime isolée en surface en environnement aquatique.
- La mise en sécurité de 5 victimes piégées en surface dans un VL bloqué dans un cours d'eau en crue.
- L'extraction de résidents sous l'effet d'une crue lente ou torrentielle dont l'habitat est menacé.
- L'appui d'une équipe animalière pour la mise en sécurité d'animaux menacés par les effets d'une crue.

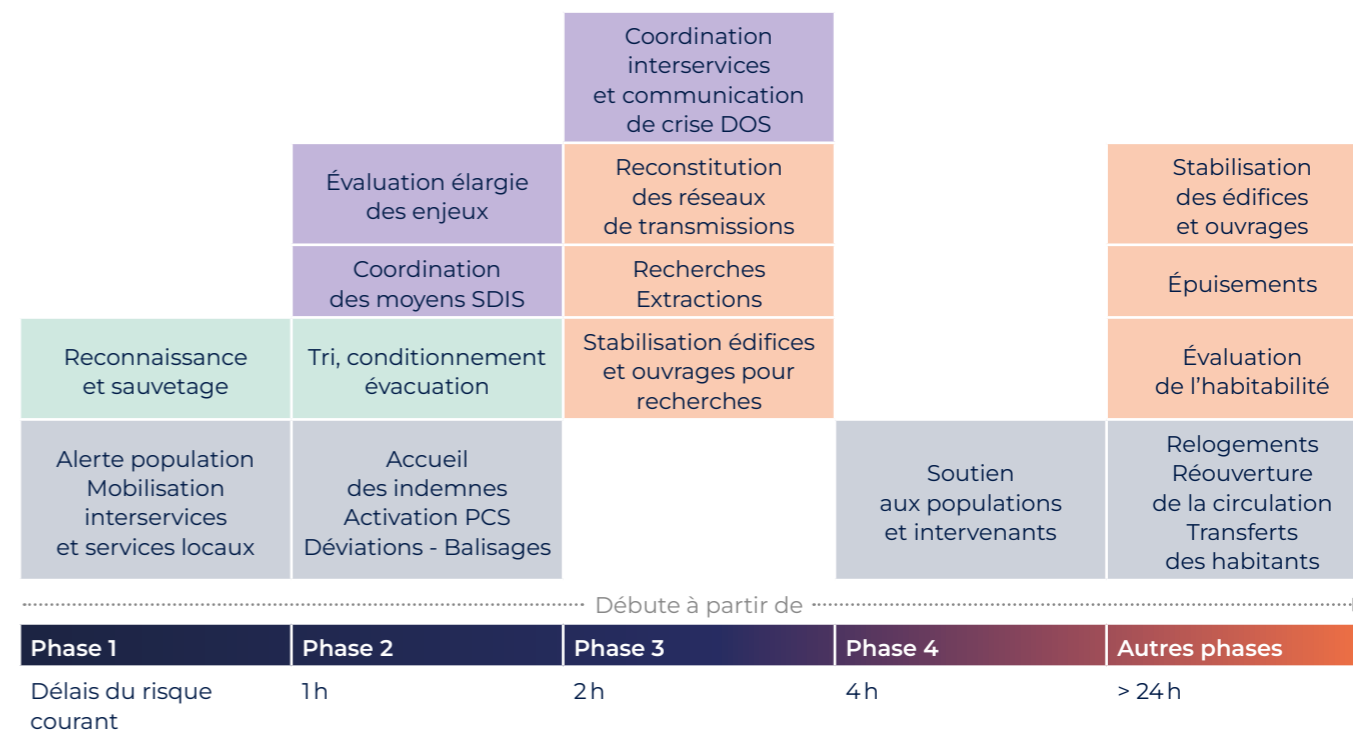
#### Ligne directrice opérationnelle NAT n°2 Cultiver la réponse cynotechnique.

2.1. Être capable de mobiliser une équipe en recherche de victimes immergées en 2h00.



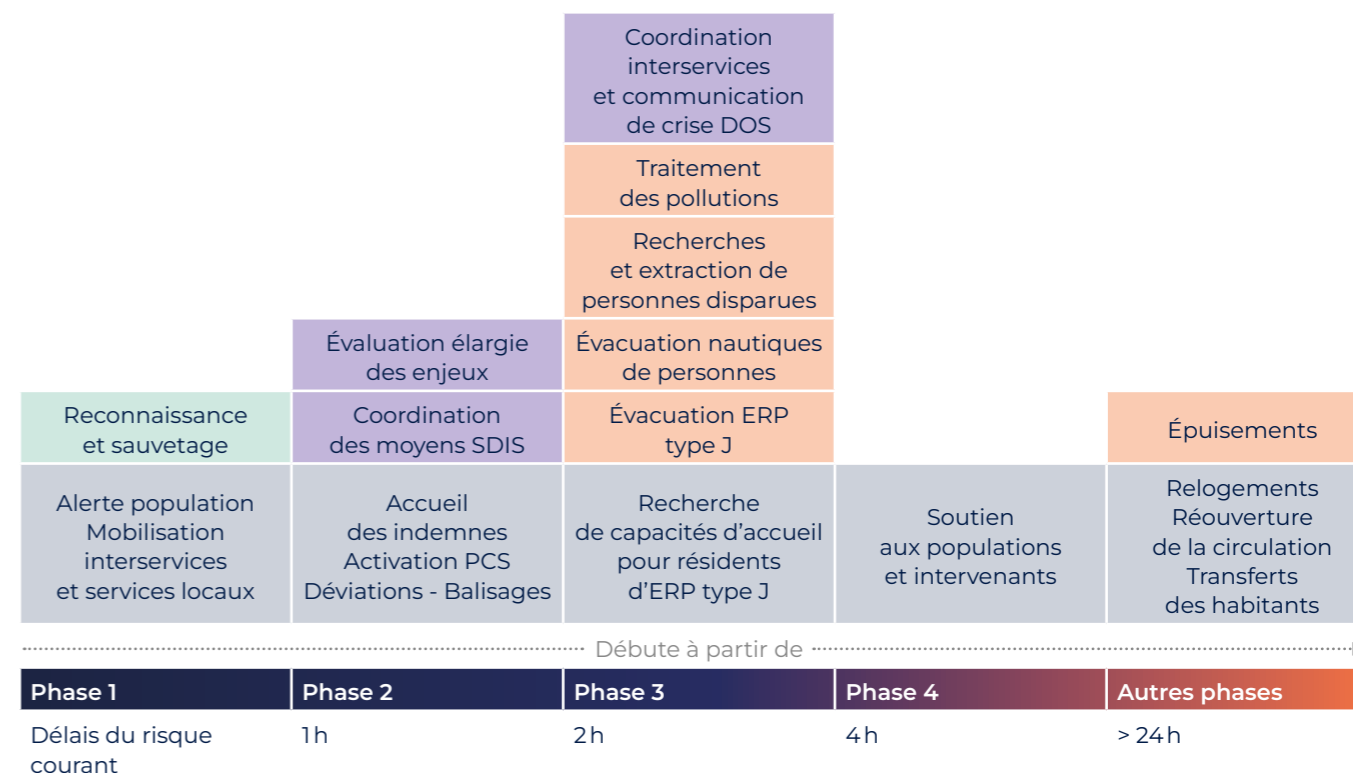
#### SCÉNARIO 1.1

##### OBJECTIFS POSSIBLES



#### SCÉNARIO 1.2

##### OBJECTIFS POSSIBLES



## 2. Le risque mouvement de terrain

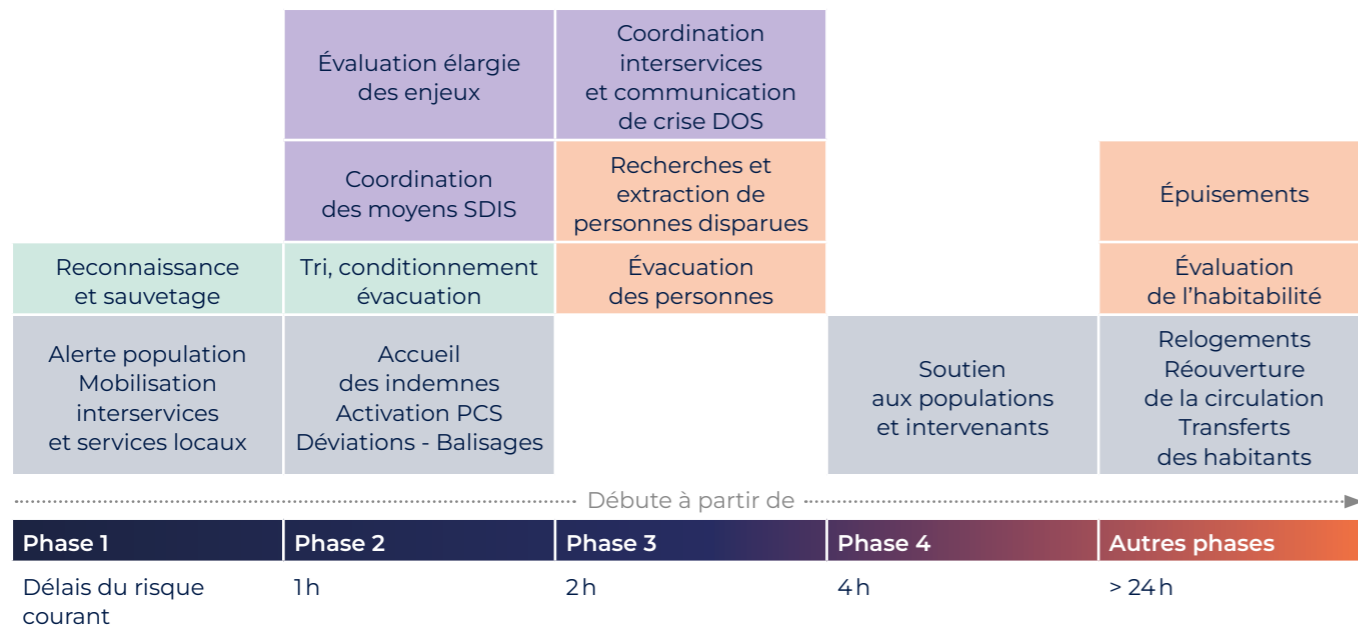
### SCÉNARIO RETENU

2.1 Glissement de terrain avec destruction d'une résidence R+3 habitée par 50 personnes.

### Retours d'expériences

- **Février 2015** : chute de bloc sur un secteur habité de Verel de Montbel ;
- **Avril 2015** : éboulement rocheux sur une zone commerciale, la RN90 et la voie SNCF à la Saulcette (communes de Moûtiers et Saint-Marcel-Plombière) ;
- **Janvier 2018** : glissement de terrain, destruction d'une résidence à Esserts-Blay ;
- une série d'éboulements spectaculaires a eu lieu au Granier même si les enjeux touchés ont été très limités. À l'inverse certains phénomènes d'intensité modérées peuvent engendrer de grandes conséquences matérielles comme la coulée de boue survenue en juillet 2019 sur la ligne ferroviaire Lyon-Turin provoquant la fermeture de la ligne
- **août 2023** : éboulement de 10 000m<sup>3</sup> dans la vallée de la Maurienne

### OBJECTIFS POSSIBLES



## 3. Le risque glaciaire et périglaciaire

### SCÉNARIO RETENU

3.1 Vidange brutale de 500m<sup>3</sup> d'un glacier sur une station de ski de 50 000 lits pendant l'été.

### Retours d'expériences

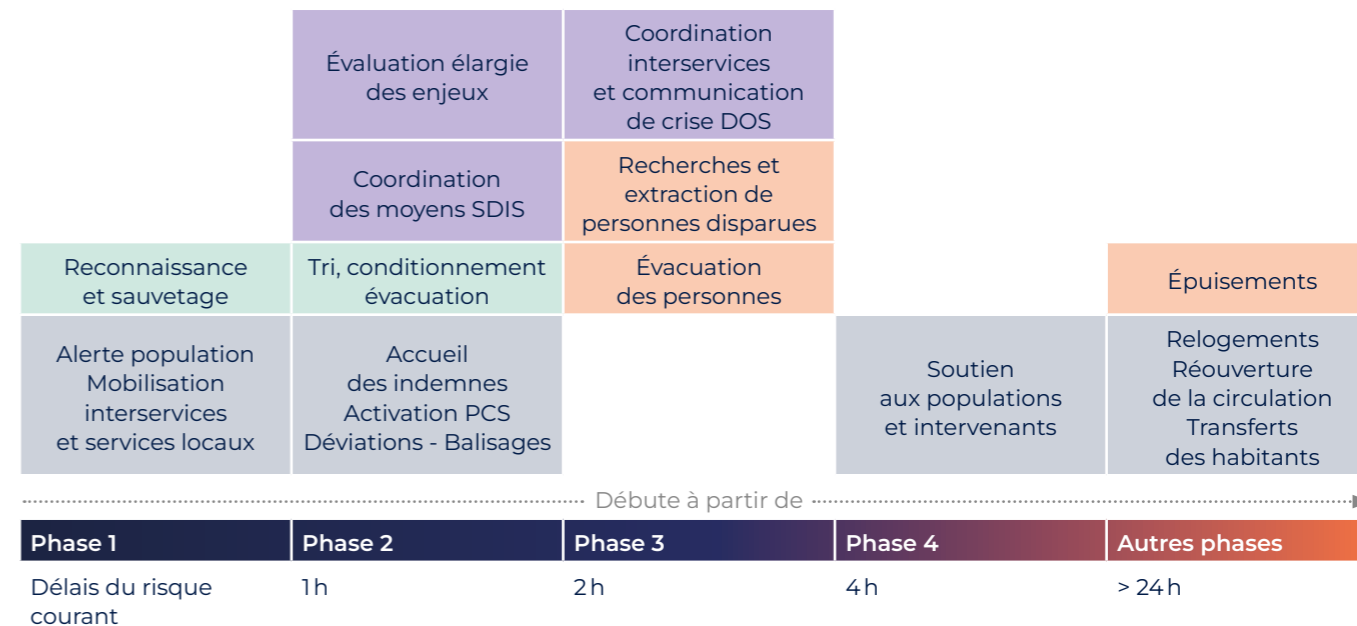
#### Glaciers rocheux

En août 2015, lave torrentielle issue d'un glacier rocheux dans le torrent de l'Arcelle sur la commune de Val-Cenis. Cet épisode a donné lieu à une déclaration de catastrophe naturelle

#### Vidanges brutales

En août 2018, par beau temps, l'Isère est en crue suite à la rupture d'un verrou glaciaire et vidange d'un lac périglaciaire sur la commune de Val d'Isère. Il s'avère qu'un volume d'eau de 800 m<sup>3</sup> contenu dans une cavité intra-glaciaire s'est déversé dans un lac périglaciaire provoquant la crue du Niolet puis de l'Isère avec une eau fortement chargée en matériaux mais sans dégâts majeurs. Le verrou glaciaire a aujourd'hui disparu.

### OBJECTIFS POSSIBLES



#### 4. Les risques tempête, tornade, orage

##### SCÉNARIO RETENU

4.1 Evènement météorologique touchant une zone de 25km<sup>2</sup>, avec 100 habitations endommagées (inondées, toitures arrachées, etc.), 5 victimes et 1 EHPAD de 70 résidents impacté.

##### Ligne directrice opérationnelle NAT n°5 Renforcer les compétences DIV.

5.1. Tirer profit des compétences des sapeurs-pompiers dans les domaines du tronçonnage, couverture de bâtiment, etc., pour renforcer la mise en œuvre de matériels spécifiques (ex : groupe tempête).

#### OBJECTIFS POSSIBLES

	Évaluation élargie des enjeux	Coordination interservices et communication de crise DOS		
	Coordination des moyens SDIS	Reconstitution des réseaux de transmissions*		Protection des biens (bâchages, épaissements,...)
Reconnaissance et sauvetage	Tri, conditionnement évacuation	Évacuation des personnes		Évaluation de l'habitabilité
Alerte population Mobilisation interservices et services locaux	Accueil des indemnes Activation PCS Déviations - Balisages	Recherche de capacités d'accueil pour résidents d'EHPAD	Soutien aux populations et intervenants	Relogements Réouverture de la circulation Transferts des habitants

..... Débute à partir de →

Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Autres phases
Délais du risque courant	1h	2h	4h	> 24h

\* La reconstitution des réseaux de transmissions est limitée à deux zones de 100 ha chacune durant les 24 premières heures.

#### 5. Le risque Feu de Forêt et d'Espace Naturel (FDFEN)

##### SCÉNARIOS RETENUS

5.1. Traiter simultanément 2 feux inférieurs à 3 ha (300m x 100m) en zone de montagne, inaccessibles aux engins terrestres, menaçant des zones ou points sensibles (structures de remontées mécaniques, relais, refuges, installation production de neige...).

5.2. Traiter un feu en zone péri urbaine d'une surface inférieure à 30 ha (1500m x 200m) en terrain mixte (zones accessibles et difficilement accessibles), avec présence de points sensibles.

5.3. Engagement interdépartemental (zone sud-est) avec l'échelon commandement de la colonne.

##### Ligne directrice opérationnelle NAT n°6 Renforcer les moyens FDFEN.

6.1. Être en capacité d'intervenir simultanément sur deux feux inférieurs à 3ha inaccessibles à tout véhicule avec une équipe spécialisée type DIH.

6.2. Être en capacité de traiter un feu naissant en 45 minutes avec une UIFF.

6.3. Être en capacité de maîtriser un feu de 30 ha en zone péri-urbaine en terrain mixte.



#### OBJECTIFS POSSIBLES

	Évaluation élargie des enjeux	Coordination interservices et communication de crise DOS		
	Coordination des moyens SDIS	Reconnaissance aérienne avec un spécialiste		Évaluation interservices des impacts post sinistre
Reconnaissance Évaluation des moyens	Protection éventuelle de points sensibles	Lutte contre le sinistre en zone escarpée	Réquisition de moyens aériens privés	Relèves Surveillances
Alerte population Mobilisation interservices et services locaux	Accueil des indemnes Activation PCS Déviations - Balisages		Soutien aux populations et intervenants	Relogements Réouverture de la circulation Transferts des habitants

..... Débute à partir de →

Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Autres phases
Délais du risque courant	1h	2h	4h	> 24h

## 6. Le risque sismique

### SCÉNARIO RETENU

6.1. Séisme d'une magnitude de 6.2 sur l'échelle de Richter impactant une zone de 20km<sup>2</sup> avec 15 disparus et 35 victimes à extraire de décombres.

### Retours d'expériences

Le département a été impacté à plusieurs reprises par des phénomènes sismiques.

On recense 54 séismes supérieurs ou égaux à l'intensité épicentrale 4 dans la base de données nationale depuis 1860.

Les séismes dont l'épicentre était situé en Savoie, n'ont jamais dépassé une intensité épicentrale de 7 (le 22 juillet 1881 entre Belledonne et Pelvoux) sur une échelle de 1 à 12.

## 7. Propositions communes à l'ensemble des risques naturels

### Ligne directrice opérationnelle NAT n°7 Développer des modes de transports adaptés au terrain et aux conditions météorologiques.

7.1. Disposer de vecteurs adaptés, de type VLTT, pour se rendre le plus rapidement sur les lieux d'intervention quelle que soit la nature du terrain : neige, glace, eau, boue.

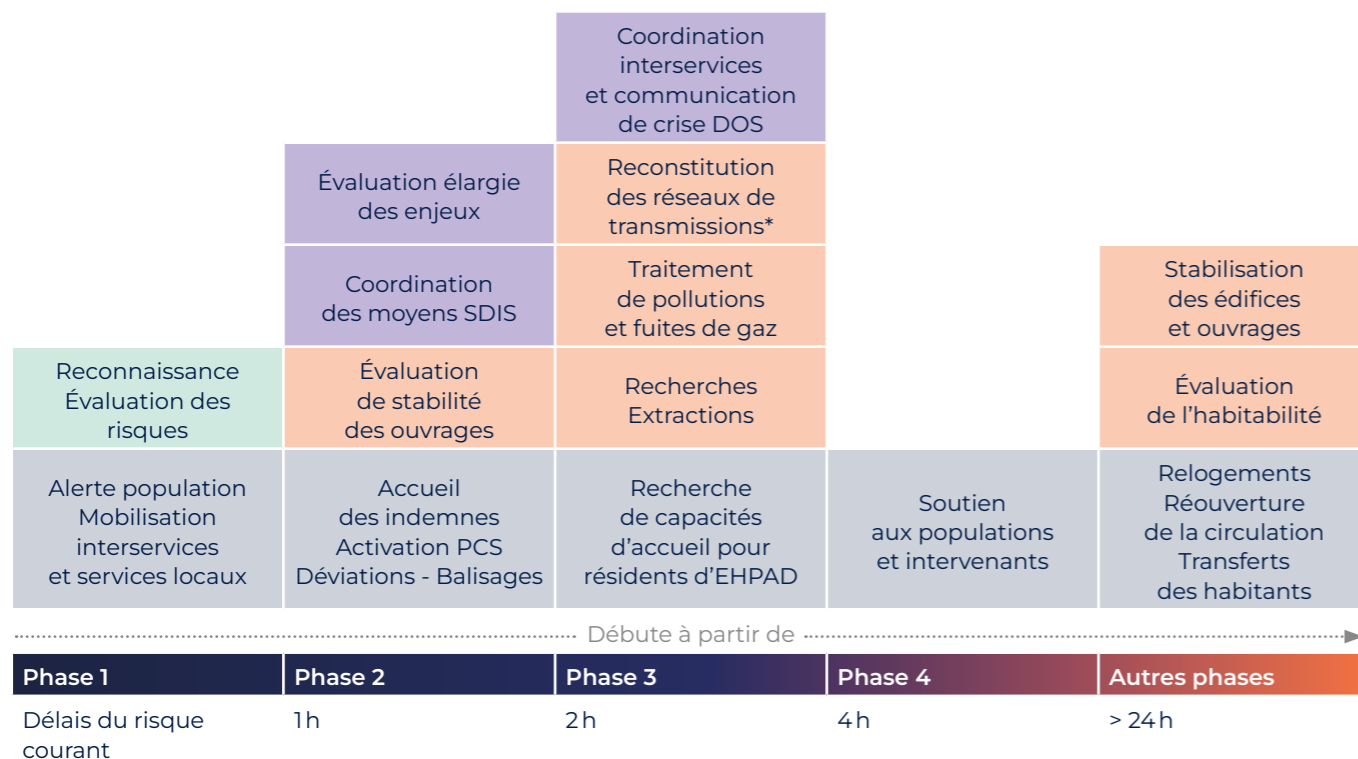
7.2. Développer les conventions avec les stations et/ou communes afin de pouvoir utiliser leurs engins chenillés pour accès à des zones isolées.

### Ligne directrice opérationnelle NAT n°8 Renforcer les échanges interservices.

8.1. Anticiper les actions d'évacuation massive avec le recensement des sites d'hébergements d'urgence, la délocalisation temporaire de CIS.

8.2. Disposer d'un officier à OSIRIS sur les jours d'affluence et anticiper la présence de renfort de commandement dans chaque vallée.

### OBJECTIFS POSSIBLES



\* La reconstitution des réseaux de transmissions est limitée à deux zones de 100 ha chacune durant les 24 premières heures.



## E . Les risques technologiques

### 1. Le risque industriel

#### SCÉNARIOS RETENUS

1.1. Fuite gazeuse de produit toxique avec diffusion au-delà des limites de la société dans une vallée de montagne habitée et nécessitant le confinement des populations sous un cône de diffusion de 10 km<sup>2</sup> et la prise en charge de 50 victimes.

1.2. Feu industriel en agglomération, générant des fumées dans un rayon de 100m et nécessitant une caractérisation des dangers et un réseau de mesures.

#### Retours d'expériences

L'UMIC (Unité Mobile d'Intervention Chimique) est composée de :

- 3 CMIC (Cellules Mobiles d'Intervention Chimique) à Chambéry, Albertville et Modane,
- 1 Cellule de lutte contre les pollutions, à Aix-les-Bains,
- 1 Unité Mobile de Décontamination,
- 160 spécialistes.

Elle réalise 60 interventions à l'année dont :

- 40% d'interventions en lien avec le gaz (fuites),
- 20% pour du transport de matières dangereuses,
- 10% sur sites industriels,
- 10% pour des pollutions,
- 20% pour des reconnaissances techniques.

#### OBJECTIFS POSSIBLES

	Évaluation élargie des enjeux			
	Coordination des moyens SDIS	Coordination interservices et communication de crise DOS		
Périmètre de sécurité de la zone sinistrée	Mesures spécialisées conservatoires	Analyse et caractérisation des dangers		
Reconnaissance et sauvetages	PRV, dénombrement	Tri, conditionnement évacuation	Réseau de mesures et prélèvements Parades techniques	Suivi du réseau de mesures
Alerte population Mobilisation interservices et services locaux	Confinement des populations Activation PCS Gestion de l'accessibilité	Communication à la population	Soutien des intervenants Communication à la population	Soutien des intervenants Communication à la population

..... Début à partir de →

Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Autres phases
Délais du risque courant	45 min	1h30	1h45	4h

#### Ligne directrice opérationnelle TECH n°1 Adapter les moyens pour éclairer la décision et la communication de crise.

1.1. Disposer d'une CMIC en 45 min et développer les capacités d'analyse, d'évaluation et de conseil technique de l'UMIC aux risques à couvrir afin d'apporter au COS, une caractérisation des dangers et des mesures conservatoires spécifique.

1.2. Renforcer les capacités et les moyens de prélèvements afin de permettre la mise à disposition, sous 1h, des prélèvements auprès d'un laboratoire conventionné ou du VDIP.

1.3. Disposer d'une modélisation de la situation et des actions en cours.

1.4. Diversifier les agents extincteurs afin de pouvoir agir sur des feux spéciaux.

#### Ligne directrice opérationnelle TECH n°2 Renforcer les liens et les coopérations entre le SDIS et ses partenaires.

2.1. Conventionner, coopérer et renforcer les liens avec les laboratoires d'analyse de l'air et de l'eau (services des eaux, ATMO, etc.).

2.2. Développer les échanges et les collaborations avec nos partenaires opérationnels (VDIP, autres SIS, démineurs, OFB, etc.).





## 2. Le risque souterrain

### SCÉNARIOS RETENUS

- 2.1 Effondrement d'une cavité abandonnée impactant un lotissement de 10 habitations.
- 2.2 Spéléologue blessé sous terre, dans la traversée du Garde / Cavale. La victime à prendre en charge se situe en milieu de parcours, soit à 500 m de cheminement et moins 170 m de profondeur.

### Ligne directrice opérationnelle SOUTER n°1

Disposer d'une capacité opérationnelle pour participer à une opération.

- 1.1. Être en capacité de mettre à disposition 1 équipe spécialisée en spéléo sous 1h après déclenchement de l'alerte.
- 1.2. Être en mesure de débiter les opérations qui vont permettre une remontée de victime à T+3 heures après avoir établi le contact.
- 1.3. Réaliser des exercices conjoints SMO – spéléo et USAR sur des scénarios d'effondrements de cavités. Mutualiser ces exercices avec les services partenaires.

### OBJECTIFS POSSIBLES

	Coordination des moyens spécialisés	Coordination interservices et communication de crise DOS	
	Mise en place d'ateliers techniques	Mise en place d'ateliers techniques	Mise en place d'ateliers techniques
Coordination des spécialistes	Abordage de la victime	Médicalisation de la victime	Début des opérations en vue de l'évacuation de la victime
Mobilisation interservices et services locaux	Gestion de l'accessibilité	Communication	Soutien des intervenants
..... Début à partir de .....			
Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4
Délais du risque courant	1h	2h	3h

## 3. Le risque Transport de Matières Dangereuses

### SCÉNARIOS RETENUS

- 3.1 Accident de camion-citerne de matières dangereuses à 1km de l'entrée d'un tunnel routier monotube nécessitant l'évacuation de 50 victimes dans une ambiance hostile.
- 3.2. Incendie d'un camion-citerne de 33t d'hydrocarbures sur le réseau autoroutier.
- 3.3. Fuite d'un produit toxique sur une aire de matières dangereuses ou une plateforme de ferroutage nécessitant des actions d'obturation ou de colmatage.
- 3.4. Accident de circulation avec présence d'un colis ou de déchets radioactifs.

### Ligne directrice opérationnelle TECH n°3

Consolider le maillage et l'efficacité opérationnelle des spécialités RCH et RAD et garantir une réponse à un feu de liquide inflammable.

- 3.1. Garantir une capacité d'intervention d'une CMIC en moyenne en 45 minutes sur les lieux.
- 3.2. Sécuriser l'intervention en tunnel en facilitant leur communication par des moyens radios couplées ainsi que les actions robotisées.
- 3.3. Renforcer la capacité de détection en permettant le report de données sur tablettes/smartphones en 30 min après l'arrivée sur les lieux avec une reproductibilité pendant 4h en 3 points simultanés sur un spectre élargi de toxiques chimiques.
- 3.4. Garantir une capacité d'intervention d'une équipe reconnaissance RAD en moyenne en 1h30 et développer la coopération avec l'équipe RAD du SDIS 74 pour une réponse mutualisée.

### OBJECTIFS POSSIBLES

	Évaluation élargie des enjeux	Évaluation élargie des enjeux	
	Coordination des moyens spécialisés	Coordination des moyens SDIS	
Protection incendie des cibles potentielles	Maîtrise des effets de pollutions	Maîtrise des effets de pollutions	
Reconnaissance et sauvetages	Protection incendie des cibles potentielles	Extinction massive	Dépotage des produits
Périmètre de sécurité Balisage et interruption du trafic			
..... Début à partir de .....			
Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4
Délais du risque courant	1h	1h30	4h

#### 4. Le risque de rupture de barrage

##### PRÉSENTATION DU RISQUE

Le département de la Savoie de par sa topographie compte de nombreux barrages ou ouvrages de retenue assimilés à des barrages par la réglementation. Ils sont pour la plupart utilisés comme source de production d'électricité pour les classes A et B mais aussi pour la production de neige artificielle pour certains barrages classés C.

On dénombre en Savoie :

- 12 barrages de classe A dont 5 disposent d'un PPI
- 5 barrages de classe B
- 43 barrages de classe C

##### SCÉNARIO RETENU

4.1 Rupture d'un barrage de type A.

#### Retours d'expériences

La Savoie n'a pas connu d'incidents majeurs de rupture de barrage, mais de petits incidents liés à l'exploitation des barrages tels que des lâchers intempestifs occasionnant des augmentations de débits se sont déjà produits.

Au niveau national, les deux ruptures de barrages connues depuis environ un siècle sont celles de Bouzey (1895) et de Malpasset (1959) ; elles ont causé respectivement la mort d'une centaine de personnes à Bouzey et de plus de 400 personnes à Malpasset.

Crédit Bernard Gaetan



#### 5. Propositions communes à l'ensemble des risques technologiques

**Ligne directrice opérationnelle COMP n°2**  
Contribuer voire initier la montée en résilience de chaque territoire sur ses propres ressources.

2.2. Développer un modèle de partenariat positif avec le milieu industriel.

#### F. Les risques réseaux

##### 1. Le risque lié au transport aérien

##### SCÉNARIOS RETENUS

1.1 Crash d'un aéronef avec 8 passagers sur l'altiport d'une station de montagne.

1.2 Chute d'un aéronef avec 230 passagers zone de montagne avec 10 DCD, 50 UA et 170 UR.

1.3 Chute d'un aéronef avec 230 passagers dans le lac du Bourget avec 2 UA, 18 UR, 205 indemnes et 5 disparus.

##### SCÉNARIO 1.2

##### OBJECTIFS POSSIBLES

	Évaluation élargie des enjeux		
	Coordination des moyens SDIS		
Accessibilité à la zone du sinistre	Gestion des risques secondaires	Coordination interservices et communication de crise DOS	
Reconnaissance Extraction d'urgence	Dégagement des victimes, PRV, dénombrement	Conditionnement médical, tri	Évacuation des décédés
Alerte population Mobilisation interservices et services locaux	Accueil des indemnes Activation PCS Gestion de l'accessibilité	Recherche des capacités d'accueil hospitalières	Soutien des intervenants Accueil des familles

..... Débute à partir de .....

Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4
Délais du risque courant	1h	1h30	4h

##### SCÉNARIO 1.3

##### OBJECTIFS POSSIBLES

	Évaluation élargie des enjeux		
	Coordination des moyens SDIS	Coordination interservices et communication de crise DOS	
Accessibilité à la zone du sinistre	Évacuation nautiques de personnes	Recherches Extractions	
Reconnaissance Extraction d'urgence	Dégagement des victimes, PRV, dénombrement	Conditionnement médical, tri	Évacuation des décédés
Alerte population Mobilisation interservices et services locaux	Accueil des indemnes Activation PCS Gestion de l'accessibilité	Recherche des capacités d'accueil hospitalières	Soutien des intervenants Accueil des familles

..... Débute à partir de .....

Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4
Délais du risque courant	1h	1h30	4h

**Ligne directrice opérationnelle RES n°1**  
Disposer d'une capacité opérationnelle interopérable pour l'activation d'un plan NOVI.

1.1. Disposer d'une capacité matérielle à déployer une chaîne médicale (PRV, PMA, EVAC) pour 50 victimes (5 DCD, 20 UA, 25 UR) en 1h00 autour de l'aéroport de Chambéry, en 1h30 sur les autres zones du territoire.

1.2. Conférer une capacité « grand froid » aux moyens susceptibles d'être déployés en altitude à une température de -20°C.

1.3. Permettre l'évacuation de 10 UA et 25 UR par route.

**Ligne directrice opérationnelle RES n°1**  
Disposer d'une capacité opérationnelle interopérable pour l'activation d'un plan NOVI.

1.5. Maintenir la capacité en moyens nautiques existants pour assurer le sauvetage et la récupération de 50 victimes en 1h30.

Retours d'expériences

Plusieurs interventions pour crash d'aéronefs ont eu lieu ces dernières années :

• **Août 2022** : crash d'un planeur peu de temps après son décollage à proximité de l'aérodrome d'Albertville.

• **Juillet 2022** : crash d'un aéronef en contrebas de la piste d'atterrissage de l'altisurface de Val Thorens.

• **Août 2021** : crash d'un avion de tourisme au col du Glandon, après avoir heurté la cime d'arbres.

Crash d'un avion en fin de piste de l'altiport de Courchevel.

• **Décembre 2020** : crash d'un hélico du SAF d'Albertville lors d'une formation de treuillage.

2. Le risque lié à la navigation fluviale

SCÉNARIOS RETENUS

2.1 Naufrage d'un navire transportant 50 passagers.

2.2 Naufrage d'un navire de passagers avec 230 personnes à bord (1 UA, 210 UR, 19 disparus) au niveau du lac du Bourget

**Ligne directrice opérationnelle NAT n°1**  
Disposer d'équipes spécialisées et de matériels de secours aquatique de surface pour agir en eaux vives.

1.3. Disposer d'une équipe plongée de 3 scaphandriers autonomes légers, en 2h sur tout le département afin de permettre :

- La réalisation de levées de doute.
- La recherche des corps disparus.
- L'appui d'équipes engagées aux bords d'un point d'eau.
- La participation aux opérations de sauvetage d'un plongeur ou baigneur en difficulté, dans les lacs à forte fréquentation.



OBJECTIFS POSSIBLES

	Évaluation élargie des enjeux	Coordination interservices et communication de crise DOS	
Accessibilité à la zone du sinistre	Évacuation nautiques de personnes	Recherches Extractions	
Reconnaissance Extraction d'urgence	Dégagement des victimes, PRV, tri, conditionnement, dénombrement	Conditionnement médical, tri	Évacuation des décédés
Alerte population Mobilisation interservices et services locaux	Accueil des indemnes Activation PCS Gestion de l'accessibilité	Recherche des capacités d'accueil hospitalières	Soutien des intervenants Accueil des familles

..... Débute à partir de ..... →

Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4
Délais du risque courant	1h	1h30	4h

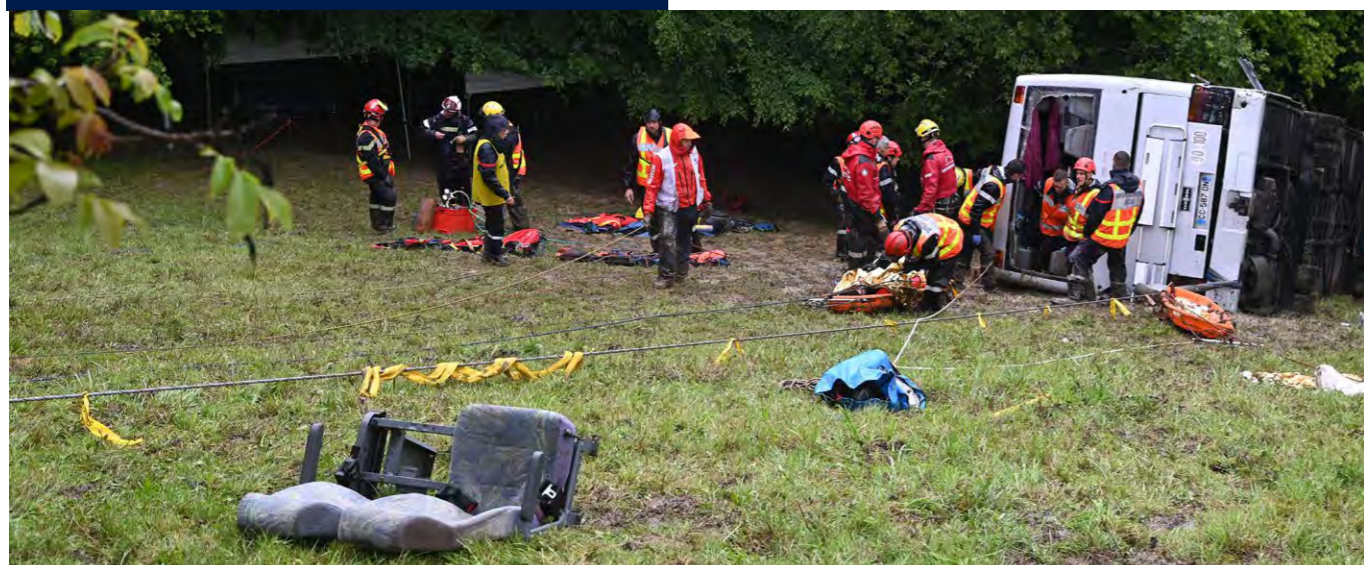
### 3. Le risque routier

#### SCÉNARIOS RETENUS

- 3.1 Accident d'autocar dans un ravin, transportant 50 personnes avec 3 DCD, 20 UA et 27 UR.
- 3.2 Accident entre un PL et un VL suivi de feu.
- 3.3 Accident d'un PL transportant 25 bovins en zone de montagne.
- 3.3 Coupure du seul accès routier à un territoire isolé.

**Ligne directrice opérationnelle RES n°1**  
Disposer d'une capacité opérationnelle interopérable pour l'activation d'un plan NOVI.

1.4. Disposer de moyens de désincarcération lourde pour effectuer plusieurs chantiers sur un sinistre d'ampleur ou deux interventions simultanées.



#### OBJECTIFS POSSIBLES

	Évaluation élargie des enjeux		
	Coordination des moyens SDIS		
	Gestion des risques secondaires (risque incendie, sur accident, accessibilité...)	Coordination interservices et communication de crise DOS	
Reconnaissance Extraction d'urgence	Dégagement des victimes, PRV, tri, conditionnement, dénombrement	Conditionnement médical, tri	Évacuation des décédés
Alerte population Mobilisation interservices et services locaux	Accueil des indemnes Activation PCS Gestion de l'accessibilité	Recherche des capacités d'accueil hospitalières	Soutien des intervenants Accueil des familles

..... Début à partir de ..... →

Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4
Délais du risque courant	1h	1h30	4h

### 4. Le risque lié aux tunnels routiers

#### SCÉNARIOS RETENUS

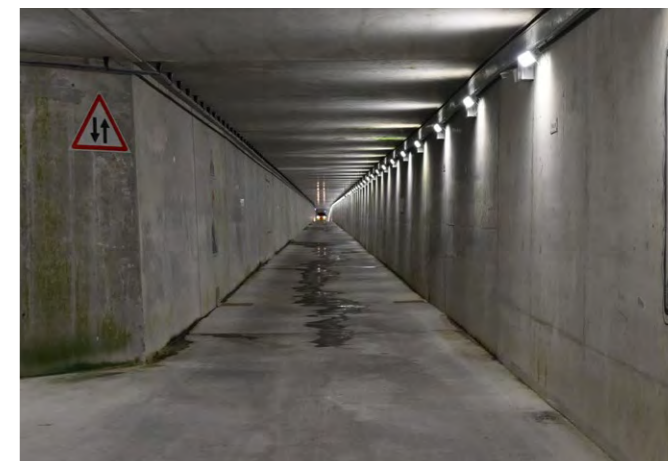
- 4.1 Accident de poids lourd TMD, situé à 1km de l'entrée d'un tunnel, avec 15 victimes ou naufragés avec un milieu hostile pour les sapeurs-pompiers et des reconnaissances prolongées (pacte capacitaire).
- 4.2 Incendie dans une descenderie du chantier TELT, à 5km de la surface.
- 4.3 Effondrement d'une galerie du chantier TELT à 4,5km de la surface, avec 50 victimes bloquées.

**Ligne directrice opérationnelle RES n°2**  
Améliorer l'efficacité opérationnelle et la durée d'action des vecteurs d'approche et d'évacuation des occupants d'un tunnel concerné par un incendie ou accident TMD.

- 2.1. Disposer d'une capacité de production d'air respirable sur place pour évoluer en milieu souterrain.
- 2.2. Maintenir l'équipement des véhicules tunnelisés en caméras thermiques pour permettre les reconnaissances et la conduite en milieu enfumé.
- 2.3. Faciliter les communications entre les intervenants et l'extérieur en développant de nouveaux moyens de transmission individualisés.

#### Retours d'expériences

- **1999** : Catastrophe du tunnel du Mont Blanc, avec l'embrasement d'un camion frigorifique. L'incendie cause la mort de 39 personnes et entraîne la fermeture de l'ouvrage pendant 3 ans.
- **2005** : Tunnel du Fréjus. Incendie d'un camion transportant des pneumatiques, entraînant le décès de 2 chauffeurs.
- **2021** : Feu dans les installations électriques du second tube du tunnel du Fréjus, alors en travaux. 18 personnes ont été évacuées, et la circulation a été totalement interrompue pendant environ 4 h.



## 5. Le risque lié au transport par câble

### SCÉNARIOS RETENUS

5.1 Panne d'une remontée mécanique avec de nombreux impliqués.

5.2 Chute de cabines avec 50 victimes dont 5 DCD, 10 UA, 35 impliqués.

#### Ligne directrice opérationnelle RES n°3 Renforcer les liens et les coopérations entre le SDIS et ses partenaires.

3.1. Réaliser un exercice par an avec les sociétés des remontées mécaniques, afin de maîtriser leurs procédures et matériels.



Crédits : Compagnie des chemins de fer départementaux

### SCÉNARIO 5.2

#### OBJECTIFS POSSIBLES

	Évaluation élargie des enjeux		
	Coordination des moyens SDIS		
Accessibilité à la zone du sinistre	Gestion des risques secondaires	Coordination interservices et communication de crise DOS	
Reconnaissance Extraction d'urgence	Dégagement des victimes, PRV, dénombrement	Conditionnement médical, tri, évacuation	Évacuation des décédés
Alerte population Mobilisation interservices et services locaux	Accueil des indemnes Activation PCS Gestion de l'accessibilité	Recherche des capacités d'accueil hospitalières	Soutien des intervenants Accueil des familles

..... Début à partir de .....>

Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4
Délais du risque courant	1h	1h30	4h

## 6. Le risque lié au transport ferroviaire y compris en tunnel

### SCÉNARIOS RETENUS

6.1 Collision entre un TER et un PL non TMD, avec 50 victimes dont 3 DCD, 20 UA et 27 UR.

6.2 Panne et isolement d'un TGV avec 800 passagers dans le tunnel de Montcenis.

6.3 Collision entre un TER et des rochers suite à une chute de bloc avec renversement du convoi en zone inaccessible.

#### Ligne directrice opérationnelle RES n°3 Renforcer les liens et les coopérations entre le SDIS et ses partenaires.

3.2. Développer des partenariats avec les services partenaires (SNCF) pour la mutualisation du matériel et des entraînements.

#### Ligne directrice opérationnelle COMP n°2 Contribuer voire initier la montée en résilience de chaque territoire sur ses propres ressources.

2.3. Entretenir la relation et le conseil auprès des transporteurs et partenaires (capitainerie, routes, gestionnaires de réseaux gaz et électricité, ...) à un niveau local mais aussi départemental et zonal.

#### OBJECTIFS POSSIBLES

	Évaluation élargie des enjeux		
	Coordination des moyens SDIS		
Accessibilité à la zone du sinistre	Gestion des risques secondaires	Coordination interservices et communication de crise DOS	
Reconnaissance Extraction d'urgence	Dégagement des victimes, PRV, dénombrement	Conditionnement médical, tri, évacuation	Évacuation des décédés
Alerte population Mobilisation interservices et services locaux	Accueil des indemnes Activation PCS Gestion de l'accessibilité	Recherche des capacités d'accueil hospitalières	Soutien des intervenants Accueil des familles

..... Début à partir de .....>

Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4
Délais du risque courant	1h	1h30	4h

## G. Les risques sociétaux

### 1. Le risque de violences urbaines

#### SCÉNARIOS RETENUS

1.1 Une agglomération touchée par 5 feux ouverts (feu de VL, feu de poubelle), un incendie clos et 2 interventions SSUAP.

1.2 Deux agglomérations touchées par 5 feux ouverts (feu de VL, feu de poubelle), un incendie clos et 2 interventions SSUAP. Réalisation dans le même temps de 3 interventions avec les FO dont 1 pour incendie et 2 pour SSUAP.

1.3 Trois agglomérations touchées par 5 feux ouverts (feu de VL, feu de poubelle), un incendie clos et 2 interventions SSUAP. Réalisation dans le même temps de 3 interventions avec les FO dont 1 pour incendie et 2 pour SSUAP.

#### Retours d'expériences

• 2023 : Émeutes urbaines nationales.

Crédits : Dauphiné Libéré





Glos  
saire

**A****AASC**

Association Agréée de Sécurité Civile

**APC**

Association de Protection Civile

**ADRASEC**

Association Départementale des RAdioamateurs au service de la SEcurité Civile

**AFA**

Autoroute Ferroviaire Alpine

**ANTARES**

Adaptation Nationale des Transmissions aux Risques Et aux Secours

**AREA**

Autoroutes RhônE-Alpes

**ARS**

Agence Régionale de Santé

**ATSU**

Association des Transports Sanitaires Urgents

**AURA**

Auvergne Rhône-Alpes

**B****BAT**

BATimentaire

**C****CCR**

Camion Citerne Rural

**CDC**

Chef De Colonne

**CDG**

Chef De Groupe

**CDS**

Chef De Site

**CDT**

Commandement

**CESAM**

Centre d'Entretien et de Sécurité de l'Autoroute de la Maurienne

**CESAR**

Centre d'Exploitation, de Sécurité et d'Assistance Routière

**CGCT**

Code Général des Collectivités Territoriales

**CH**

Centre Hospitalier

**CHAM**

Centre Hospitalier Albertville-Moûtiers

**CHU**

Centre Hospitalier Universitaire

**CIS**

Centre d'Incendie et de Secours

**CMIC**

Cellule Mobile d'Intervention Chimique

**CNG**

Centre National de Gestion

**COD**

Centre Opérationnel Départemental

**CODIS**

Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours

**COMP**

COMPLexes

**COS**

Commandant des Opérations de Secours

**CoTRRiM**

Contrat Territorial de Réponse aux Risques et aux effets potentiels des Menaces

**CRC**

Cour Régionale des Comptes

**CRM**

Centre de Regroupement des Moyens

**CRS**

Compagnie Républicaine de Sécurité

**CSI**

Code de la Sécurité Intérieure

**CTA**

Centre de Traitement de l'Alerte

**D****DAG**

Détachement Aérien Gendarmerie

**DCD**

Décédé

**DDPN**

Direction Départementale de la Police Nationale

**DDRM**

Dossier Départemental des Risques Majeurs

**DDSI**

Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours

**DDT**

Direction Départementale des Territoires

**DECI**

Défense Extérieure Contre l'Incendie

**DFCI**

Défense de la Forêt contre les Incendies

**DIH**

Détachement d'Intervention Hélicopté

**DIR**

Direction Interdépartementale des Routes

**DIV**

DIVers

**DOS**

Directeur des Opérations de Secours

**DZ**

Drop Zone

**E****EDF**

Électricité de France

**EHPAD**

Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

**ENSAM**

École nationale supérieure d'Arts et Métiers

**EPIM**

Equipier de Première Intervention Montagne

**ERP**

Etablissement Récevant du Public

**ETARE**

ETAbblissement Repertorié

**ETP**

Equivalent Temps Plein

**EVAC**

EVACuation

**F****FDFFN**

Feu De Forêt et d'Espace Naturel

**FFSS**

Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

**FO**

Forces de l'Ordre

**FPI**

Fourgon Première Intervention

**G****GIEC**

Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat

**GMSP**

Groupe Montagne Sapeurs-Pompiers

**GRDF**

Gaz Réseau Distribution France

**GRES**

Groupe de Reconnaissance d'Extraction et de Sauvetage

**I****ICPE**

Installations Classés Protection de l'Environnement

**IGH**

Immeuble de Grande Hauteur

**IGN**

Institut national de l'information géographique et forestière

**INC**

INCendie

**INPT**

Infrastructure Nationale Partageable des Transmissions

**INSARAG**

Internation Search And Rescue Advisory Group

**INSEE**

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

**INSEEC**

INStitut des hautes Etudes Economiques et Commerciales

**INSIS**

INstitut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes

**ISP**

Infirmiers Sapeurs-Pompiers

**J****JSP**

Jeune Sapeur-Pompier

**L****LGV**

Ligne Grande Vitesse

**M****MAD**

Médecin d'Astreinte Départementale

**MEA**

Moyen Elevateur Aérien

**MJA**

Moyenne Journalière Annuelle

**MONT**

MONTagne

**N****NAT**

NATurels

**NOTRe**

Nouvelle Organisation Territoriale de la République

**NOVI**

NOmbreuses Vlctimes

**NRBC**

Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique

**O****OD**

Opération Diverse

**OFB**

Office Français de la Biodiversité

**ORSEC**

Organisation de la Réponse de Sécurité Civile

**P****PAC**

Porté A Connaissance

**PATS**

Personnel Administratif et TechniqueS

**PC**

Poste de Commandement

**PC**

Poste de Contrôles

**PCC**

Poste de Commandement de Colonne

**PCO**

Poste de Commandement Opérationnel

**PCS**

Plan Communal de Sauvegarde

**PDSM**

Plan Départemental de Secours en Montagne

**PGHM**

Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne

**PIB**

Produit Intérieur Brut

**PIDA**

Plan d'Intervention pour le Déclenchement des Avalanches

**PL**

Poids Lourds

**PMA**

Poste Médical Avancé

**PME**

Petites et Moyennes Entreprises

**PMI**

Petites et Moyennes Industries

**POJ**

Potentiels Opérationnels Journaliers

**PPI**

Plan Particulier d'Intervention

**PPRm**

Plan de Prévention des Risques miniers

**PPRN**

Plan de Prévention des Risques Naturels

**PPRT**

Plan de Prévention des Risques Technologiques

**PRS**

Projet Régional de Santé

**PRV**

Point de Regroupement des Victimes

**PSB**

Plan de Secours Binational

**R****RAD**

Risque rADiologique

**RCH**

Risque Chimique

**RD**

Route Départementale

**RES**

RESeaux

**RN**

Route Nationale

**RRF**

Réseau Radio du Futur

**RTE**

Réseau de transport d'électricité

**RTN**

Risque Technologique ou Naturel

**S****SAF**

Service Aérien Français

**SAMU**

Service d'Aide Médicale Urgente

**SAP**

Secours à personne





**SCoT**  
Schéma de Cohérence territoriale

**SDACR**  
Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques

**SDIS**  
Service Départemental d'Incendie et de Secours

**SDS**  
Sous-Direction Santé

**SEV**  
Sauvetage Eaux Vives

**SEVESO AS**  
SEVESO Avec Servitudes

**SIDPC**  
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

**SIG**  
Système d'Informations Géographiques

**SINUS**  
Système d'Information NUmérique Standardisé

**SIS**  
Service d'Incendie et de Secours

**SITAC**  
Situation TACTique

**SMO**  
Secours en MOntagne

**SMUR**  
Service Mobile d'Urgence et de Réanimation

**SNCF**  
Société Nationale des Chemins de fer Français

**SP**  
Sapeur-Pompier

**SPMR**  
Société Ppipeline Méditerranée Rhône

**SPP**  
Sapeur-Pompier Professionnel

**SPV**  
Sapeur-Pompier Volontaire

**SR**  
Secours Routier

**SSO**  
Soutien Sanitaire Opérationnel

**SSUAP**  
Secours et Soins d'Urgence à Personne

## T

**TECH**  
TECHnologique

**TELT**  
Tunnel Euralpin Lyon Turin

**TER**  
TERrosime

**TER**  
Transport express régional

**TGV**  
Train à Grande Vitesse

**TMD**  
Transport de Matières Dangereuses

**TRON**  
TRONçonnage

**TSU**  
Traitements de Soins d'Urgence

## U

**UA**  
Urgence Absolue

**UIFF**  
Unité d'Intervention Feux de Forêt

**UR**  
Urgence Relative

**URSSAF**  
Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

**USAR**  
Unité de SAuvetage et de Recherche

## V

**VDIP**  
Véhicule Détection Identification Prélèvement

**VL**  
Véhicule Léger

**VLTT**  
Véhicule Léger Tout Terrain

**VPC**  
Véhicule Poste de Commandement

**VPSP**  
Véhicule de Premier Secours à Personne

**VRU**  
Voie Rapide Urbaine

**VSAV**  
Véhicules de Secours Aux Personnes

**VSR**  
Véhicule Secours Routier

**VSSUAP**  
Véhicules de Soins et de Secours d'Urgence Aux Personnes

**VTT**  
Vélo Tout Terrain

**VTU**  
Véhicule Tous Usages



---

SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SAVOIE

226, rue de la Perrodière  
73230 Saint-Alban-Leyse